

Normes d'Éducation en Situations d'Urgence

Guide du Cluster Education du Burkina Faso



Avril 2021

A l'attention des praticiens et de décideurs politiques qui œuvrent conjointement pour assurer à toutes les filles et tous les garçons d'âge scolaire le droit à une éducation de qualité et à un environnement d'apprentissage sûr en situations d'urgence et de relèvement d'après-crise au Burkina Faso.

Table des matières

REMERCIEMENTS	3
ACRONYMES	4
RESUME	6
1. OBJECTIF ET MANDAT DU CLUSTER EDUCATION	9
2. CONSIDERATIONS GENERALES	9
3. BREVE EXPLICATION DE LA STRATEGIE DE LA REPONSE ESU	10
4. MINIMUMS REQUIS POUR TOUTES LES ACTIVITES	13
5. APPROCHES DU CLUSTER	15
12. THEMATIQUES TRANSVERSALES	25
13. ORIENTATIONS TECHNIQUES	26
14. CADRE NORMATIF POUR LES ACTIVITES CLES	32
15. RECOMMANDATIONS	80
16. ANNEXES	80

Remerciements

Le Cluster Education (CE) a le plaisir de présenter ses normes nationales pour **l'éducation en situations d'urgence** (ESU en sigle) en cohérence avec les Standards Minimums du Réseau Inter-agences pour l'Éducation en Situations d'Urgence (INEE en sigle/en anglais), les Normes Educatives du Burkina Faso publiées en janvier 2020 et les bonnes pratiques d'ESU recensées auprès des acteurs éducatifs au Burkina Faso.

Le processus d'élaboration a été fortement inclusif et participatif avec la contribution significative des membres du Cluster National, du cadre des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et des clusters sous-nationaux des régions du Centre-Nord, du Sahel, du Nord et de l'Est. Le Cluster Education (CE), pour rappel, est constitué des techniciens du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN), du Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire (MFSNFAH) à travers le Conseil national de Secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR), des techniciens d'ONG nationales et internationales et des techniciens des agences des Nations Unies (NU).

Ce document étant le fruit des efforts fournis par l'ensemble des acteurs évoluant dans le domaine de l'ESU et du développement, en collaboration avec les autres secteurs partenaires, je me fais l'obligation de saluer au passage l'abnégation et l'accompagnement de tous ceux qui ont permis l'aboutissement de ce travail. Aussi, j'exhorte tous les acteurs et partenaires de l'éducation, à l'interne comme à l'externe, à intégrer ces normes éducatives dans leurs actions, aux fins d'assurer une éducation de qualité pour tous dans ce contexte de crises sanitaire et sécuritaire que traverse notre pays. Le présent guide reste un document ouvert et d'autres normes établies au gré de l'expérimentation pourraient y être et intégrées, au fur et à mesure, sous forme d'annexes après validation par le Secrétariat technique de l'Education en situation d'urgence (ST-ESU) et le Cluster éducation.



Pr Stanislas OUARO

*Officier de l'Ordre des Palmes Académiques,
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation
et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN)*

Acronymes

AME	:	Association des Mères Educatrices
APE	:	Association des Parents d'Elèves
BEPC	:	Brevet d'Études du Premier Cycle
CE	:	Cluster Education
CEB	:	Circonscription d'Education de Base
CEBNF	:	Centre d'Education de Base Non Formelle
COGES	:	Comité de Gestion des Ecoles
CONASUR	:	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CORESUR	:	Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
DAF	:	Direction de l'Administration des Finances
DAMSSE	:	Direction de l'Allocation des Moyens Spécifiques aux Structures Educatives
DCPM	:	Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle
DGEC	:	Direction Générale des Examens et Concours
DGEFG	:	Direction Générale de l'Education Formelle Générale
DGEFTP	:	Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels
DGENF	:	Direction Générale de l'Education Non Formelle
DGEPPIC	:	Direction Générale de l'Encadrement Pédagogique et de la Formation Initiale et Continue
DGESS	:	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGREIP	:	Direction Générale de la Recherche en Education et de l'Innovation Pédagogique
DREPPNF	:	Direction Régionale de l'Education Préscolaire, Primaire et Non Formelle
DREPS	:	Direction Régionale des Enseignements Post-primaire et Secondaire
EADE	:	Enfants et adolescents en dehors de l'école
ECW	:	Education Cannot Wait
ESH	:	Enfants en situation de handicap
ESU	:	Education en Situations d'Urgence
GANE	:	Groupes Armés Non Etatiques

HRP	:	<i>Humanitarian Response Plan/Plan de Réponse Humanitaire</i>
INEE	:	<i>Inter-Agency-Network for Education in Emergencies/ Réseau Inter-Agences pour l'Éducation en Situations d'Urgence</i>
MENAPLN	:	Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
MFSNAH	:	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire
MJPEJ	:	Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes
OCHA	:	<i>United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs/le Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires</i>
OEV	:	Orphelins et Enfants Vulnérables
ONG	:	Organisations Non-Gouvernementales
PAM	:	Programme Alimentaire Mondiale
PNDES	:	Plan National de Développement Economique et Social
PSEF	:	Plan Sectoriel de l'Éducation et de la Formation
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
SIGE	:	Système d'Information de Gestion de l'Éducation
SP/PDSEB	:	Secrétariat Permanent du Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base
SSEZDS	:	Stratégie de Scolarisation des Elèves des Zones à Forts Défis Sécuritaires
SN -ESU	:	Stratégie Nationale de l'Éducation en Situations d'Urgence (2019/2024)
ST ESU	:	Secrétariat Technique de l'Éducation en Situations d'Urgence
TBS	:	Taux Brut de Scolarisation
VBG	:	Violence Basée sur le Genre

Résumé

Le présent Guide a été conçu par le Cluster Education du Burkina Faso en vue de simplifier l'application des normes de l'ESU inspirées des Standards Minimums du Réseau Inter-agences pour l'Éducation en Situations d'Urgence (INEE) et des Normes Educatives du Burkina. Il est donc conseillé de l'utiliser conjointement avec ces deux ressources dont il découle.

Il contribue aux objectifs suivants :

- Etablir et rappeler les principes communs pour tous les acteurs intervenants directement ou indirectement dans l'éducation dans un contexte de crise (y compris les crises prolongées) et donc de renforcer la coordination entre les différents acteurs ;
- Accroître la qualité de la programmation et son impact en matière d'ESU ;
- Améliorer la redevabilité des acteurs lors des interventions ;
- Renforcer l'intégration de la protection de l'enfance dans le secteur de l'éducation ;
- Fournir une synthèse des bonnes pratiques recensées jusqu'à présent ;
- Permettre d'améliorer le plaidoyer et la communication concernant les risques, les besoins et les interventions en matière d'ESU.

Le CE définit l'éducation en situations d'urgence (ESU) comme la « mise à disposition des possibilités d'apprentissage de qualité pour les personnes de tous âges en temps de crise, notamment le développement de la petite enfance, l'enseignement primaire, post-primaire, secondaire, non formel, technique, professionnel et supérieur, ainsi que l'éducation des adultes. Elle fournit une protection physique, psychosociale et cognitive, qui permet de sauver des vies dans les situations d'urgence et de crise humanitaire prolongée ». Dans toutes les situations d'urgence, la sécurité physique et affective ainsi que le bien-être des enfants sont menacées. C'est pour cette raison que l'éducation vue comme « outil de protection » en urgence, représente un enjeu important dont il faut tenir compte dans toutes les interventions humanitaires.

Les Standards minimums pour l'ESU, tout comme les autres standards humanitaires (standards du Projet Sphère, orientations de l'IASC, etc) reposent sur le même concept de base et leur structure forme un ensemble cohérent. En effet, ils ont été conçus dans le but d'être utilisés en parallèle et de façon à fournir un ensemble de standards complémentaires agréés qui ciblent spécifiquement les activités en matière d'éducation dans les contextes humanitaires. Par conséquent, ce guide garde ce lien étroit avec le Projet Sphère et d'autres orientations internationales ou nationales allant dans le même sens.

Bref aperçu du contexte du Burkina Faso

Au Burkina nul n'ignore que les enfants sont affectés par une typologie affinée de vulnérabilités (V), élargie à l'ensemble des enfants et adolescents du territoire national, ce qui permet aujourd'hui de distinguer les **déplacés/réfugiés/retournés** (V2), les populations restées chez elles mais subissant l'impact direct des **défis sécuritaires** (V4), **les victimes des catastrophes naturelles et/ou sanitaires** (V3) ou les populations subissant les effets de certains **facteurs internes** au système éducatif (V1).

Selon les résultats préliminaires du cinquième recensement général de la population et de l'habitation (5e RGPH) du Burkina Faso réalisé de novembre à décembre 2019, le Burkina compte une population de **20 487 979** personnes, dont à peu près 1,5 million ont besoin de protection et 3,5 millions de personnes dépendent de l'aide humanitaire selon le Plan de Réponse Humanitaire 2021. On dénombre parmi ces personnes 812 602 enfants d'âge scolaire (dont 390 048 filles) dans le besoin urgent d'accès aux apprentissages. Le pays est gravement touché par une crise humanitaire due à l'insécurité. Les attaques des groupes armés non

identifiés (GANI) ont persisté en 2021, et de nombreux civils ont été pris pour cible ou menacés. Par conséquent, de nouvelles vagues de déplacements ont eu lieu dans plusieurs régions.

Personnes déplacées internes (PDI)

L'enregistrement des personnes déplacées internes est effectué par le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), l'institution gouvernementale chargée de la collecte des données et de la réponse humanitaire. Au 28 février, **1 121 960** personnes déplacées ont été enregistrées dans le pays (dont 61 % d'enfants). Le Centre-Nord et le Sahel restent les régions accueillant le plus grand pourcentage de populations déplacées (40 et 31 % respectivement). Si les 13 régions du Burkina accueillent des déplacés, les plus touchées restent le Centre-Nord, avec près de 40 % des déplacés, et le Sahel, avec 32 %. On note une augmentation du nombre de déplacés internes d'environ 2,23% par rapport à la situation du 31 décembre 2021 (1 097 462 déplacés internes).

Au 15 février, 2 208 écoles étaient toujours fermées en raison de l'insécurité, affectant 314 486 enfants (167 582 garçons et 146 904 filles) et 11 048 enseignants (7 192 hommes et 3 856 femmes), après la fermeture générale du 16 mars 2020 en raison du COVID-19.

Le 9 mars 2020, le gouvernement du Burkina Faso a déclaré l'épidémie de COVID-19. Au 25 février 2021, le ministère de la santé a confirmé 11 939 cas (4 478 femmes), dont 11 404 cas guéris et 142 décès. Il y avait 393 cas actifs répartis dans les 13 régions du pays.

L'on notera malheureusement que l'insécurité évolue de façon très rapide et provoque une détérioration de la qualité du système éducatif et de son accès. Cette crise a déstabilisé une situation déjà perturbée avec plus de la moitié des enfants et des adolescents en dehors de l'école (voir rapport EADE/MENAPLN de 2017¹) causant encore plus de dommages :

- Les infrastructures scolaires ont été très lourdement endommagées ;
- L'activisme de groupes armés non identifiés dans les zones rurales continue d'être la cause majeure des déplacements de populations et de leur état de pauvreté, étant donné qu'ils réduisent l'accès aux champs et par conséquent limitent la circulation de la production agricole et du commerce ; ils limitent également l'accès aux écoles et autres services sociaux de base ;
- Le recrutement forcé des populations et en particulier des enfants dans les groupes armés non identifiés (GANI) ;
- La réduction importante des revenus empêche les personnes d'accéder aux services de bases tels que celui de la santé et de l'éducation ;
- L'existence de dangers naturels causant souvent des événements soudains qui perturbent le calendrier scolaire (Risques climatiques,).

Les besoins en matière d'éducation en situations d'urgence sont donc très importants, que les enfants soient déscolarisés pour des raisons sécuritaires ou sanitaires ou pour d'autres multiples raisons. Il est donc important de faire le lien entre les interventions humanitaires et les interventions de développement afin d'apporter progressivement des solutions durables et une capacité de résilience dans le secteur de l'éducation pour les communautés et le Gouvernement du Burkina.

Les initiatives en faveur d'une meilleure cohérence entre les actions humanitaires et le développement sont parfaitement visibles au Burkina Faso. Un cadre de concertation partenariale existe en matière d'éducation, avec une vision systémique et des mécanismes de reddition des comptes permettant d'informer et de mettre à jour les données et d'analyser les avancées dans le domaine. La question des

¹ [EDU Enfants ado en dehors école Étude 2017](#)

vulnérabilités y est abordée et analysée dans le cadre de la performance du système. 48 communes prioritaires ont été identifiées auxquelles le système tout entier porte une attention particulière afin d'améliorer ses constantes en matière d'accès, de qualité et de gouvernance. Dans le domaine de l'Urgence, les cartographies régulières des zones vulnérables et la collecte de données par les partenaires de l'Education en Situations d'Urgence (voir 5W) permettent aujourd'hui d'identifier rapidement les zones nécessitant un appui..

Les Normes minimales pour l'éducation - Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence (INEE)²

Le Réseau Inter-Agences pour l'Education en Situations d'Urgence (INEE) a développé les Normes minimales pour l'éducation : Préparation, interventions et relèvement - le seul outil universel qui établit le niveau minimal de la qualité de l'éducation et de l'accès à l'éducation en situations d'urgence jusqu'au relèvement. Les objectifs de ces normes sont :

- Améliorer la qualité de la préparation, de l'intervention et du relèvement en éducation ;
- Augmenter l'accès à des opportunités d'apprentissage pertinentes dans un environnement sûr pour tous les apprenants, indépendamment de leur âge, de leur sexe ou de leurs capacités ;
- Garantir la redevabilité et une coordination solide pour une offre éducative appropriée dans les situations d'urgence et jusqu'au relèvement.

Le Manuel des Normes minimales de l'INEE a été développé en 2004 et mis à jour en 2010 après un processus consultatif dans lequel se sont engagées plus de 3 500 personnes de plus de 52 pays différents (des autorités nationales, des praticiens, des chercheurs et d'autres spécialistes en éducation). Le manuel est conçu pour être utilisé dans toutes les phases de l'intervention d'urgence, de la prévention et de la préparation, jusqu'à l'intervention à proprement parler, puis le relèvement et le développement. Les normes sont applicables à une grande variété de situations, dont les catastrophes naturelles et les conflits, les situations à évolution lente ou rapide, et dans les urgences en milieu rural ou urbain.

Les Normes minimales de l'INEE formulent un engagement pour que tous les individus (enfants, jeunes et adultes) aient un accès à l'éducation en situations d'urgence et dans des contextes fragiles. Elles font écho aux convictions fondamentales du Projet Sphère : que toutes les mesures possibles doivent être prises pour atténuer les souffrances humaines causées par les désastres et les conflits, et que les personnes touchées par une catastrophe ont le droit de vivre dans la dignité.

Les Normes Educatives Nationales³ - Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN)

Durant les deux dernières décennies, le pays a élaboré des politiques diverses pour développer son système éducatif. Le Programme sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF) et le Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB) traduisent concrètement la volonté politique du gouvernement d'atteindre ces objectifs au double plan national et international.

La mise en œuvre de ces politiques mobilise plusieurs intervenants dont les actions contribuent au développement du système éducatif dans son ensemble. Pour assurer une cohérence dans toutes ces interventions, le MENAPLN s'est doté de textes législatifs et réglementaires applicables aussi bien en

² Voir la synthèse des NM INEE et les liens utiles en annexe.

³ [Manuel des normes éducatives](#) ;
[Arrêté portant adoption d'un manuel des normes éducatives au BF](#)

matière de réalisation d'infrastructures que de fonctionnement des structures éducatives au quotidien. C'est pour cette raison qu'il a jugé pertinent de disposer d'un document de normes éducatives. Il définit également les standards et spécifications techniques en matière de construction et d'équipement des infrastructures éducatives. Il aborde la gouvernance scolaire comme nouvelle disposition à observer en vue d'une gestion démocratique et participative des établissements scolaires. Par ailleurs, en tant que référentiel normatif, le manuel de normes éducatives, publié en janvier 2020, se veut un outil d'information, de communication et d'interpellation de tous les intervenants dans l'éducation au respect des différentes normes définies pour des prestations de qualité.

Leçons apprises et bonnes pratiques - Acteurs ESU du Burkina

Les leçons apprises et les bonnes pratiques tirées des différents projets ESU analysés dans ce document se sont avérées utiles dans un contexte particulièrement dominé par des mouvements de populations répétés. Comme pour tout outil d'éducation en situations d'urgence, avant d'être répliquées, les leçons apprises et bonnes pratiques ont été adaptées après analyse du contexte social, physique, sécuritaire, écologique, culturel, géographique, économique et politique spécifique dans lequel vivent les personnes affectées pour bien cerner les vulnérabilités et y répondre efficacement.

Le CE en conformité avec sa mission et ses objectifs au Burkina a entrepris d'appuyer cette première tentative de domestication des Normes Internationales en ESU en accord avec les Normes Nationales et les bonnes pratiques les plus pertinentes au regard du contexte humanitaire actuel. Le processus a été conduit sous la forme d'atelier sous-national et a été clôturé par un atelier national de validation, ayant regroupé 85 acteurs et actrices provenant de 31 organisations actives au Burkina Faso.

Ce processus a en outre été une opportunité pour sensibiliser et créer un engagement commun autour du *Nexus Humanitaire-Développement-Paix* ainsi que pour améliorer la compréhension de la *centralité de la protection* en situations d'urgence.

Ce manuel est donc le produit de ce processus ouvert de mise en contexte, et qui vise à fournir des repères aux acteurs humanitaires et aux acteurs de développement en vue d'assurer non seulement l'accès et la continuité des apprentissages mais aussi la protection des apprenants et du personnel éducatif.

1. Objectif et mandat du Cluster Education

Assurer l'accès à une éducation inclusive et pertinente de qualité dans un environnement d'apprentissage sûr et protecteur pour toutes les filles et tous les garçons de 3 à 17/18 ans, affectés par une catastrophe naturelle ou par un conflit ainsi qu'en situations de vulnérabilité.

2. Considérations générales

Gouvernement : Le gouvernement est le premier responsable. Les normes et directives gouvernementales doivent être respectées dans toutes les interventions. Les autorités éducatives doivent être associées et informées de toute activité prévue et/ou faite et doivent être intégrées autant que possible dans le suivi des écoles. *Il est donc obligatoire pour tout acteur de mise en œuvre de partager les termes de référence (TdR) des différentes activités ainsi que les rapports d'activités avec le ST-ESU pour faciliter la capitalisation.*

Cadre et Orientations de Travail : Ce guide applique une approche intégrée éducation/protection. Le cadre d'intervention est régi essentiellement par les standards de « INEE - Normes Minimales de l'Éducation : Préparation, Intervention, relèvement » suivis des normes éducatives nationales et des bonnes pratiques en ESU ainsi que les différentes orientations « Lignes Directrices du CPIA/IASC », le guide « Child Friendly

Spaces in Emergencies/Espaces Amies des Enfants en situation d'Urgence » ainsi que d'autres Guides d'Orientations issus de l'INEE et du Cluster Education Mondial tels que ceux sur l'éducation inclusive, le genre, l'enseignement et l'apprentissage, la réduction des risques (Bibliographie avec liens pour télécharger les documents en annexes).

Renforcement des capacités locales : Pour construire une capacité locale dans des approches de l'éducation et protection en situations d'urgence, les ONG nationales et internationales qui exécutent des projets éducation/protection d'urgence sont tenues de transmettre leurs connaissances aux ONGs nationales et aux services techniques du MENAPLN en les formant et en les associant à leurs activités, ce qui constitue en soi un système de 'mentoring/coaching'.

3. Brève explication de la stratégie de la réponse ESU

L'objectif général de la stratégie nationale d'éducation en situations d'urgence est qu'« **à l'horizon 2024, toutes les filles et tous les garçons affectés par les crises sanitaire et sécuritaire, bénéficient d'une éducation équitable, inclusive et de qualité dans laquelle les activités d'enseignement et d'apprentissage se déroulent dans un environnement sain et protégé avec le soutien et l'accompagnement d'une communauté résiliente** ».

Bien que la stratégie nationale d'éducation en situations d'urgence (SN-ESU) tienne compte de l'ensemble des risques affectant le système éducatif burkinabè, elle priorise la réponse aux défis liés à l'insécurité et aux déplacements de populations engendrés par cette dernière.

A la fois la question des déplacements de populations dans des régions hôtes mais également la pandémie de COVID-19 ont témoigné de la nécessité de dépasser la seule focalisation sur les régions à hauts défis sécuritaires pour prendre en considération l'ensemble des régions du Burkina, avec un accent particulier sur les cinq régions principalement touchées par la crise humanitaire actuelle : Sahel, Centre Nord, Nord, Boucle de Mouhoun et Est mais également les autres régions dans lesquelles se déplacent les élèves du fait de l'insécurité. L'accent va donc au-delà d'une réponse localisée et est mis sur la continuité éducative des enfants affectés par tous types de crises, quelle que soit leur situation géographique. Cela est rendu possible grâce, entre autres, au développement et déploiement des ressources pédagogiques numériques dans le cadre des crises entraînant des ruptures scolaires, la mise en place d'un système de subventions et de bourses visant à accompagner la réinscription des élèves dans les régions hôtes, l'accès à l'apprentissage de métiers et à l'insertion sur le marché de l'emploi, l'acquisition de classes préfabriquées déplaçables et de classes complémentaires ainsi que de la mise en œuvre de programmes scolaires adaptés à l'éducation en situations d'urgence.

L'axe stratégique 1 de la stratégie nationale ESU, « Accès à l'éducation et à un Environnement d'apprentissage protecteur et sécurisé », a pour objectif d'assurer la scolarisation de tous les enfants, la protection et le bien-être des acteurs de l'éducation et le renforcement des capacités d'accueil des structures éducatives dans les régions à risque et celles affectées par les crises. Il comprend des actions relatives au renforcement de la résilience des acteurs, à la sécurisation des structures éducatives fonctionnelles et à la réalisation par an de 30 classes adaptées aux situations de crises, à l'adaptation des infrastructures éducatives existantes et l'environnement scolaire en vue de se préparer face aux multiples risques pouvant affecter le système éducatif burkinabé, y compris les risques de catastrophes naturelles et les risques sanitaires, à travers par exemple la construction/réhabilitation des dispositifs WASH (eau, hygiène, assainissement). Ce volet comprend également des actions relatives au relèvement à travers des mesures visant à accompagner la réouverture des structures éducatives fermées dans les zones stabilisées, y compris la désinfection des établissements et des campagnes de retour à l'école avec une attention

particulière portée aux enfants à risque de décrochage. Une attention particulière est également portée à la question du genre et aux besoins spécifiques des filles ainsi que des enfants en situation de vulnérabilité, notamment en matière de santé, hygiène, alimentation et nutrition. Dans le cadre de la crise sanitaire, cet axe comprend également l'acquisition de matériel de protection et de lutte contre la propagation de la maladie à corona virus tels que les masques/cache-nez, les dispositifs de lave - main etc. Il s'agira également d'établir une cartographie des établissements scolaires touchés par les crises.

Des mesures de protection pour les enfants affectés par les crises sont également prévues à travers la prévision de soins appropriés parmi lesquels l'appui psychosocial constitue un élément essentiel. Enfin, la question cruciale de la continuité éducative des enfants déplacés est traitée dans cet axe stratégique, avec un accent mis sur l'accès aux services éducatifs des enfants non-scolarisés issus des communautés hôtes. Pour répondre à l'actuelle crise de déplacement de populations sans précédent au Burkina Faso, la stratégie envisage la création d'espaces éducatifs inclusifs (classes temporaires déplaçables et classes complémentaires dans les établissements hôtes) pour faciliter l'accueil des élèves déplacés ainsi que des actions visant à susciter la réinscription des élèves déplacés (système de bourses visant à accompagner la réinscription des élèves dans les régions hôtes) en s'assurant d'une réponse équitable entre enfants PDI et ceux issus des communautés hôtes. Ainsi le MENAPLN prévoit d'intégrer ou de réintégrer les élèves déplacés et les enfants issus des communautés hôtes dans le système éducatif à tout moment de l'année scolaire et partout sur le territoire national, même en l'absence des documents exigés. Notons que le volet « accès » de la réponse au déplacement d'enfants d'âge scolaire est illustré par un volet intitulé « prospective » (détaillé dans l'axe stratégique 3 de la stratégie nationale ESU), qui prévoit par exemple de collaborer avec les services compétents pour favoriser des plans de relogement des PDI abrités dans les écoles. En outre, il vise à développer, avec les services compétents, une cartographie détaillée des régions susceptibles d'accueillir les PDI, ainsi qu'à élaborer des outils permettant d'analyser d'une manière régulière les éventuelles disparités en termes d'accès et de performance scolaire des PDI et communautés hôtes, dans une optique de prévention des conflits.

L'axe stratégique 2 « Qualité des enseignements et apprentissages » vise quant à lui à garantir un enseignement et un apprentissage de qualité à tous les enfants des zones à risque et affectées par les crises à travers le renforcement des capacités des personnels de l'éducation et des autres acteurs impliqués, ainsi que la mise en œuvre d'approches pédagogiques adaptées aux situations d'urgence. Ainsi, des activités sont prévues pour développer les approches d'éducation à distance via la radio, la télévision et les plateformes e-learning. A cet effet, il est prévu la digitalisation et la scénarisation des contenus d'enseignement de tous les niveaux d'enseignement en vue d'assurer la continuité pédagogique en contexte d'urgence, que ce soit par exemple en raison de la crise sécuritaire ou sanitaire ou de toute autre crise entraînant des ruptures scolaires. Par ailleurs, une base de ressources pédagogiques produite sera mise à jour régulièrement afin de pouvoir être déployée rapidement en cas de nouvelle fermeture d'établissements scolaires. Il est également envisagé d'adapter les curricula, les pratiques d'enseignement, le matériel pédagogique et didactique au contexte et aux besoins spécifiques des apprenants des zones à risque affectées par les crises sanitaire et sécuritaire. Ainsi, la pratique d'un enseignement participatif, inclusif, centré sur l'apprenant, couplée avec la mise en place de dispositifs de signalement des violences, surtout les violences sexuelles et celles basées sur le genre dans les établissements permettra de renforcer la protection contre les abus et la violence afin de sauvegarder les enfants affectés par les crises. Une attention particulière est également portée au personnel éducatif, à travers deux volets d'intervention. Le premier concerne le renforcement des capacités en matière d'enseignement/apprentissage de qualité dans un contexte de crise. Cela inclut par exemple des activités de formation des acteurs éducatifs sur l'enseignement à distance, mais également d'enseignants sur les approches pédagogiques innovantes ainsi que sur les curricula pour l'ESU. Toutefois, ces activités de renforcement des capacités seraient vaines si

elles ne sont pas accompagnées par des activités d'information et de sensibilisation des acteurs éducatifs et des communautés sur les situations d'urgence. En outre, des activités visant à accroître la motivation et à améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants et autres personnels de l'éducation des zones à risque ainsi que les zones affectées par les crises seront réalisées à travers des mesures de gratification du personnel éducatif des zones affectées par les crises. A ce effet, un dispositif de compensation et réparation est prévu.

Enfin, l'axe stratégique 3 « Pilotage et coordination » vise à mettre sur pied, sous l'égide du Secrétariat Technique de l'Education en Situations d'Urgence (ST-ESU), un dispositif opérationnel de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation de la stratégie nationale ESU et à formaliser les mécanismes d'atténuation et de relèvement de crises affectant le système éducatif. Les principes directeurs de ce dispositif sont détaillés dans la partie suivante. Ainsi, ce volet « Pilotage et coordination » prévoit-il un renforcement des capacités du personnel du ST-ESU et du MENAPLN en planification et pilotage de la réponse en situation de crise. Ce renforcement des capacités inclut notamment un volet sur la gestion de l'information à travers la poursuite du travail en cours d'intégration des aspects relatifs aux risques de crises dans le système d'Information et de Gestion de l'éducation (SIGE). Par ailleurs, il s'agira de renforcer le système de collecte et de gestion des données prenant en compte les nouveaux besoins en information. L'objectif est de rendre le système de collecte et de traitement de données fiable et performant afin de répondre de manière efficace aux préoccupations de la planification dans le secteur de l'éducation particulièrement en situations d'urgence et de favoriser le partage d'information et d'expérience entre les secteurs de l'humanitaire et du développement. De façon spécifique, l'axe « Pilotage et coordination » prévoit un renforcement du système dans son ensemble dans l'optique d'améliorer les capacités de réponse à la crise tout en prenant en compte les vulnérabilités internes du système qui existaient avant la situation d'urgence actuelle.

L'engagement communautaire, aspect central en matière d'ESU constitue une question transversale, condition sine qua none de l'atteinte des objectifs des axes de la stratégie. L'engagement des communautés a ainsi été prévu dans l'ensemble des activités. Qu'il s'agisse du renforcement du dispositif autour des constructions scolaires, du recrutement de relais communautaires pour assurer la routine éducative et la SSA/P qui rouvrent ou de la mise en place de comités de veille communautaires à tous les niveaux (axe stratégique 1, il faut une implication réelle des communautés dans la gestion de l'éducation en situations d'urgence à tous les niveaux. Ces différentes activités témoignent de la volonté de favoriser l'appropriation de la réponse apportée dans le cadre de la stratégie par les communautés au niveau déconcentré. En outre, cette volonté forte s'accompagne des moyens nécessaires permettant aux communautés de s'engager pleinement dans l'opérationnalisation de la stratégie, notamment à travers le renforcement des capacités des acteurs au niveau déconcentré. Ainsi, il est prévu la mise en place d'activités de renforcement des capacités des agents communautaires, notamment en éducation en situations d'urgence et en pédagogie des disciplines, ainsi qu'en analyse et gestion des conflits, en négociation et communication non violente (axe stratégique 2). Enfin, le dispositif opérationnel de coordination de la stratégie prévoit la mise en place de cadres de concertation en collaboration avec les communautés ainsi que des actions de sensibilisation des communautés pour leur implication dans la mise en œuvre de la stratégie (axe stratégique 3). Au-delà des efforts de concertation et de sensibilisation, la participation communautaire s'érige donc comme un véritable principe directeur, qui sous-tend l'ensemble des actions prévues dans le cadre de la stratégie. La mise en œuvre des actions stratégiques et activités énoncées précédemment ne saurait être réussie que si certaines conditions clés sont remplies. Ainsi, c'est en garantissant des ressources financières suffisantes et des modalités d'exécution budgétaires exceptionnelles pour l'ESU, en créant les conditions d'un engagement et d'une implication des communautés et des collectivités territoriales en mettant en place

une forte mobilisation et un appui institutionnel au niveau central des PTF, que l'objectif de fournir à l'horizon 2024 une éducation équitable, inclusive et de qualité pourra être atteint.

4. Minimums requis pour toutes les activités

Le CE du Burkina, activé depuis décembre 2019, n'a pas pleinement atteint le niveau minimum requis pour la mise en œuvre d'une réponse ESU normée et de qualité, mais il fait d'efforts considérables pour y parvenir, à en croire le dernier rapport d'auto-évaluation du cluster (CCPM 2020). Pendant le processus d'élaboration de ce document, l'on notera que, bien qu'avec un niveau encore moyen, le CE a accompli des réalisations importantes entre 2020 et début 2021. Parmi ces réalisations figurent entre autres : (1) la conduite des enquêtes et des évaluations sur l'ESU (particulièrement le JENA/évaluation sectorielle rapides des besoins ESU en 2020/Cluster Education-en cours de finalisation, les divers rapports hebdomadaires sur les écoles fermées au Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) ; les contributions à l'Aperçu des Besoins Humanitaires (UNOCHA, 2019 & 2020) ; (2) la mise en œuvre de l'approche Safe School ; (3) la mise en place des espaces temporaires d'apprentissage ou salles de classes d'urgence dans les écoles hôtes afin de renforcer leur capacité d'accueil ; (4) la mobilisation des ressources nécessaires pour la coordination (ST-ESU et staffs d'appui des Agences et des ONG) et la réponse (fonds et personnels compétents) ; (5) la mise en place des actions de redevabilité pour renforcer le rôle de la communauté dans l'action humanitaire ;etc.

En vue de s'assurer que la réponse actuelle est en phase avec les normes mondiales et nationales en matière d'ESU, les dispositions minimales requises de chaque acteur pour toute activité sont les suivantes :

- 1.1. Analyse de **la situation humanitaire** en prenant en compte la situation pré-crise et post-crise, avec des données désagrégées par sexe et par âge et d'autres paramètres d'inclusivité en précisant les zones géographiques les plus affectées ;
- 1.2. Justification du besoin d'une réponse éducative en se basant sur les **seuils d'intervention du Cluster Education** ;
- 1.3. **Référence à la SN-ESU et au HRP en cours.** Il faut justifier comment le projet (ainsi que les activités prévues) va répondre aux objectifs du HRP en assurant qu'il y ait un impact réel sur les bénéficiaires identifiés. Le projet doit prendre en compte la **structure du cadre logique telle que présentée dans la SN-ESU et dans le HRP.** Les **indicateurs** mentionnés dans le cadre logique du HRP doivent être intégrés dans les projets pour assurer l'harmonisation du suivi et de l'évaluation du progrès des activités entreprises par les différents acteurs humanitaires en faveur de l'objectif commun de la SN-ESU 2019-2024 ;
- 1.4. Explication sur la procédure de l'évaluation de l'impact des projets pour s'assurer de son effet positif envers les bénéficiaires. Les partenaires doivent démontrer comment ils comptent être **redevables** par rapport aux populations affectées et doivent fournir leurs méthodologies et leurs outils (voir liste de vérification Redevabilité en annexe) ;
- 1.5. Explication de l'approche adoptée par les partenaires pour assurer l'intégration des activités de **prévention et de réduction des risques** pour diminuer l'impact négatif des crises et comment les **mesures de mitigation/atténuation des risques** sont intégrées dans les projets ;
- 1.6. Explication de la **méthodologie** utilisée pour la mise en œuvre des activités. *Par exemple, il va falloir expliquer comment une activité de sensibilisation des parents d'enfants d'âge scolaire pour encourager les enfants d'aller à l'école, va se dérouler dans une communauté : Par qui ? Quand ? Comment ? Avec quelles autres ressources ?*
- 1.7. **Détail du nombre total des bénéficiaires par type (déplacés, retournés, communauté d'accueil) et désagrégé par genre, par activité** (à indiquer lorsque la population bénéficie de plusieurs activités) ;
- 1.8. **Mention faite sur les zones prioritaires** déterminées par le Cluster, en lien avec la SN-ESU et le HRP ;
- 1.9. **Documentation** des nouvelles approches comme le transfert monétaire ou cash – école, etc :

- Toutes les activités liées au transfert monétaire doivent être documentées et des évaluations d'impact à petite échelle intégrées dans les propositions, dans le but de documenter l'évidence et l'impact de l'activité, la formulation des leçons apprises et les recommandations.
- Toutes les activités liées à la réduction des risques doivent être documentées dans le but de documenter l'évidence et l'impact de l'activité et la formulation des leçons apprises et recommandations. ;

Schémas et documents annexes obligatoires par type d'activité

- 1.1.1. Type et composition des fournitures données aux écoles, aux enseignants et aux élèves ou une explication du calcul fait si un transfert monétaire est fourni aux familles ou aux écoles ;
- 1.1.2. Modules utilisés pour les interventions (Modules MENAPLN pour l'éducation formelle / Modules des organisations (*ex : Module sur l'éducation aux risques des mines, Modules sur le droit de l'enfant ou autres modules pertinents*)) ;
- 1.1.3. Messages clés des activités de sensibilisation y compris les canaux et langues de sensibilisation utilisées.

Gouvernance

Afin d'assurer la gouvernance de la réponse, le CE a déjà mis en place un certain nombre de mécanismes, entre autres le rapportage dans la matrice 5W, les réunions ordinaires du Cluster (national et sous-national) et les missions de suivi du Cluster National.

Tableau 1 : Schéma synthèse sur la gouvernance :

Activités de suivi	Fréquence du suivi		Remarques
	Régionale	Nationale	
Réunions ordinaires et extraordinaires du Cluster	Mensuelle	Mensuelle	Partage des informations sur les réalisations clés
Rapports de situation (SITREP) bimensuels	Bimensuelle	Bimensuelle	Le SITREP bimensuel initié en 2021 sera régulièrement présenté dans les réunions nationales et régionales
Missions de suivi conjoint du Cluster	Semestrielle/annuelle	Trimestrielle	Pratiques à instaurer et à stabiliser en 2021. Les acteurs à visiter devraient être informés à l'avance. La fiche de suivi devra être envoyée au moins une semaine également avant la mission.
Collecte des données dans la 5W	Mensuelle	N/A	Les données requises dans la 5W sont fournies par les Points Focaux des organisations qui collectent eux-mêmes les informations auprès de leurs collègues basés en région
Collecte des données dans la base de données Redevabilité	Trimestrielle	N/A	Les données requises dans la base de données Redevabilité sont fournies par les Points Focaux des organisations qui collectent eux-mêmes les informations auprès de leurs collègues basés en région
Collecte des données dans la base de	Selon le besoin	N/A	Les données requises dans la base de données « Attaques contre l'éducation » sont fournies par les Points Focaux des

données « Attaques contre l'éducation »			organisations qui collectent eux-mêmes les informations auprès de leurs collègues basés en région
---	--	--	---

Ce guide n'aborde pas tous les détails sur le suivi étant donné qu'il existe déjà une initiative dans ce sens dans le cadre du Programme Pluriannuel de Résilience (MYRP)⁴ logé au sein du MENAPLN. En effet, de façon coordonnée la partie gouvernance du MYRP vise à renforcer les compétences de l'ensemble des structures et des acteurs en matière de pilotage de l'Education en Situation d'Urgence, tout en rendant les systèmes existants plus souples vis-à-vis de l'ESU. Un plan de renforcement des capacités des acteurs clés de la coordination et du plaidoyer en faveur de l'ESU a été élaboré à cet effet.

5. Approches du Cluster

Avant de mentionner les différentes approches proposées par le Cluster Education, il est important que les acteurs comprennent avant tout quelques éléments clés qui guident la prise de décisions, notamment les critères de priorisation des zones d'intervention, les seuils d'intervention, l'établissement du PiN (People in Need= nombre de personnes dans le besoin) dans le cadre du plan de réponse humanitaire de la Communauté Internationale du Burkina (HRP).

Les critères de priorisation :

En raison de l'immensité des besoins et des sollicitations multiples, le Cluster ne peut pas répondre à tous les besoins et doit donc définir des critères pour prioriser ses interventions. Les facteurs de priorisation sont les suivants :

- Nombre d'enfants d'âge scolaire en dehors de l'école à cause de la crise (les zones ayant le plus d'enfants d'âge scolaire du primaire et du post primaires non scolarisés seront priorisées) ;
- Accessibilité de la zone par les acteurs (NB : Ceci n'exclut pas les zones d'accès difficile qui sont à inscrire également en priorité après une analyse complète de protection / cfr principe « Ne pas Nuire » pour ne pas exposer les enfants dans les endroits où les écoles sont continuellement attaquées) ;
- Présence d'ONG/associations locales (potentiels partenaires de mise en œuvre pour les organisations internationales) ;
- Présence des partenaires institutionnels dans la zone d'intervention : Services déconcentrés du MENAPLN, Action Sociale, etc., pour appuyer l'implémentation.

Seuils d'intervention ESU :

Les seuils d'intervention ESU sont les suivants⁵ :

- Au moins 40% d'enfants déplacés ou retournés non-scolarisés au sein d'une population des PDI ou des retournés ;
- Au moins 30% de tables bancs requis détruits ou non-existants dans une école ;
- Au moins 50% d'enseignants qui encadrent plus de 70 élèves par classe dans une école ;
- Au moins 30% d'enfants qui doivent parcourir plus de 4km pour accéder à l'école la plus proche.

Principes d'analyse du seuil d'intervention et priorisation des zones :

Le seuil n°1 à lui seul suffit à déclencher une intervention ESU. Les seuils 2 à 4 ne suffisent pas pour déclencher une intervention mais constituent des indicateurs déterminants pour le choix et la priorisation du lieu d'intervention (ils permettent de prioriser une zone par rapport à une autre selon le nombre de seuils dépassés). Un seul seuil non atteint ne suffit pas à exclure la possibilité d'une intervention ;

⁴ Pour plus de détails, consulter le MYRP 2021-2023.

⁵ Les détails sur les modes de calculs sont en annexes

Il faut par ailleurs tenir compte des éléments suivants pour prioriser une zone : Absence d'acteurs prêts à intervenir (Gap Cluster Education); degré de Concentration de la population (augmentation significative de la promiscuité suite à un mouvement de population) ; degré d'impact de la situation d'urgence sur la scolarisation et la protection des enfants affectés.

Établissements du PiN (People in Need= nombre de personnes dans le besoin) dans le cadre du HRP:

Afin d'estimer le PiN chaque année pour faciliter le cycle de programmation humanitaire inter-secteur de la Communauté Internationale au Burkina , le Cluster effectue le calcul du nombre d'« enfants dans le besoin » à partir des chiffres des populations affectées (voir rapports CONASUR) dont on déduit le nombre d'enfants (filles et garçons et enfants vivant avec handicap) au niveau des différentes catégories d'âges scolarisables (3 à 17 ans) selon les chiffres de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie/INSD - Estimation de 43% du Cluster basée sur les statistiques de l'INSD). A ce niveau, le CE consulte également les seuils d'intervention plus haut déterminant les vulnérabilités générées par la crise en cours.

Etablissement de la cible du HRP :

La population affectée considérée par le Cluster dans son plan de réponse comprend toutes les filles et tous les garçons d'âge scolarisable (3-17 ans) déplacés, retournés, réfugiés, et ceux issus de la communauté d'accueil affectés par les types de crises retenus (insécurité et pandémie COVID-19). Les groupes vulnérables reçoivent une attention particulière, à savoir : (1) Les enfants en situation de handicap qui doivent représenter 10% de la cible ; (2) les filles qui doivent être ciblées à 60% (discrimination positive pour corriger le déséquilibre actuel au niveau de l'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation). Aussi le Cluster recommande à respecter les répartitions suivantes dans les ciblage des niveaux d'enseignement par les acteurs de réponse : 10 % pour le développement de la petite enfance (préscolaire) ; 20 % pour les enfants en âge d'être inscrits dans l'enseignement secondaire et les adolescents et 70 % pour les enfants en âge d'être inscrits dans l'enseignement primaire et post-primaire (ce niveau est prioritaire car officiellement l'éducation est obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans).

Approches prônées par le Cluster Education :

1. Nexus Humanitaire-Développement – Paix :

« Nous consacrons beaucoup plus de temps et de ressources à répondre aux crises plutôt que de les prévenir. Les gens paient un prix trop élevé. Nous avons besoin d'une toute nouvelle approche"- António Guterres, Secrétaire Général des NU.

Autrement dit ; il existe souvent un fossé entre l'aide humanitaire et l'aide au développement. L'amélioration de la collaboration entre les acteurs humanitaires et du développement et la position des *plus vulnérables au centre du système* est le principe clé du Sommet Humanitaire Mondial de 2016. Lors de cet événement, les acteurs de l'humanitaire et du développement se sont engagés à travailler plus étroitement ensemble pour réaliser les ODD, qui s'engagent eux-mêmes à "atteindre les plus éloignés en premier" et à "ne laisser personne derrière ».

Pour expliquer le concept de *cohérence entre l'humanitaire et le développement*, nous adoptons la définition de « New Ways of Working/NWOW », qui décrit la cohérence entre l'humanitaire et le développement comme **le fait d'œuvrer sur plusieurs années à des résultats collectifs, sur la base de l'avantage comparatif d'un éventail diversifié d'acteurs**. Il désigne plus spécifiquement le point de rencontre des approches humanitaires et de développement, et le triple lien, qui comprend une dimension de consolidation de la paix.

Rappelons ici que si le double nexus a été mis en avant lors du 1^{er} Sommet Humanitaire Mondial en mai 2016 à Genève, le triple nexus ajoute la question spécifique de la paix et donc de la sécurité des militaires et provoque souvent de nombreux débats.

Ce concept en vogue cache des débats de longue date et répond avant tout à un constat. Le constat que **les personnes en situation de crise n'expérimentent pas des réalités compartimentées** mais ont à la fois des besoins conjoncturels d'assistance humanitaire et des besoins structurels de développement.

Il convient enfin de noter que le Nexus s'inscrit aussi dans un débat plus large de réforme des Nations Unies. Le Sommet Humanitaire Mondial exhorte ainsi à transcender le fossé entre humanitaire et développement et à intégrer les acteurs de la paix. Cette nouvelle manière de travailler (*New Way Of Working*) défend ainsi une vision où les acteurs humanitaires de développement et de paix travaillent de concert vers des résultats collectifs, sur la base de leurs avantages comparatifs et en fonction de la spécificité du contexte.

Pourquoi le Nexus dans le secteur de l'éducation au Burkina Faso ?

Il faut rappeler que le Burkina est dans un contexte fragile caractérisé par une urgence faite de violences extrémistes, de déplacements multiples et de risques des changements climatiques ainsi que du défi sanitaire lié au COVID-19. L'un des principaux défis rencontrés par les acteurs de l'aide humanitaire au Burkina est que l'action humanitaire seule ne peut répondre à tous les besoins des populations. Faute d'efforts de développement suffisants dans ce contexte fragile, les humanitaires ont souvent appelé à étirer leurs mandats et aller parfois au-delà de leur expertise initiale pour combler des gaps.

Plus particulièrement dans le secteur de l'éducation où l'enquête sur les enfants et adolescents en dehors de l'école organisée par le MENAPLN a fait état de plus de 2,6 millions d'enfants et adolescents en dehors de l'école (correspondant à 51,4 pour cent des enfants d'âge scolaire, dont 48,1 pour cent de filles). L'État et ses partenaires face à cela (de l'humanitaire et de développement) se trouvent dans l'obligation *d'assurer la continuité du service éducatif* en veillant à garantir les standards de qualité des enseignements et apprentissages, dans des environnements sûrs et protecteurs.

L'objectif est que les acteurs de l'humanitaire, du développement et de la paix travaillent ensemble pour la réalisation des ODD. Cela signifie qu'il faut reconnaître la valeur des interventions humanitaires qui sont censées répondre aux *besoins d'apprentissage et de bien-être immédiats*, tout en évitant autant que possible des projets fragmentés. Il s'agit également de mettre davantage l'accent sur la *promotion du leadership local, de la gouvernance et du renforcement des institutions*. Les interventions peuvent être échelonnées ou superposées de manière à ce que les interventions humanitaires, de développement et de paix soient réunies et se déroulent en même temps ou successivement.

PHASES DU NEXUS HUMANITAIRE-DEVELOPPEMENT-PAIX EN EDUCATION⁶ (voir détails en annexes) :

- a. Phase 1 (Urgence /1-3 mois*⁷) : Population affectée accessible ou non => **Réponses rapides aux besoins les plus urgents ;**
- b. Phase 2 (Urgence / Cohésion Sociale/4-6 mois) : Population affectée et/ ou non affectée accessible=>**Résilience et stabilisation sociale ;**
- c. Phase 3 (Cohésion Sociale / Développement /7-18 mois) : Population affectée et/ou non affectée accessible=>**Renforcement des plateformes communautaires ;**
- d. Phase 4 (Développement/19-24 mois) : Population non affectée accessible =>**Institutionnalisation des services.**

2. Transfert monétaire (cash -école ou cash individuel aux familles)

⁶ Phases inspirées du manuel de l'UNICEF « Principaux engagements pour les Enfants », Mai 2010

⁷ La durée est mentionnée à titre indicatif pour alerter sur la criticité des besoins afin de faciliter la priorisation programmatique. NB : Les activités des zones de choc sont à réaliser jusqu'à ce que la sécurité soit complètement rétablie avec le retour effectif de l'autorité de l'Etat sur place.

L'assistance humanitaire en éducation cherche à développer des programmes innovants intégrant l'assistance monétaire. Par exemple, la dotation de cash aux familles pour l'achat de matériels scolaires, etc. Par ailleurs il y a des possibilités de transferts monétaires vers les écoles ou les communautés pour la mise en œuvre des plans d'amélioration des écoles conformément à l'approche Ecole de Qualité Amie des Enfants (EQUAM).

Bien que les objectifs et la conception soient différents, les programmes de transfert monétaire se basent sur une approche de marché où les bénéficiaires disposent d'un pouvoir d'achat. Le choix de l'approche nécessite une analyse spécifique du contexte ainsi qu'une analyse de l'efficacité monétaire, les impacts secondaires sur le marché ainsi que les risques en termes de sécurité et en termes de corruption. Il faut également entrevoir la pérennité de l'activité ainsi que l'analyse de l'impact en vue du 'ne pas nuire'.

3. Education-Protection (en situations d'urgence) :

a. « Ne pas Nuire » :

Dans les interventions en éducation, il faut assurer la protection des populations bénéficiaires par la prise en compte des problématiques liées au principe de « Ne Pas Nuire » dans chaque étape de l'intervention, c'est à dire les évaluations, la planification et la mise en œuvre des interventions.

Les enfants, qu'ils soient filles ou garçons, adolescentes ou adolescents, ne sont pas affectés de la même manière par les situations humanitaires et ne font pas face aux mêmes risques. Par exemple, sur la route de l'école, à l'école ou au retour de l'école, l'enfant peut être exposé à divers types de risques dont sa communauté doit le protéger, il s'agit entre autres de : enlèvement, attaque armée à l'école, recrutement par les forces et groupes armés, risques de contamination par diverses maladies, violation d'intimité, violences sexuelles, exclusion due au handicap ou au genre. Les projets éducatifs doivent prendre en compte les risques de protection affectant les différents groupes d'enfants y compris les déplacés, retournés et les enfants des communautés hôtes.

Il est essentiel de souligner que les séquelles physiques et morales sont différentes pour un garçon et pour une fille, ainsi que les défis et difficultés de réintégration et de réinsertion familiale, communautaire, socio-économique et scolaire. Ainsi, les projets de formations des enseignants prennent en compte ces particularités et sensibilisent sur la non-stigmatisation des victimes. Le principe de confidentialité doit être respecté dans toutes les étapes des projets, surtout pendant la collecte de données ainsi que pendant les entretiens/engagements avec les bénéficiaires/communautés.

Les moyens de protéger les enfants, tels que soulignés dans les standards d'INEE, sont basés sur la participation communautaire et la sécurisation du milieu d'apprentissage afin de garantir l'accès de toutes et de tous à l'école.

Il est souhaitable que l'engagement avec les communautés prenne en compte leurs structures spécifiques (par exemple, le structure de pouvoir) et les tensions raciales/structurales/ethniques. Ceci dit, toute décision sur l'emplacement des salles des infrastructures doit être prise avec les communautés.

Une bonne communication et collaboration avec le Domaine de Responsabilité Protection de l'Enfant et des programmes sectoriels protection sont nécessaires.

Actions clés Protection -Education (en situations d'urgence)

Actions clés de la part des acteurs de la protection de l'enfance

1. Présenter les résultats des différentes évaluations et analyses menées par les acteurs de la protection de l'enfance aux acteurs de l'éducation ;
2. Organiser des focus groupes sur l'éducation et la protection avec les enfants (les enfants en situation de rue, les enfants porteurs de handicaps, les enfants en tête de ménages, les enfants vivant en institution (les familles d'accueil ; centre de réinsertion, Centre de Formation et d'apprentissage des métiers, programme d'apprentissage des langues et de métiers, les personnes chargées de subvenir à leurs besoins, les membres de la communauté)) pour discuter avec eux des divers types de prise en charge auquel ils ont droits et peuvent avoir recours. ;
3. Former les structures communautaires à identifier et à signaler les risques en matière de protection de l'enfance à l'intérieur et à proximité des établissements scolaires, en collaboration avec le personnel de l'éducation et de développement de la petite enfance ;
4. Établir et renforcer des systèmes de référencement permettant aux acteurs de l'école de signaler rapidement et de façon efficace, aux agents humanitaires de l'éducation et de la protection de l'enfance les enfants requérant une protection ;
5. Former les acteurs de la protection de l'enfance sur l'éducation et le développement de la petite enfance en situations d'urgence ;
6. Vulgariser des messages concernant la protection de l'enfance, la séparation familiale, les restes explosifs de guerre, la cohabitation (accepter les autres enfants), avec l'aide du personnel d'éducation ;
7. Veiller à ce que les écoles soient dotées d'au moins des kits sanitaires (y compris COVID-19), en collaboration avec le personnel du secteur d'éducation ;
8. Faciliter l'adoption du code de conduite destiné aux enseignants⁸ ; diffuser largement le code de conduite et veiller à ce que tous le signent ;
9. Elaborer conjointement avec les acteurs du secteur de l'éducation une cartographie des écoles à risque (attaques, occupations militaires, proximité des camps de militaires, probables présences des REG, etc.) et au besoin les déplacer vers des lieux sûrs ;
10. Identifier et participer aux forums déjà établis (cluster par exemple) qui permettent au mieux de procéder à une révision régulière des informations relatives aux enfants en situations d'urgence ;
11. Recueillir et partager régulièrement des exemples de réussites, y compris des récits d'enfants, afin de montrer les effets positifs qu'ont les interventions de qualité en matière d'éducation sur la sécurité physique et affective et le bien-être des enfants.

Actions clés de la part des acteurs de l'éducation

1. Inscrire la sécurité physique et affective des enfants en tant qu'un des objectifs clefs de chaque intervention en éducation ;
2. Respecter les « Normes minimales d'éducation de l'INEE » pendant la planification et la mise en œuvre des stratégies d'éducation, en accordant une attention spéciale à la protection, au bien-être, et notamment à la création d'un milieu d'apprentissage sûr et stimulant ;
3. Créer et animer un cadre de coordination avec le personnel de protection de l'enfance afin de veiller à ce que les informations sur l'éducation soient ventilées par sexe, âge et le cas échéant par handicap ;
4. Fournir des données désagrégées (sexe, âge, handicap) des élèves ainsi que les infrastructures existantes dans les écoles pour faciliter les interventions en matière de protection de l'enfance ;
5. En collaboration avec le personnel de protection de l'enfance, s'assurer que les espaces amis des enfants remplissent une fonction de complémentarité et non de concurrence vis-à-vis des programmes d'apprentissages établis ;
6. Mener une campagne en faveur de l'accès universel à l'éducation de qualité, y compris en supprimant

⁸ Voir le modèle INEE proposé dans les annexes

les obstacles posés à l'inscription scolaire et à la rétention, comme le manque de documents d'identité ou autres exigences ;

7. Travailler avec le personnel de protection de l'enfance pour localiser ou déplacer les établissements scolaires loin des zones représentant un danger en termes de protection, comme les zones militaires ou de groupes armés non identifiés, les zones polluées de REG et les zones propices aux catastrophes naturelles ; aménager les établissements scolaires dans des zones sûres et proches des centres d'habitation ;
8. Travailler en collaboration avec d'autres organisations afin de veiller à ce que le programme scolaire ne soit aucunement discriminatoire ;
9. Pendant la planification, veiller à prendre en considération les questions relatives à la protection de l'enfance (accès, non-violence à l'école, qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, code de conduite, toilettes non mixtes, égalité d'accès aux services pour les enfants des deux sexes y compris les enfants en situation de handicap).
10. Mener des campagnes de sensibilisation sur les barrières éducatives, liées aux problèmes de la Gestion de l'Hygiène Menstruelle
11. Mettre en place un système spécifique pour les enfants traumatisés, former les enseignants sur la gestion de ces enfants, pour leur protection psychologique et éviter leur stigmatisation, construire la confiance en soi.

Tableau 2 : EXEMPLE D'INDICATEURS CLES PROTECTION-EDUCATION

Indicateurs de Résultats	Cible de Résultat
1. Pourcentage de milieux d'apprentissage formels et non formel évalués considérés comme sécurisés pour les garçons et les filles de différents âges	100%
2. Pourcentage de garçons et de filles d'âges divers (y compris les enfants porteurs de handicaps) ayant accès aux établissements scolaires et aux autres centres d'apprentissage	85 %
Indicateur D'action	Cible d'action
3. Pourcentage d'éducateurs en activité qui ont été formés en éducation et protection en situation d'urgence ainsi que le développement de la petite enfance	90%
4. Pourcentage du personnel d'éducation ayant signé un code de conduite et qui l'a vulgarisé au niveau des autres partenaires communautaires de l'école	100%
5. Pourcentage des enfants filles et garçons (porteurs de handicap) inscrits sans pièces d'état civil ou autres critères	100%
6. Pourcentage d'établissements scolaires déplacés/relocalisés en zone sûre suite à l'identification de leur zone d'implantation comme étant « dangereuse »	100%
7. Pourcentage d'enfants identifiés comme étant « en situations de risque » et signalés tous les mois au personnel de gestion des dossiers de protection de l'enfance par le personnel d'éducation	80%
8. Pourcentage des écoles ayant élaboré un plan de préparation et de réponse	100%
9. Pourcentage des écoles ayant des installations sanitaires conformes aux normes nationales ou internationales (latrines ; dispositif des lavages des mains et points d'eau)	90%

Flexibilité, adéquation et qualité :

La flexibilité constitue une qualité fondamentale pour un programme visant à établir un système d'éducation qui répond aux besoins en matière de protection des apprenants et des enseignants. Il est nécessaire d'adapter les outils pédagogiques aux besoins de chaque enfant (en prévoyant, par exemple, un aménagement raisonnable pour les enfants porteurs de handicaps), et au contexte. Ce processus d'adaptation peut impliquer des modifications dans les horaires des classes et dans les calendriers annuels afin de répondre aux besoins de groupes d'apprenants spécifiques. En fonction du contexte, il pourra être plus approprié d'organiser les classes d'une manière ou d'une autre, afin de favoriser l'interaction, de promouvoir l'apprentissage autonome ou à distance, de proposer des programmes accélérés ou de rattrapage, ou d'offrir des formes d'apprentissage différentes. Un choix sera à opérer entre des établissements scolaires et des salles de classe provisoires ou permanentes en fonction de critères comme les solutions à apporter aux besoins des populations réfugiées et déplacées à l'intérieur de leur pays, ou de la fragilité potentielle des constructions temporaires. Veuillez consulter, également, dans les « Normes minimales de l'INEE » le domaine 3 intitulé « enseignement et apprentissage ».

Administration :

Il est recommandé de plaider pour la suppression de la demande des pièces d'identité « obligatoires » pour l'inscription dans un établissement scolaire (comme les certificats d'âge ou de naissance) lorsque vous travaillez en partenariat avec les autorités compétentes, des organisations chargées de l'éducation et des groupes communautaires. Il est également recommandé d'aider tous les enfants en situations d'urgence qui ne disposent pas de leurs actes de naissance. Consultez également dans les « Normes minimales de l'INEE » le domaine 2 intitulé « accès et environnement d'apprentissage ».

Aucun délai pour l'inscription des enfants à l'école : Adaptez les horaires de l'école en fonction de l'insécurité dans la zone d'intervention.

Équité :

Le manque de justesse dans l'éducation peut entraîner des préjudices. Vous pouvez réviser le programme scolaire, aider les enseignants à appliquer des méthodes participatives et proposer aux élèves des leçons sur la tolérance afin de les aider à résoudre les problèmes du passé. Le meilleur moyen de vous assurer que les événements historiques soient présentés de façon objective et juste dans les programmes scolaires est de commencer immédiatement par la révision du contenu des manuels et de la présentation des informations. Veuillez consulter également dans les « Normes minimales de l'INEE » le domaine 2 intitulé « accès et environnement d'apprentissage ».

Personnel enseignant et non enseignant :

Les programmes devraient prévoir un soutien aux enseignants et à leur bien-être comme mesure de protection. Le soutien des enseignants englobe, notamment, l'organisation de formations sur l'identification des besoins des enfants, les stratégies d'apprentissage axées sur l'enfant, le soutien psychosocial, les pratiques d'éducation inclusive et les moyens d'assurer qu'il existe des procédures simples pour signaler tout problème en matière de protection en classe. Il est également fondamental de limiter le nombre d'élèves par classe et de revoir le renforcement des capacités éducatives, des enseignants pour atteindre les objectifs fixés, garantir leur protection et de ne pas les confiner dans leur rôle de protecteurs. Veuillez, également, consulter dans les « Normes minimales de l'INEE » le domaine 4 intitulé « Enseignants et autre personnel de l'éducation ».

Environnements protecteurs :

Aidez à créer des environnements protecteurs et stimulants dans les activités scolaires et extrascolaires. Pour cela, adaptez d'abord les équipements scolaires et renforcez ensuite les systèmes préétablis de protection de l'enfance et de soutien social. L'adaptation de la structure, de la conception, du contenu et de la construction des équipements scolaires permet de protéger les enfants et de leur apporter un soutien psychosocial. Les structures d'apprentissage, par exemple, doivent être prévues pour les apprenants porteurs d'un handicap physique et les activités doivent être organisées sur la base d'un nombre d'élèves par classe réaliste selon le contexte local. Il faut penser à installer des fosses pour enfouir les déchets solides, ainsi que des systèmes d'évacuation des eaux résiduaires, comme les puisards, et prévoir l'approvisionnement en eau salubre pour l'hygiène personnelle, avec l'installation de toilettes propres pour hommes et pour femmes pouvant être verrouillées depuis l'intérieur. Consultez, également, dans les « Normes minimales de l'INEE » le domaine 2 intitulé « accès et environnement d'apprentissage ».

Abus :

Les enseignants et le reste du personnel d'éducation peuvent se rendre coupables d'abus et d'exploitation envers les enfants. Il existe, également, des cas de harcèlement et d'abus entre les enfants eux-mêmes au sein des écoles. Il est donc recommandé d'introduire dans les programmes ESU des mesures de prévention et d'intervention contre la violence, avec notamment la mise en place de systèmes de communication et de signalement des violences/abus, et par la formation des communautés (via les associations parents-enseignants, de réseaux de protection de l'enfance, etc.) afin qu'elles sachent où et comment prévenir, signaler et intervenir dans les cas d'abus commis par un enseignant ou par un élève.

Attaque :

Les écoles peuvent également être des cibles militaires et à ce titre être victimes de types d'attaques comme le recrutement d'enfants soldats, l'enlèvement d'enfants et de personnel enseignant, destruction de bâtiment et de matériel d'apprentissage et de toute autre forme de violences et d'attaques. Si ce type de risques existe, l'évaluation préliminaire et les stratégies de protection des écoles, établissements et centres doivent étudier la nécessité d'installer les écoles et les espaces d'apprentissage dans des lieux plus éloignés et plus sûrs. Dans certains cas, cela signifiera qu'il faudra s'efforcer de déplacer le danger et pas seulement les écoles – par exemple, en procédant au déminage dans les écoles et à proximité. Il faudrait, également, surveiller régulièrement la présence de dangers physiques ou de risques d'agression sexuelle sur le trajet de l'école qui pourraient décourager les garçons et les filles de se rendre à l'école. Il faudrait, en outre, réduire ces risques avec le soutien des structures d'accompagnement de l'école à travers l'élaboration de plan de gestion des risques. La mise en place d'un système de rapportage sur les attaques et occupations des écoles par les militaires ou les groupes armés.

Les activités pédagogiques constituent une importante méthode pour transmettre non seulement des connaissances scolaires, mais également des connaissances pratiques, des informations et des compétences de vie qui peuvent aider les enfants à se prendre en charge et à se protéger, eux-mêmes ainsi que leurs pairs. Parmi les activités et les messages importants qui devraient être introduits dans les activités pédagogiques, peuvent figurer les suivants :

- La réduction des risques, comme la prévention de la séparation, la réduction du risque de catastrophe naturelle la prévention des dangers et des blessures ;
- Les compétences de vie, comme l'attitude à adopter face à des comportements risqués (en cas de toxicomanie par exemple), les compétences en résolution non-violente de conflits, les compétences en communication, etc.

En référence aux différents rapports sur les impacts de la crise sur le système éducatif (cfr rapports réguliers du MENAPLN sur les écoles fermées en raison de l'insécurité depuis 2019 ; rapports de « The Armed

Conflict Location & Event Data Project (ACLED) » signalant des attaques sur des écoles entre 2017 et 2020 ; rapports de divers acteurs ESU sur des menaces et des attaques contre l'éducation (les écoles, établissements, centres et leurs personnels), le CE a initié depuis 2020 une réflexion sur la question de la protection des écoles. En plus, il est connu de tous que l'impact des conflits armés sur l'éducation engendre des défis humanitaires et de développement plus large auxquels il est urgent de s'attaquer.

Aussi considérant que les parties à un conflit armé sont priées de ne pas utiliser les écoles et les universités pour quelque raison que ce soit à l'appui de leur effort ; considérant l'endossement par le Burkina Faso de la Déclaration sur la Sécurité dans les Ecoles, le CE recommande la contextualisation et l'application, par toutes les parties en présence sur toute l'étendue nationale, des **Lignes Directrices pour la protection des écoles et des universités** contre l'utilisation des écoles pendant toute la durée de la crise sécuritaire.

Les acteurs de protection de l'enfant sur le terrain sont chargés de collecter les informations sur toutes formes de violations des droits de l'enfant, y compris les attaques contre les écoles. Cependant étant donné l'avantage du CE d'avoir accès, à travers ses programmes et ses partenaires, à des informations sur les attaques d'écoles auxquelles les acteurs de protection de l'enfant n'ont pas nécessairement accès, il est recommandé aux acteurs ESU de renseigner et d'envoyer régulièrement au Cluster Protection des informations sur les écoles fermées (ST-ESU/MENAPLN), les attaques contre les écoles ou toute autre forme de menace/ risque identifiée en milieu éducatif.

Le Cluster Éducation dispose ainsi d'un *avantage comparatif qui pourrait améliorer la documentation* des attaques contre les écoles par le Cluster Protection et donc l'analyse des tendances concernant cette violation. L'analyse plus précise des attaques d'écoles, de leurs auteurs et des conséquences pour l'éducation des enfants dans les zones touchées pourra ainsi être relayée dans le plaidoyer pour le respect du caractère neutre des écoles effectué à haut niveau par la Coordinatrice Humanitaire des Nations Unies et le HCR en tant que « Protection Cluster Lead ». Ce plaidoyer bénéficiera ainsi au travail des deux secteurs – Protection et Éducation.

Remarque : Pour le rapportage sur les urgences à l'école (attaques, occupation par les civils ou les porteurs d'armes, etc), utiliser la Fiche ad hoc présentée dans les annexes (voir outils de collecte). En fonction de la disponibilité des informations, transmettre la fiche à la coordination du Cluster Éducation qui la partagera avec le Point Focal MRM (Mécanisme de Rapportage et de Monitoring) au sein du Domaine de Responsabilité de Protection de l'Enfant.

Attention : Le rapportage sur les écoles fermées est sous la responsabilité directe du ST ESU.

4. Cours d'appui (remédiation) / cours de rattrapage (voir les détails plus loin au niveau du cadre normatif) :

Les cours d'appui / cours de rattrapage permettent aux enfants déplacés, retournés et aux enfants de la communauté résidente de bénéficier de dispositifs compensatoires personnalisés ou non permettant d'une part de résoudre leurs difficultés d'apprentissage et d'autre part de récupérer le temps perdu à cause du conflit et se mettre à niveau pour continuer normalement avec l'école. En situations d'urgence, il est possible que les élèves ratent plusieurs semaines ou même plusieurs mois de classe : Les écoles peuvent être fermées à cause des défis sécuritaires ou sanitaires, elles peuvent être détruites ou pillées, ce qui rend la reprise des cours difficile, les enseignants peuvent avoir fui, ou bien des enfants déplacés ont raté des cours à cause du déplacement. Ces circonstances peuvent jouer sur la performance des élèves, ainsi que sur leur réussite aux examens, et elles peuvent avoir pour conséquence que l'enfant risque de ne pas pouvoir terminer le programme scolaire.

Par ailleurs, le niveau des enfants déplacés qui ont été intégrés dans les écoles de la communauté d'accueil peut différer de celui des autres élèves. Les enseignants doivent alors encadrer plusieurs enfants qui viennent d'écoles diverses, et qui ont des niveaux scolaires différents, ce qui impacte négativement la qualité de l'enseignement des élèves déplacés comme celle des élèves issus de la communauté d'accueil.

5. Sensibilisations:

Thèmes de sensibilisation liés à l'éducation inclusive :

- Droit et l'importance de l'éducation ;
- La scolarisation de toutes les filles et tous les garçons sans discrimination, y compris les enfants en situation de handicap ;
- L'accueil inclusif des enfants déplacés, enfants retournés, enfants vulnérables et enfants avec des besoins spécifiques tels que les enfants en situation de handicap (ESH) ;
- Le manque des fournitures scolaires ou le non-paiement des frais indirects exigés par certaines associations des parents d'élèves dans les écoles publiques ne devrait pas être un obstacle à la scolarisation des enfants déplacés ou des enfants vulnérables ;
- L'acceptation des enfants déplacés/retournés sans aucun frais.

Thèmes de sensibilisation sur les compétences de vie courante :

- Hygiène et assainissement ;
- Prévention de maladies telles que COVID-19, choléra, VIH/SIDA, IST etc ;
- Utilisation de moustiquaires etc .

Thèmes de sensibilisation sur la protection :

- Les droits des enfants ;
- Cohabitation pacifique ;
- Prévention de recrutement dans les groupes armés non identifiés
- Prévention des risques de mines ;
- Enregistrement des enfants à l'état civil ;
- La protection des écoles contre les attaques (en utilisant la Déclaration « Safe School » et ses « Lignes Directrices »).

Méthodes de sensibilisation:

- Sensibilisation de masse;
- Focus Group;
- Porte à porte ;
- Théâtre forum ;
- Enfant par enfant ;
- Emissions radio/TV;
- Sensibilisation lors des distributions de vivres aux familles PDI etc.

Participants :

- Leader locaux (chef de village) ;
- Leader religieux ;
- Réseau des femmes ;
- APE, AME, etc
- Enfants et adolescents ;
- Chefs d'établissements et enseignants ;

- Encadreurs pédagogiques.

NB : Lors des sensibilisations un accent particulier devrait être mis sur l'inclusion des adolescents (enfants à partir de 12 ans) et des enfants en dehors de l'école.

Sur quelques sujets de sensibilisation il est souhaitable d'avoir des groupes séparés pendant le déroulement des sessions :

- Enfants : garçons / filles ;
- Adolescents : garçons / filles.

Frais liés aux sensibilisations de courte durée (maximum deux à trois heures) :

Le Cluster Education ne favorise ni le paiement des frais de quelque nature que ce soit aux participants qui participent à une sensibilisation de courte durée, ni la restauration telle que la distribution des biscuits ou autres. Il est important que les acteurs soient capables de mener ce type d'activités sans frais. Ces activités ne devraient pas non plus prendre trop de temps (il ne s'agit pas des formations !).

12. Thématiques transversales

1. Genre:

Le Cluster Education Mondial a validé les « 5 Engagements pour la prise en compte de l'égalité entre garçons et filles dans l'éducation » (voir Annexe). Afin d'assurer une réponse appropriée et d'assurer la prise en compte efficace de ces engagements, il faut que, dans le cadre de la collecte et l'analyse des données, elles soient désagrégées par âge et par sexe.

Chaque projet ESU doit démontrer que tout ou une partie des 'Engagements' seront pris en compte, en indiquant :

- Les activités qui vont répondre à chaque engagement ;
- Les indicateurs qui vont permettre de voir les résultats attendus par rapport à la mise en œuvre de ces activités.

Souvent les activités d'éducation visent globalement 50% de filles – 50% de garçons. Cette distinction ne répond pas forcément à la prise en compte effective de la question du genre suivant la démographie de la communauté. Afin de favoriser un accès égal des filles et des garçons à l'éducation, les interventions doivent prendre en compte les freins spécifiques affectant l'accès des filles et des garçons à la scolarisation (charges domestiques, mariage et grossesse précoces, risques de violences sur le chemin de l'école ou d'abus sexuel dans l'établissement, etc.) et doivent prévoir des efforts spécifiques afin de lever ces barrières. Une attention particulière doit être accordée aux filles des classes terminales de l'école primaire, car les statistiques montrent qu'elles courent un risque de déperdition scolaire comparativement plus élevé chez les garçons.

Si certains des 'Engagements' ne sont pas pris en compte, il est recommandé de justifier.

Pour les projets « HRP », en particulier, chaque projet recevra une Notation Genre, calculée selon la grille Genre du Comité Permanent Inter-agences au niveau mondial.

2. Inclusion⁹

⁹ L'inclusion est en phase avec la responsabilité 3 du Programme d'action pour l'Humanité issu du Sommet Humanitaire Mondial de Oslo (https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/core_responsibilities_poster_fr.pdf)

En vue de participer à l'atteinte de l'objectif spécifique de la SN ESU et du HRP tous les projets ESU devront intégrer la dimension « inclusion ». Ceci implique que ces projets devront démontrer les capacités à permettre aux ESH ou d'autres enfants à besoins éducatifs spéciaux d'intégrer le système éducatif normal selon leurs capacités, et d'être pris en charge.

Dans le cadre d'une approche d'éducation inclusive, les projets ESU pourront développer des activités de :

- Sensibilisation sur l'éducation des ESH et des groupes spécifiques dans les milieux scolaires ordinaires, encourageant les écoles à inscrire des filles et des garçons en situation de handicap ainsi que ceux des groupes spécifiques dans les classes « ordinaires », ensemble avec les autres enfants dits « valides » ;
- Renforcement des capacités des enseignants sur l'éducation inclusive, leur permettant une meilleure prise en charge des Enfants ayant des besoins éducatifs spécifiques dans une classe ordinaire ;
- Aménagement et réhabilitation des infrastructures scolaires en tenant compte des normes d'accessibilité.

3. Protection

Les hauts responsables du Comité permanent inter-agences (IASC)¹⁰ recommandent aux Clusters d'« accorder une place centrale à la protection dans l'action humanitaire ».

Dans le cadre de la protection le CE est aligné sur trois normes de Protection, à savoir :

- Norme 1 : Les organismes favorisent l'accès équitable aux programmes d'éducation ;
- Norme 2 : Les organismes accordent la priorité à la sécurité et à la dignité dans les programmes d'éducation ;
- Norme 3 : Les besoins particuliers des divers groupes d'apprenants sont pris en compte dans les programmes d'éducation.

Pour faciliter correctement l'intégration de la protection dans les programmes ESU, il existe un outil qu'on appelle « liste de vérification protection ». Il est composé de 6 catégories dont 4 catégories correspondant aux principes de **redevabilité humanitaire** et 2 au principe de "**Ne Pas Nuire**" (Do No Harm). Il constitue un dispositif d'auto-évaluation de l'organisation (membre du Cluster) pour apprécier de manière critique les pratiques de mise en œuvre de l'assistance d'urgence. Il s'agit d'apprécier la manière dont l'assistance est délivrée.

La liste de vérification peut informer de pratiques individuelles, mais ne se veut pas être un outil d'évaluation des performances individuelles des staffs (voir l'outil en annexe).

NB : Il existe d'autres thèmes transversaux qui seront intégrés graduellement. Le CE met un accent particulier sur les deux cités ci-haut.

13. Orientations techniques

1. Classement des activités par zones d'intervention :

Les activités transversales à exécuter dans toutes les zones sont :

- Renforcement et/ ou création des mécanismes de coordination appropriés ;
- Evaluation sectorielle normée (rapide et/ ou complète selon le besoin) ;
- Continuité des apprentissages et des enseignements ;
- Mesures préventives pour contribuer à la protection de l'environnement d'apprentissage ;

¹⁰ Déclaration des hauts responsables du Comité permanent inter-organisations, Décembre 2017.

- Programmes de soutien psychosocial ;
- Services multisectoriels connexes pour le bien-être des apprenants (WASH, Alimentation, Nutrition, Santé, etc) ;
- Programmes spéciaux pour les enfants à besoins spécifiques (enfants séparés, enfants non accompagnés et enfants en situation de handicap) ;
- Evaluation des acquis scolaires et des compétences socio-émotionnelles ;
- Déploiement des mécanismes de redevabilité dans les milieux d'apprentissage et au sein des communautés.

Tableau 3 : Classement des activités selon le statut des zones

STATUT DES ZONES	ACTIVITES RECOMMANDEES
<p><i>Zone de choc / avec un accès difficile (zone habitée par des personnes qui n'ont pas bougé à cause de la crise, privées de l'école par les groupes armés non identifiés)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement /mise en place de la coordination ; - Evaluation sectorielle <i>rapide</i> ; - Formation des personnels éducatifs sur des approches pédagogiques orales et sur le Safe School (circonscrit) avant leur déploiement ; - Continuité des apprentissages via des espaces temporaires d'apprentissage choisis ou établis au sein de la communauté ou d'autres moyens tels que la radio, les annales éducatives, etc ; - Alternatives éducatives à base communautaire en langues nationales/du milieu et/ou en langage des signes ; - Mesures préventives pour contribuer à la protection de l'environnement d'apprentissage (essentiellement mobilisation des communautés, analyse des risques, plan de préparation et de réponse, protocole sanitaire COVID-19 et mécanisme de prévention des VBG) ; - Programmes de soutien psychosocial (activités créatives/récréatives et accompagnement psychologique de base) au sein des espaces temporaires d'apprentissage ; - Services multisectoriels connexes (Protection, Alimentation et Wash) pour le bien-être des apprenants ; - Programmes spéciaux pour les enfants à besoin spécifiques (enfants séparés, enfants non accompagnés et enfants en situation de handicap) - Suivi-évaluation par des cellules communautaires de protection de l'enfant - Déploiement des mécanismes de redevabilité dans les milieux d'apprentissage et au sein des communautés
<p><i>Zone de déplacement (zone souvent accessible habitée par des personnes qui ont quitté la zone de choc, avec possibilité d'assurer rapidement la continuité et l'intégration dans les écoles hôtes)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement /mise en place de la coordination ; - Evaluation sectorielle <i>rapide et complète</i> ; - Continuité via des espaces temporaires d'apprentissage choisis au sein de la communauté ou l'appui à la connectivité Radio/TV/Web au sein des communautés affectées pour faciliter la diffusion des ressources des programmes d'éducation par la radio ou des ressources numériques formelles aux enfants affectés ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration à l'école via la mise en place des salles de classes d'urgence (temporaires ou semi-finies) dans les écoles hôtes à faible capacité d'accueil ; - Programmes de soutien et de remédiation scolaire ; - Programmes de scolarisation accélérée (type SSA-P) ; - Formations des enseignants sur l'approche Safe School et l'appui psychosocial ; - Mobilisation des enseignants volontaires dans la mesure du possible ; - Mesures préventives pour améliorer l'environnement d'apprentissage (essentiellement plan de préparation et de réponse, protocole sanitaire COVID-19 et mécanisme de prévention des VBG) ; - Programmes de soutien psychosocial (numéros verts, activités créatives et récréatives et appui psychologique de base) à l'école et au sein de la communauté ; - Services multisectoriels connexes (Protection, Alimentation et Wash in School) pour le bien-être des enfants ; - Programmes spéciaux pour les enfants à besoins spécifiques (enfants séparés, enfants non accompagnés et enfants en situation de handicap, filles) ; - Evaluation des compétences socio-émotionnelles et des acquis scolaires ; - Déploiement des mécanismes de redevabilité dans les milieux d'apprentissage et au sein des communautés
<p><i>Zone de retour</i> (zone accessible habitée par des personnes qui ont regagné la zone de choc redevenue stable)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement /mise en place de la coordination ; - Evaluation sectorielle <i>rapide et complète</i> ; - Continuité via des espaces temporaires d'apprentissage choisis au sein de la communauté ou l'appui à la connectivité Radio/TV/Web au sein des communautés affectées pour faciliter la diffusion des ressources des programmes d'éducation par la radio ou des ressources numériques formelles aux enfants affectés ; - Intégration à l'école via la mise en place des salles de classes d'urgence (temporaires ou semi-finies) dans les écoles à faible capacité d'accueil ; - Programmes de scolarisation accélérée (type SSA-P) ; - Formation des enseignants et des membres du personnel sur l'approche Safe School et l'appui psychosocial ; - Mobilisation des enseignants volontaires; - Mesures préventives pour la protection de l'environnement d'apprentissage (essentiellement mobilisation des communautés, analyse des risques, plan de préparation et de réponse, protocole sanitaire COVID-19 et mécanisme de prévention des VBG) ; - Programmes de soutien psychosocial (numéros verts, activités créatives et récréatives et appui psychologique de base) à l'école et au sein de la communauté ; - Services multisectoriels connexes (Protection, Alimentation et Wash in School) pour le bien-être des enfants ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes spéciaux pour les enfants à besoins spécifiques (enfants séparés, enfants non accompagnés et enfants en situation de handicap) ; - Evaluation des compétences socio-émotionnelles et des acquis scolaires ; - Suivi et communication des informations suffisantes sur la sécurité dans les milieux de retour.
<i>Zone mixte</i> (zone accessible habitée par des personnes déplacées et retournées de longue durée)	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement /mise en place de la coordination ; - Evaluation sectorielle <i>complète</i>; - Consolidation de la paix avec le soutien des plateformes communautaires ; - Alternatives éducatives en fonction des besoins ; - Paquet de services intégrés (forte amélioration des conditions d'apprentissage) - Appuis aux communautés hôtes pour renforcer leurs moyens de subsistance ; - Appui aux associations locales des communautés hôtes, retournées et/ou déplacées pour une meilleure participation à la vie scolaire ; - Déploiement des mécanismes de redevabilité dans les milieux d'apprentissage et au sein des communautés
<i>Zone stable</i> (zone accessible habitée par des personnes non affectées ayant retrouvé la stabilité)	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la coordination; - Evaluation sectorielle <i>complète</i>. - Renforcement des systèmes et des politiques sensibles aux risques ; - Renforcement des mécanismes communautaires de gouvernance scolaire ; - Renforcement des compétences fondamentales; - Amélioration de l'environnement d'apprentissage selon les six caractéristiques des écoles amies des enfants ; - Internalisation des programmes multisectoriels avec le soutien des points focaux dans les écoles ; - Formulation des plans d'actions, budgets et programmes d'Education orientés par l'analyse des risques ; - Amélioration des conditions de travail des personnels enseignants pour inciter leur motivation ; - Préparation de toutes les écoles à l'analyse et à la prévention de risques ; - Investissements en faveur de l'enseignement à distance : 1) pour préparer de futures périodes de fermeture des écoles, 2) pour renforcer l'enseignement et l'apprentissage lorsque les écoles restent fermées, et 3) pour compléter les heures d'enseignement par un modèle mixte lorsque les écoles sont ouvertes partiellement ou selon un emploi du temps adapté ; - Renforcement des collectivités et des services en charge de l'éducation pour mettre en place des stocks de contingence ; - Déploiement des mécanismes de redevabilité dans les milieux d'apprentissage et au sein des communautés

Tableau 4 : Cadre de réouverture des écoles suite à une crise sanitaire (type COVID-19)

PHASES DE REOUVERTURE	ACTIVITES RECOMMANDEES
<i>Avant la réouverture</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement /mise en place de la coordination ; - Evaluation sectorielle rapidenormée ; - Continuité des apprentissages et des enseignements à <i>distance</i> pour tous les enfants d'âge scolaire en tenant compte des spécificités des zones (urbaines ou rurales) ; - Sensibilisation et formation des familles pour accompagner/encadrer les apprentissages des enfants ; - Suivi adéquat des supports/plateformes pédagogiques, des informations, des services et des installations afin qu'ils soient accessibles aux enfants en situation de handicap ; - Evaluation des acquis scolaires et des compétences socio-émotionnelles ; - Mesures préventives pour contribuer à la protection de l'environnement d'apprentissage (essentiellement des messages clés liés à la protection, au COVID-19 et au VBG) ; - Déploiement des mécanismes de redevabilité dans les milieux d'apprentissage et au sein des communautés
<i>Pendant le processus de réouverture des écoles</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des risques <i>complète</i> (en tenant compte de l'âge, des maladies chroniques et d'autres facteurs de risque) ; - Formation du personnel administratif et enseignant à la mise en œuvre des mesures de prévention spécifiques à la nature de la maladie (comme les mesures barrières et des pratiques d'hygiène dans le cas de COVID-19) à l'école ; - Formation du personnel chargé du nettoyage à la désinfection des écoles ; - Dotation du personnel chargé du nettoyage des écoles en équipements de protection individuelle adapté à la crise ; - Désinfection des écoles avant leur utilisation ; - Dotation des élèves en kits de protection contre le COVID-19 si nécessaire avant leur intégration à l'école ; - Formulation / mise à jour des plans de préparation et de réponse (en y intégrant les risques liés à la maladie (comme le cas de COVID-19) ; - Réintégration scolaire continue des enfants d'âge scolaire vulnérables non scolarisés/déscolarisés (déplacés, retournés, réfugiés et hors-école issus des populations hôtes) ; - Mesures spécifiques pour favoriser le retour à l'école pour les filles et les enfants en situation de handicap ; - Développement et vulgarisation dans les écoles des systèmes d'orientation/référencement, notamment pour les cas de personnes infectées ; - Déploiement des mécanismes de redevabilité dans les milieux d'apprentissage et au sein des communautés

<i>Après la réouverture</i>	<ul style="list-style-type: none">- Mesures incitatives pour le changement des comportements afin d'augmenter l'intensité et la fréquence des activités de nettoyage et de désinfection, et améliorer les pratiques en matière d'hygiène ;- Sensibilisation des prestataires sur les autres services de soin, y compris les services de prise en charge de la violence liée au genre/de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que les services de santé sexuelle et procréative ;- Suivi-évaluation afin que les supports/plateformes ; pédagogiques, les informations, les services et les installations soient accessibles aux enfants en situation de handicap- Déploiement des mécanismes de redevabilité dans les milieux d'apprentissage et au sein des communautés
-----------------------------	--

14. Cadre normatif pour les activités clés

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
<p>Alternatives éducatives à base communautaire</p> <p>(Inspirées des méthodes d'apprentissage exclusivement oral ; centre Bamna Nuara jeunes, école du berger et de la bergère, école communautaire, école de la seconde chance, programme d'éducation par la radio /PER « en urgence »)</p>	<p>Minimum requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse du contexte humanitaire en prenant en compte la situation pré-crise, pendant et ou post-crise, avec des données désagrégées par sexe, par âge et d'autres paramètres d'inclusivité en précisant les barrières locales à la scolarisation des enfants ; - Adoption de l'approche après consultations communautaires ; - Pas de contraintes d'accès (approche adaptée à tous les contextes) - Accompagnement des services techniques déconcentrés de l'éducation en collaboration avec les structures communautaires de protection de l'enfant (adaptation des outils, du curriculum) ; - Recours aux espaces en matériaux locaux sans risque pour les enfants et les animateurs + latrine séparée garçons/filles ; - Disponibilité de la cantine scolaire. <p>Cadre d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zones de crise, de déplacement et de retour des populations - Objectif global : (1) assurer la protection et le bien être émotionnel et (2) la continuité des apprentissages en faveur des enfants déplacés internes (EDI) ; 	<p>Animateurs/tuteurs/relais : Au moins 30 000 CFA ; au moins 50 000 CFA pour les animateurs des centres Alpha</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Expériences des acteurs (CDC, EDUCO, Andal Pinal, MENAPLN et Save The Children) ; - Orientations INEE, SN-ESU...

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>Cibles : Enfants/adolescents EDI, retournés, réfugiés et autres vulnérables déscolarisés et non scolarisés âgés de 3 à 17 ans.</p> <p>Contenus : (1) Informel (compétence de vie, activités de comptage/décomptage, activités d'éveil, apprentissage psychosocial, contes, jeux) ; (2) Non formel (lecture/écriture, calcul, activités d'éveil, activités préprofessionnelles, formation professionnelle). NB : 30/40 apprenants par espace/groupe</p> <p>Approches pédagogiques : Apprentissage exclusivement oral ; éducation par la radio ; école du berger et de la bergère ; école communautaire ; école de la seconde chance, Centre Bamna Nuara jeunes.</p> <p>Langues/canaux d'enseignement/apprentissage : Langues nationales/du milieu ; langue officielle ; langage des signes, radio et télévisions.</p> <p>Suivi et évaluation : Dénombrement direct des apprenants ; sondage ou estimation ; suivi des activités par les services techniques compétents ; connexion entre les différents comités (national, régional, provincial et communal)</p>		

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>Durée (informel) : au moins 2h deux fois/semaine. Non formel : 600 heures pour 6 mois</p> <p>Ressources nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tuteurs/animateurs/facilitateurs / relais communautaires de niveau 4è au moins ; - Ressources pédagogiques (Clés USB, carte mémoire, tablette, téléphones, poste récepteur, radio et télévisions, manuels et guides, bibliothèque mobile, outils de langage de signes et les images) ; - Agents d'ONG/associations locales, agents des services étatiques formés sur l'approche/en zone accessible ; - Kit COVID-19 (dispositif de lave main par clubs ou par groupe, savons, gels et masques) et par tuteur, animateur, relais ; <p>Outils de l'approche : Fiches pédagogiques ; outil de suivi pédagogique ; outil de suivi-évaluation ; document de référence ; ressources numériques (scripts traduits en langues nationales)</p> <p>NB. Le partenaire doit choisir l'alternative qui convient au contexte après une analyse approfondie. Par exemple dans les zones d'accès difficile, il est conseillé d'utiliser l'approche exclusivement orale avec un profil</p>		

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	bas pour réduire les risques d'exposition des enfants et des animateurs.		
<p>Infrastructures scolaires d'urgence : (1) Salles de classe d'urgence ou espace temporaire d'apprentissage (ETA) ; (2) Salle de classe semi-finie ; (3) Réhabilitation. NB. On ajoute également les infrastructures WASH dans le lot.</p>	<p>Minimum requis (conditions communes pour tous les modèles de salle de classe) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse du contexte humanitaire en prenant en compte la situation pré-crise, pendant et post-crise ; - Adoption du modèle de salle de classe après consultations communautaires et sur la base des résultats de l'analyse ; - Site sûr et protecteur, accessible sans danger pour tous les enfants (filles/garçons) et groupes d'âge y compris enfants vulnérables et enfants avec des besoins spécifiques (exemple : enfants en situation de handicap) ; - Site pour la mise en place de salles de classe/espace d'apprentissage temporaire à déterminer en consultation avec la communauté et les enfants ; - Référence à la SN – ESU et au besoin au plan de réponse humanitaire ; - Dans toute construction, la participation communautaire doit être assurée. Pour la clôture, des matériels locaux selon le contexte spécifique sont à privilégier. Dans toute intervention de construction, l'aspect environnement doit être pris en compte, l'utilisation du bois est à 	N/A (voir plus bas)	<ul style="list-style-type: none"> - Normes INEE : https://inee.org/fr/les-normes - Normes Sphère : https://spherestandards.org/fr/manuel-2018/ - Stratégie Nationale de l'Education en Situations d'Urgence (SN-ESU) ; - Plan de réponse COVID 19 ;

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>éviter dans la mesure du possible ; les briques d'adobe, briques cuites ou autres matériels utilisés dans le contexte spécifique sont à favoriser. Pour les classes temporaires l'utilisation de bâches est déconseillée à cause de la chaleur au Burkina.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place des salles de classe temporaires tout comme celle des semi-finies doit prendre en compte la protection et l'accessibilité pour tous les enfants y compris des enfants en situation de handicap et des vulnérabilités spécifiques liées au genre 		
<p>Salle de classe d'urgence ou espace temporaire d'apprentissage (ETA)</p>	<p>Description : Une salle de classe d'urgence ou espace temporaire d'apprentissage (ETA) peut être une structure temporaire mise en place, un bâtiment libre ou un autre endroit sûr et protecteur. L'objectif est que les enfants aient accès à un espace d'apprentissage sûr et protecteur dans le plus court délai (endéans les deux semaines qui suivent la période du déplacement)</p> <p>L' ETA peut être : (1) une structure temporaire mise en place en utilisant de préférence des matériaux locaux (si matériaux locaux pas faisable/disponibilité des bâches en dernier recours), la structure temporaire</p>	<p>Coût de 1500 000 FCFA (avec le bois) et 3 824 970 FCFA¹¹ (avec des tubes carrés) ; durée de vie : 1 an (si en bois) et plus (avec tubes).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de normes éducatives du MENAPLN - Devis de Save The Children - Dessin d'architecture ou maquette (voir détails en annexes)

¹¹ Voir détails dans les annexes. Le modèle de Save The Children est recommandé par le Cluster. Il a l'avantage d'être mobile.

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>est définie par le fait qu'il n'y a pas une fondation. (2) un bâtiment mis à disposition comme école (église, magasin etc.) -</p> <p>Spécifications techniques : Dimensions de 9mX7mX4m ; durée de montage : 5 jrs ; matériaux locaux ; capacité : 50 élèves/classe.</p> <p>Condition d'utilisation de l'ETA : L'ETA est encouragé s'il n'existe pas de bâtiment alternatif durable, sûr et protecteur ou bien dans le cas où la capacité des salles de classes existantes est épuisée et que le double flux n'est plus possible.</p> <p>Matériels et ressources : Matériaux locaux grâce à la participation communautaire. Les matériaux locaux sont choisis selon le contexte, les différents risques, la capacité de la communauté, la disponibilité des matériels, l'environnement.</p> <p>Cible : Enfants d'âge scolaire affectés par un déplacement à court terme - en attendant la finalisation de la construction des salles de classes semi-finies et/ ou les travaux de réhabilitation</p> <p>Zone d'intervention : Zone de déplacement avec des mouvements des populations récents.</p> <p>Durée de vie : 1-2 ans</p>		

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>Outils nécessaires : Plans détaillés d'exécution ; devis descriptif des travaux ; devis quantitatif et estimatif</p>		
<p>Salle de classe semi-finie</p>	<p>Description : Une salle de classe/un espace d'apprentissage semi-finie avec une structure évolutive de base - fondation, piliers, toiture et murs inachevés. Spécifications techniques : Dimensions de 9mX7mX4m ; durée de montage : 30-60 jrs avec matériaux locaux définitifs ; capacités : 50 élèves/classe</p> <p>Condition d'utilisation de la salle de classe semi-finie : endroit sûr et protecteur, accessible sans danger pour tous les enfants (filles/garçons) et groupes d'âge y compris les enfants avec des besoins spécifiques.</p> <p>Matériels et ressources : Mur interne en matériaux définitifs</p> <p>Cible : scolaire écoles/établissements/centres accueillant un grand nombre d'EDI ;</p> <p>Zone d'intervention : Zone de déplacement ou de retour.</p> <p>Durée de vie : 40 ans</p>	<p>Coût d'une classe : 3 870 015 FCFA HTVA¹² Coût deux classes : 6 814 780 FCFA HTVA Coût Trois classes : 9 946 720 FCFA HTVA</p> <p>-Coût de l'équipement d'une classe : 924 000 FCFA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de normes éducatives du MENAPLN - Dessin d'architecture

¹² Voir dans les annexes le modèle proposé par la DGESS et adopté par le Cluster.

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>Outils nécessaires : Plans détaillés d'exécution ; devis descriptif des travaux ; devis quantitatif et estimatif</p>		
<p>Réhabilitation / réfection</p>	<p>Description : La réhabilitation consiste à réaménager un bâtiment scolaire qui a une structure/fondation stable en gardant son aspect extérieur, en conservant ses dimensions initiales et en y améliorant le confort intérieur. La réhabilitation suppose le respect du caractère architectural des bâtiments.</p> <p>Conditions de réhabilitation/réfection : Au cas où on ne peut pas réhabiliter, il faut plutôt construire une structure semi-finie. Les travaux de réhabilitation ne devront pas toucher la structure des bâtiments sinon il s'agirait d'une reconstruction. La réhabilitation/réfection concernera surtout des travaux légers et/ ou moyens sans toucher à la structure du bâtiment : charpente, une partie de la toiture, le pavement, les ouvertures, etc. La réhabilitation/réfection doit garantir la sûreté et la protection des enfants.</p> <p>Cible : Ecoles/établissements/centres endommagés du fait de la crise sécuritaire et autres phénomènes à risque</p> <p>Zone d'intervention : Zone de déplacement et de retour.</p>	<p>Coût maximum recommandé par classe : 1 500 000 FCFA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - NM INEE - Bonnes pratiques de la DGESS/MENAPLN

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	Outils nécessaires : Plans détaillés d'exécution ; devis descriptif des travaux ; devis quantitatif et estimatif		
Eau et Assainissement à l'Ecole¹³	Condition d'utilisation: <ul style="list-style-type: none"> - Les infrastructures WASH accompagnent absolument les salles de classes - Endroit pour la mise en place d'une latrine : A déterminer avec la communauté, les enfants, les agents des DR, en analysant les différents risques et vulnérabilités ; - En plus de la distribution du savon, la sensibilisation pour l'utilisation de la cendre est encouragée pour favoriser la pérennité de l'activité ; - Mise en place de latrines séparées filles/garçons accessibles sans danger pour tous les enfants y compris les enfants à besoins spécifiques ; - Mise en place de dispositifs de lavage de main ; - Présence d'une source d'eau « potable » (système de distribution d'eau) ; - Distribution d'un kit d'hygiène par école suivie des sessions de sensibilisation/formation sur ses potentiels risques et vulnérabilités 	Coût : Voir Paquet Interventions GT WiS BFA Urgences 30-11-2020_Rev2021-02-16.xlsx	<ul style="list-style-type: none"> - Bonnes pratiques WiS - NM INEE

¹³ Voir plus de détails sur la partie WASH IN SCHOOL

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
Formation en Appui Psychosocial / APS – module complet	<p>Minimum requis:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse du contexte humanitaire en prenant en compte la situation pré-crise, pendant et/ou post-crise, y compris les conséquences psychologiques de la crise humanitaire actuelle (sécuritaire et sanitaire) auxquels les enseignants et les élèves sont exposés ; - Adoption du contenu suite aux résultats du rapport d'analyse du contexte ; - Référence à la SN – ESU et au besoin au plan de réponse humanitaire ; - Approche adaptée aux zones de déplacement et de retour ; - Elaboration et transmission des TDRs (modèle type complet à proposer) deux semaines avant, au ST-ESU pour contrôle qualité et acheminement à la structure centrale/déconcentrée technique appropriée pour l'offre technique. C'est une des étapes clés de la redevabilité. (Cette phase est sanctionnée par une note décisionnelle validant ou invalidant la mise en œuvre de l'activité. Celle-ci sera transmise à l'entité commanditant la formation dix jours avant le début de l'activité) ; - Actualisation des outils d'évaluation si nécessaire tout en renforçant la 	<p>Budget de la formation :</p> <p>Coûts moyens (transport, restauration, salles, hébergement, matériels de sonorisation, reproduction de documents) ; Transport : 20 frs à 50 frs/km ; hébergement : 10 000 frs à 20 000 frs ;</p> <p>Frais de formation des formateurs : 25 000 frs/ jour</p> <p>Prise en charge complète pour les personnes qui se déplacent : -27 000 frs à 30 000 frs (Chef-lieu de région) ; -23 500 frs à 27 000 frs (Chef-lieu de province).</p> <p>Restauration pour les résidents : 10 000 frs / jour (Chef-lieu de région et province) ; 5 000 frs (Chef-lieu de département/commune).</p> <p>Frais de formation du formateur : au moins 25000 fr/jr ;</p> <p>Voir d'autres détails dans la circulaire des Nations Unies (SNU N°001/2019) si applicable.</p>	<p>Textes juridiques aux niveaux national et international :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (Art 1) ; - Objectifs du Développement Durable ODD/ODD4 ; - la convention relative aux droits de l'enfant (CDE) ; <p>Les textes Nationaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - La constitution (Art 18) ; - La Loi N_013/AN 30 Juillet 2017 portant loi d'orientation de l'éducation (Art 3 et 4) ; - Décret 2016-926/PRES/PM/MATDSI/MJDHPC/MINEFID/ME NA portant protection du domaine scolaire (Art 3, 4 et 5) <p>Circulaire du SNU ou du Gouvernement (si applicable)¹⁵ : Circulaire des Nations Unies (SNU N°001/2019) fixant le barème des indemnités journalières des rétributions servies aux fonctionnaires de l'Etat ou assimilés à l'intérieur du pays (CIRCULAIRE 001 2019 SNU TAUX DSA NATIONAL)</p> <p>Références bibliographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reivich, K. & Shatte, A. (2002). Le facteur de résilience New York: Presse de trois rivières. ; - Waugh, C.E., Thompson, R.J., et Gotlib, I.H. (2011). Réactivité émotionnelle flexible dans

¹⁵ Les organisateurs des ateliers (ou autres activités similaires) devront se mettre à jour par rapport aux différentes circulaires en vigueur dans ce sens. Pour le moment le Cluster recommande cette note des NU et les orientations du MENAPLN. En cas d'insuffisance d'informations, l'organisateur se tournera vers le ST-ESU pour prendre la meilleure décision.

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>congruence entre les items et le contenu de la formation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des formateurs par ST-ESU suivant le pool des formateurs au niveau local puis central si nécessaire ; - Identification et validation des participants de façon participative entre les niveaux déconcentrés et central ; - Mise à disposition des outils de formation aux formateurs retenus ; - Acquisition des matériels et objets prédéfinis dans les TDRs validés en quantité et en nombre suffisants ; - Analyse de risque : baromètre de mesure de la qualité des décisions et choix technique, d'encadrement; <p>Cadre d'intervention : Zones de choc, de déplacement et de retour</p> <p>Objectif général : Renforcer les capacités des personnels de l'éducation en appui psychosocial des élèves des zones affectées par les situations de crises.</p> <p>Objectifs spécifiques : Il s'agit essentiellement d'outiller les participants à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se familiariser avec les situations d'urgence et leurs impacts sur les élèves et le système éducatif ; 	<p>Location de salle : Voir propriétaire ; matériels de sonorisation : Voir propriétaire.¹⁴</p>	<p>la résilience des traits. Emotion, 11,1059-1067 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonanno, G.A. (2004). Perte, traumatisme et résilience humaine : avons-nous sous-estimé la capacité humaine à prospérer après des événements extrêmement aversifs? Psychologue américain, 59, 20-28 - Guide livret 1 Mali, 2016, Appui psychosocial : Première édition. 108 pages ; - Guide de formation de base, 2011, Appui psychosocial en milieu scolaire : Unicef. République de Côte d'Ivoire. 48 pages ; - Kits d'éducation de l'UNICEF, manuel d'instruction, 161 pages ; - Les Espaces Amis des Enfants en Situations d'urgence : Manuel destiné au personnel de Save the Children, 2008, 114 pages ;

¹⁴ Le Cluster encourage le choix des endroits modestes dans un environnement protecteur pour les participants. Les fonds humanitaires n'intègrent pas généralement des coûts de support élevés car le gros du budget doit être affecté aux bénéficiaires (activités en faveur des bénéficiaires directs)

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<ul style="list-style-type: none"> - maîtriser les mécanismes et techniques de détection de signaux de détresse et de traumatismes chez les élèves ; - déterminer les rôles des acteurs impliqués dans la prise en charge psychosociale des élèves affectés ; - maîtriser la technique et le processus de référencement adéquat de victimes vers une structure spécialisée; - maîtriser des approches et techniques d'animation des activités récréatives comme soutien psychosocial des enfants. <p>Cibles : Personnels de l'éducation</p> <p>Ressources nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipe des facilitateurs (Pool régional soutenu par le pool national) formés et recensés dans les pools des formateurs ; - Outils clés : Module de formation ; cahier du participant ; guide du formateur ; 9 fiches de préparation et d'exécution des activités et jeux ; outils d'évaluation <p>Matériels de formation : Papier kraft ; marqueurs ; ,rames de papier , projecteurs, ; kit de jeux (ballons , banderoles , sifflets , nattes , Scotch papier , ballons gonflable , ciseaux , papiers cartonné) ;kit du participant kit COVID-19 (cache-nez ; gel hydraulique)</p> <p>Nombre de formateurs : 2 formateurs par salle de 40 participants</p>		

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>Durée : 5 jours (formation initiale) et 3 jours pour le recyclage.</p> <p>Contenu : Il s'agit essentiellement des thèmes suivants : - thème 1: Les situations d'urgence et leurs impacts sur les acteurs de l'éducation et sur le système éducatif ; - thème 2: Les éléments conceptuels de l'Appui Psychosocial (APS) en milieu scolaire ; - thème 3: La détection des signaux de détresse psychosociale, le système de référence et le rôle des acteurs; - thème 4: les activités d'Appui Psychosocial (récréatives, créatives, cognitives, etc)</p> <p>Encadrement de la formation Salles adaptées pour les plénières et les travaux de groupe.</p> <p>Stratégie de déroulement de la formation :Se référer au guide du formateur</p> <p>Evaluation et redevabilité : C'est une des étapes essentielles et prioritaires. Ces évaluations subjective et objective permettront de percevoir le degré de satisfaction des participants ; la qualité organisationnelle du formateur et l'impact de la formation sur les différentes structures concernées.</p>		

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>NB : Sur la base du rapport et des annexes, les structures bénéficiaires ont 72 heures pour actualiser leur base de données afin d'éviter les éventuels doublons dans le choix des participants et transfert à ST-ESU pour optimiser la planification et la coordination de la réponse.</p>		
<p>Formation sur l'éducation à la paix / Prévention de l'extrémisme violent par l'éducation(PEV-E)</p>	<p>Minimum requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse du contexte humanitaire en prenant en compte la situation pré-crise, pendant et/ou post-crise, y compris les risques des conflits intercommunautaires aggravés ou générés par la crise humanitaire actuelle (sécuritaire et sanitaire) auxquels les enseignants et les élèves sont confrontés ; - Référence à la SN – ESU et au besoin au plan de réponse humanitaire ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Budget de la formation ; - Coûts moyens (transport, restauration, salles, hébergement, matériels de sonorisation, reproduction de documents, frais de formation du formateur) - Transport : 20 frs à 50 frs/km ; - Prise en charge complète pour les personnes qui se déplacent : 27 000 frs à 30 000 frs (Chef-lieu 	<ul style="list-style-type: none"> - Guide pour enseignants, manuel de formation de la CEDEAO produit par l'UNESCO ; - Communications du MENAPLN sur la culture de la paix, éducation pour la paix...(voir DEPRIM).

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>- Approche adaptée aux zones de déplacement et de retour.</p> <p>Cadre d'intervention : Zones de déplacement et de retour .</p> <p>Objectif général : Renforcer les capacités des acteurs éducatifs sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent en milieu scolaire.</p> <p>Cibles : Encadreurs pédagogiques, enseignants, EDI et hôtes, animateurs de la vie scolaire, COGES, AME, APE acteurs de l'ENF,...</p> <p>Contenu de la formation : Notions de cohésion sociale et de cohabitation pacifique à l'école et au sein de la communauté.</p> <p>Ressources nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pool des formateurs : Un pool national et des pools régionaux¹⁶ ; - Outils clés : Guide pour enseignants, manuel de formation de la CEDEAO produit par l'UNESCO ; Communications du MENAPLN sur la culture de la paix, éducation pour la paix...(voir DEPRIM) - Matériels de formation : Papier craft, marqueurs ; marqueur ,rame de 	<p>de région) ; 23 500 frs à 27 000 frs (Chef-lieu de province) ; Restauration pour les résidents : 10 000 frs / jour (Chef-lieu de région et province) ; 5 000 frs (Chef-lieu de département/commune) ; Frais de formation du formateur : au moins 25000 fr/jr ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pause-café et déjeuner ; - Location de salle ; matériels de sonorisation. 	

¹⁶ La base de données de ces deux pools doit être constituée au sein du ST-ESU pour orienter les acteurs.

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>papier , projecteur, câbles ; multiprises ; kit du participant (bloc note , bics ,crayon , chemise à rabat plastique ; kit COVID-19 (cache-nez ; gel hydraulique)</p> <p>Nombre de participants (: 30 par salle au minimum et maximum de 40 avec deux formateurs par salle.</p> <p>Durée : Les formations se déroulent avec un calendrier flexible tout en respectant la durée de chaque module. La durée d’une formation est de 5 jours et celle d’un recyclage de 3 jours.</p> <p>Modalités : La formation se fera sous forme de communications suivies d’échanges, de travaux en ateliers et de restitutions en plénières.</p>		
<p>Formation à l’approche Safe School</p>	<p>Minimum requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse du contexte humanitaire en prenant en compte la situation pré-crise et post-crise, y compris les risques auxquels les écoles sont exposées ; - Identification des participants en collaboration avec les structures déconcentrées impliquées ; - Etablissement de la liste des participants en collaboration avec les structures déconcentrées impliquées ; - Elaboration et transmission des TDRs deux semaines avant, au ST-ESU pour 	<p>Les éléments à prendre en compte :</p> <p>Frais de transport, de restauration, d’hébergement, de nuitée, prise en charge des formateurs, des organisateurs, des superviseurs et des participants ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de formation des formateurs : 25000 frs/jour ; - Transport : 20 frs à 50 frs/km. <p>Prise en charge complète pour les personnes qui se déplacent :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Normes INEE (https://inee.org/fr/les-normes); - Déclaration Safe School; - Lignes directrices GCPEA; - Cartographie de la vulnérabilité et élaboration du plan de préparation et intervention en milieu scolaire comme intervention participative en classe (UNICEF WCARO en collaboration avec l’UNHCR, UNESCO, Save the Children, Plan International et SOS Kinder Village International) Programme régional “les Enfants de la Paix”.

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>validation et acheminement à la structure centrale/déconcentrée technique appropriée pour l'offre technique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des formateurs (cf pool de formateurs du niveau déconcentré ou central si nécessaire) ; - Identification et validation des participants de façon participative entre les niveaux déconcentrés et central ; - Mise à disposition des outils de formation aux formateurs retenus ; - Acquisition des matériels et objets prédéfinis dans les TDRs validés en quantité et en nombre suffisants ; - Référence à la SN – ESU et au plan de réponse humanitaire si besoin . <p>Cadre d'intervention : Zones de choc, de déplacement et de retour.</p> <p>Objectif général : Renforcer la résilience des acteurs face aux conséquences de la crise sécuritaire et autres phénomènes à risque.</p> <p>Cibles : personnels de l'éducation, partenaires APE, AME, COGES, FDS, agent sociaux, agents de santé, personnels de la justice, personnels de l'administration territoriale et leaders des communautés.</p> <p>Contenu de la formation :</p>	<p>-27 000 frs à 30 000 frs (Chef-lieu de région) ;</p> <p>-23 500 frs à 27 000 frs (Chef-lieu de province).</p> <p>Restauration pour les résidents : 10 000 frs / jour (Chef-lieu de région et province) ; 5 000 frs (Chef-lieu de département/commune) Frais de formation du formateur : au moins 25000 fr/jr.</p> <p>Pause-café et déjeuner</p> <p>Location de salle ; matériels de sonorisation.</p>	<p>Textes juridiques aux niveaux national et international :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (Art 1) ; - Les Objectifs du Développement Durable ODD/ODD4 ; - La convention relative aux droits de l'enfant (CDE) ; - Les résolutions 1998 (2011) et 2143 (2014) du conseil de sécurité des Nations Unies ; - La Déclaration Safe School et les lignes directrices. <p>Les textes nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Constitution (Art 18) ; - La Loi N_013/AN 30 juillet 2017 portant loi d'orientation de l'éducation (Art 3 et 4) ; - Le Décret 2016-926/PRES/PM/MATDSI/MJDHPC/MINEFID/MENA portant protection du domaine scolaire (Art 3, 4 et 5).

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<ul style="list-style-type: none"> - Philosophie de l'approche Safe School ; - Fondements, vision et principes ; - L'ampleur et l'impact de genre des attaques contre l'éducation dans les situations de conflit et d'insécurité ; - Introduction à la déclaration sur la sécurité dans les écoles et aux lignes directrices ; - Mapping des acteurs impliqués dans la protection de l'éducation contre les attaques ; - Surveillance et signalement des attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire des écoles et des universités ; - Responsabilité des attaques contre l'éducation : cadre juridique international, enquêtes et poursuites ; - Utilisation militaire des écoles et des universités : Expériences en matière de protection des établissements d'enseignement contre l'utilisation militaire ; - Exercices pratiques sur l'utilisation des lignes directrices pour la protection de l'éducation ; - Cartographie des forces et des vulnérabilités ; - Présentation du canevas d'élaboration des plans de préparation et de réponse (PPR) ; 		

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<ul style="list-style-type: none"> - Exercices pratiques d'élaboration des PPR. <p>Ressources nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipe des facilitateurs (Pool régional soutenu par le pool national) formés et recensés dans les pools des formateurs ; - Outils de l'approche : Guide du formateur Safe School ; module de formation Safe School ; cahier du participant Safe School ; les outils d'évaluation (évaluation à l'issue de la session, prétest et post test) ; - Boîte à outils de mise en œuvre de la Déclaration et des Lignes Directives. <p>Matériels de formation : Papier Kraft, marqueur, rame de papier ; kit de jeux (ballon, parapluie, banderole, sifflet, scotch papier, ballon gonflable, ciseaux, papier cartonné) ; kit du participant (bloc note, bics, crayon, chemise à rabat plastique, cout) ; kit COVID-19 (Masques, gels, savons).</p> <p>Nombre de formateurs : 2 formateurs par salle de 40 participants ;</p> <p>Période : Flexible (vacances /congés ou selon l'urgence)</p>		

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>Nombre de jours : Maximum 5 jours Il s'agit d'une sensibilisation/PAS BESOIN DE 5 JOURS. EN une journée max.</p> <p>NB : Formation initiale :5 jours ; formation de recyclage : 3 jours.</p> <p>Stratégie de déroulement de la formation/Sensibilisation ? : Se référer au guide du formateur.</p>		
<p>Alimentation scolaire / cantine scolaire</p>	<p>Minimum requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse du contexte humanitaire en prenant en compte la situation pré-crise, pendant et/ou post-crise, avec des données désagrégées par sexe et par âge et d'autres paramètres d'exclusivité en précisant les barrières locales à la scolarisation des enfants ; - Signature préalable de la convention avec le gouvernement ; - Contribution des communautés en termes de magasins sécurisés, bois, matériels de cuisine et cantinières ; - Les écoles à cibler doivent avoir des élèves déplacés internes (EDI) ; - Respect des quantités, des qualités et des types de denrées recommandées ; - Constituer des stocks de contingence dans les régions afin de répondre aux besoins urgents ; - S'il s'agit d'un cash-école, il faut juste tenir compte des habitudes alimentaires des bénéficiaires et si 	<p>S'il s'agit de la cantine PAM, pas besoin de calculer les coûts.</p> <p>N.B : La dotation d'une école est évaluée à partir des rations alimentaires et de l'effectif des élèves et la durée du programme cantine scolaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bonnes pratiques des partenaires ; - Guide de gestion des cantines scolaires ; - Expériences du PAM, de CRS, de la DAMSSE ; - Normes INEE.

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>possible des leçons apprises des cantines existantes.</p> <p>Cadre d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zones de déplacement et de retour - Objectif général : contribuer à la promotion de l'accès et du maintien des enfants en dehors du système scolaire (EDI, retournés, réfugiés et autres enfants vulnérables) ; - Rations : 160g de céréales, 40g de légumineuses, 20 g huile, 60 g de super céréales, 3 g de sel, RAE de 10Kg/mois) et par élève) ; - La dotation de RAE est conditionnée au taux de fréquentation de 80% de tous les élèves y compris les filles et les enfants en situation de handicap/vulnérables ; - Dotation en micronutriments. <p>Cibles : Enfants/adolescents EDI, retournés, réfugiés et autres enfants vulnérables scolarisés de 3 à 17 ans ; enfants de la communauté hôte.</p> <p>Ressources et outils nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan trimestriel de distribution partir des données recueillies ; - Fiches de compte rendu mensuel ; - Fiches de fin de campagne ; - Outils de gestion : Fiches de stock, registres de gestion ; 		

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<ul style="list-style-type: none"> - Bordereau de livraison ; - Canevas du programme annuel d'activités ; - Canevas du plan trimestriel d'activités ; - Canevas de compte rendu du suivi de la gestion des vivres au niveau école ; Registre de gestion ; - Canevas de rapport trimestriel et annuel ; - Guide de gestion des cantines scolaires ; - Un protocole d'accord ou chaque partie a ses obligations et appose sa signature. Le protocole est annuel ; - Equipe du partenaire de mise en œuvre pour soutenir tout le processus (agents d'ONG et agents responsables de la cantine des structures déconcentrées) ; - Guide de gestion des cantines scolaire <p>Durée de l'appui : 1 année scolaire</p> <p>Etapes de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des écoles bénéficiaires ; - Sensibilisation des directeurs d'écoles, chefs d'établissements, enseignants, APE, AME sur l'alimentation scolaire. Par DR, DP, gestionnaires des cantines, CCEB, points focaux, PAM/DAMSSE. 		

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>Dispositifs de suivi- évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fréquence du suivi : Quotidien par le directeur d'école ou le chef d'établissement, , trimestriel et annuel par les contrôleurs des CEB, DP, DAMSSE, du service des cantines scolaires du post primaire et secondaire et des partenaires. <p>NB. Le partenaire peut choisir également une autre manière de délivrer l'alimentation scolaire en utilisant l'approche cash – école sur base d'un plan d'achats locaux établi par l'école (cfr l'approche cash-école pour les détails).</p>		
<p>Cash – école et autres types de <i>transfert monétaire</i> en milieu scolaire</p>	<p>Minimum requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse du contexte humanitaire en prenant en compte la situation pré-crise, pendant et/ou post-crise, avec des données désagrégées par sexe, par âge et d'autres paramètres d'inclusivité en précisant les barrières locales à la scolarisation des enfants ; - Adoption de l'approche après consultations communautaires ; - Organisations APE, AME, COGES fonctionnelles ; - Référence à la SN – ESU et au besoin au plan de réponse humanitaire ; - Analyse de l'accès physique et sécuritaire (surtout le risque de 	<p>Utilisation du cash-école:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant maximum d'une valeur de US\$ 2 000 par école ; - On prend le nombre d'écoles ciblées dans le rayon d'action considéré et on le multiplie par le montant forfaitaire de US\$ 2 000 pour trouver le montant total disponible pour la zone tout entière ; - Le montant total est divisé par le nombre total d'enfants à intégrer dans la zone et on trouve le montant par enfant ; 	<p>Expérience du Cluster Education de la RDC.</p>

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>braquage des équipes de facilitation, etc).</p> <p>Cadre d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zones de déplacement et de retour ; - Objectif global : (1) assurer la réinsertion scolaire des enfants en dehors du système scolaire (EDI, retournés, réfugiés et autres enfants vulnérables) ; (2) améliorer la qualité de l'environnement scolaire ; - L'issue de ce transfert monétaire à l'école est conditionnée par l'intégration sans condition des enfants déplacés, réfugiés, retournés et autres enfants vulnérables de la communauté résidente. <p>Cibles : Enfants/adolescents EDI, retournés, réfugiés et autres vulnérables déscolarisés et non scolarisés âgés de 3 à 17 ans.</p> <p>Ressources nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet d'école ou d'établissement (Plan d'amélioration de l'environnement scolaire); - Equipe des facilitateurs externes pour soutenir tout le processus (agents d'ONG avec agents structures centrales, déconcentrées étatiques (MENAPLN, MFSNFAH etc.) formés à l'approche) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Le montant par enfant est multiplié par le nombre d'enfants à intégrer dans chaque école et on trouve le montant pour chaque école ; - Sur la base du plan d'amélioration de l'école le montant couvre par exemple : l'acquisition de tables bancs ; des réparations légères ; l'acquisition de matériels scolaires, didactiques, récréatifs, Covid-19 (achetés localement) ; l'amélioration de l'hygiène en milieu scolaire (Wash), le paiement des cotisations des APE (si identifié comme blocage), etc ; - Le montant doit être payé au moins en 2 tranches - Le paiement de la 2ème tranche est conditionné par : <ul style="list-style-type: none"> a) l'accès effectif et continu des enfants sans rejets de la part de l'enseignant à cause du non-paiement des frais, du manque d'uniforme ou d'autres raisons, b) la mise en œuvre effective du plan d'amélioration ; - L'équipe des facilitateurs joue un rôle dans l'animation et 	

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe de rédaction du projet de l'établissement (AME, APE, COGES directeur de l'école, chefs d'établissements et enseignants, quelques membres d'une cellule communautaire de protection de l'enfance, un agent de l'Action Sociale) avec le soutien de l'équipe de facilitation ; - Guide d'orientation sur l'approche cash école ; - Outils de l'approche : Fiche de paiement du cash, fiche de suivi, convention entre l'école et l'organisation partenaire (en annexes). <p>Durée de l'appui : 1 année scolaire.</p> <p>Etapas de mise en œuvre du cash-école :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la communauté sur l'importance de l'éducation, spécialement l'éducation inclusive ; - Identification et enregistrement des enfants hors système (enfants/adolescents EDI, retournés, réfugiés et autres vulnérables déscolarisés et non scolarisés âgés de 3 à 17 ans avec un focus sur le primaire) dans un axe / zone donnée comprenant un certain nombre d'écoles (rayon de 10 km au carré / à définir) ; 	<p>facilitation du processus en prenant en compte les différents acteurs.</p> <p>L'élaboration du plan ne devrait pas être monopolisée par un acteur, les activités d'amélioration devraient se faire au bénéfice de la majorité des acteurs de l'école. Des exigences telles que l'achat d'un ordinateur ne devraient pas être acceptées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des frais de dossiers (examens ou autres similaires) devraient être pris en compte) ; - La motivation des enseignants volontaires peut être intégrée dans le plan pendant une durée de 3 mois (US\$ 30/mois) ; après les trois mois par la contribution communautaire sera requise et mentionnée dans la convention ; - L'école s'engage à ce que les enfants intégrés continuent à étudier sans exigence de frais jusqu'à la fin de l'année scolaire ; - L'approche cash école doit être accompagnée par une 	

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des directeurs, enseignants, APE, AME sur l'approche cash école ; - Élaboration du plan d'amélioration de l'école selon le montant calculé avec l'équipe de rédaction du plan + des représentants des élèves (f/g) pour le niveau de l'enseignement ciblé (primaire, préscolaire ou secondaire) ; - Une fois que le plan est rédigé et approuvé selon les besoins prioritaires de l'école, les fiches de remise du fonds sont remplies et le montant est remis en présence de toutes les parties prenantes ; - Au niveau administratif, le montant du doit être considéré comme un intrant de la caisse de l'école et la sortie de l'argent pour la mise en place des activités prévues par le plan doit être approuvée par toutes les parties prenantes. En plus chaque dépense doit être justifiée par un reçu. <p>Dispositifs de suivi- évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comptage direct des élèves intégrés ; - Suivi des activités par les services techniques compétents de la DREPPNF et du partenaire ; - Mise en place de comité national, régional, provincial et local de suivi de l'approche cash -école. 	<p>forte sensibilisation de mobilisation communautaire afin de préparer la stratégie de sortie et ne pas donner lieu à des risques d'abandon après la durée de l'intervention.</p>	

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>NB. Le partenaire peut choisir également un appui ciblé avec d'autres types de <i>transfert monétaire ciblés</i> en milieu scolaire notamment : Le cash matériels scolaires et le cash réhabilitation/ équipement.</p> <p>Cash matériels scolaires : L'école reçoit un montant pour l'achat du matériel scolaire pour les enfants et les enseignants dans le marché local. Dans un processus consultatif l'école (directeur, enseignants, enfants, parents) décident des besoins de l'école en termes de matériel scolaire et didactique. Le montant peut soit être un jeton ou coupon afin que la communauté puisse acheter chez des fournisseurs locaux présélectionnés, ou alors il s'agit d'un transfert monétaire pour l'achat dans un marché ouvert.</p> <p>Cash réhabilitation/ équipement : Sur la base d'un plan d'amélioration de l'école pour la réhabilitation, l'équipement est élaboré d'une manière participative : L'école reçoit un transfert monétaire ou bien l'équivalent en espèces pour la réhabilitation de l'école. Comme dans les approches décrites plus haut, le transfert sera fait en tranches liées à l'état d'exécution des activités.</p> <p>NB : Dans toutes les approches, une bonne facilitation de l'activité communautaire, un</p>		

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	suivi rapproché et l'utilisation des outils de monitoring sont importants.		
Organisation des cours d'appui / cours de rattrapage	<p>Minimum requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse du contexte humanitaire en prenant en compte la situation pré-crise, pendant et post-crise, avec des données désagrégées par sexe et par âge en précisant la durée de la déscolarisation ; - Identification des élèves en difficultés d'apprentissage à travers une évaluation diagnostique ; - Identification des enseignants à former par les structures déconcentrées ; - Prise en compte de la dimension inclusive ; - Engagement écrit des acteurs au niveau école. <p>Cadre d'intervention : Zones de déplacement et de retour.</p> <p>Objectif général : Renforcer les apprentissages des élèves ayant connu un temps de rupture scolaire ou en difficulté d'apprentissage scolaire.</p> <p>Cibles : Elèves en difficulté d'apprentissage (EDA) des établissements d'enseignement formel des niveaux d'études primaire, post-primaire et secondaire général (privé/public) pour les cours d'appui élèves déplacés</p>	<p>Coût : forfait de 30000F/mois/enseignant au primaire et de 2 500 FCFA/heure au post-primaire et secondaire.</p> <p>Frais de supervision du niveau déconcentré : 5000FCFA/personne/sortie.</p> <p>Frais de suivi évaluation des niveaux déconcentré et central (frais de mission : 27 000 à 30 000 FCFA).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Normes INEE : https://inee.org/fr/les-normes - SN-ESU ; - Curricula ESU ; - Programmes officiels ; - Guide du formateur sur la pédagogie différenciée, la pédagogie de groupe, le tutorat et le double flux ; - Outils de suivi/évaluation ; - Outil d'évaluation de la formation ; - Guide ASEI/PDSI; - Prise en charge : Décret n°012-735/PRES/PM/MEF du 11 Septembre 2012.

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>internes et ceux de la communauté hôte en retard sur le programme scolaire de l'année en cours pour les cours de rattrapage.</p> <p>Ressources et outils nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Curricula ESU ; - Programmes officiels ; - Guide du formateur sur la pédagogie différenciée, la pédagogie de groupe, le tutorat et le double flux ; - Cahier du participant ; - Outils de suivi/évaluation ; - Outil d'évaluation de la formation ; etc. <p>Les formateurs : Pool des formateurs sur la différenciation pédagogique (voir base de données nationale ou régionale/liste à joindre).</p> <p>Durée de l'activité : 3 mois maximum NB : Le nombre maximum d'élèves par salle est compris entre 10 et 20 pour les cours d'appui (élèves en difficultés d'apprentissage). Les cours de rattrapage intéressent toute la classe ou un plus grand groupe d'élèves en retard sur le programme d'enseignement.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des établissements, des classes et des élèves ; 		

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<ul style="list-style-type: none"> - Choix des enseignants par les responsables des structures déconcentrées ; - Identification des disciplines ; - Détermination du volume horaire journalier, hebdomadaire et des jours consacrés ; - Elaboration d'un planning des cours d'appui ou de rattrapage par l'enseignant / l'équipe enseignante à soumettre à sa hiérarchie ; - Formation des enseignants sur la pédagogie différenciée, la pédagogie de groupe, le tutorat et le double flux - Mise en place d'un dispositif de suivi/supervision/conseil ; - Les cours doivent se dérouler dans le milieu scolaire ; - La durée minimale d'une séance est de 2 heures pour les cours d'appui. 		
Mise en œuvre du double flux	Minimum requis : <ul style="list-style-type: none"> - Analyse du contexte humanitaire en prenant en compte la situation pré-crise, pendant et post-crise, avec des données désagrégées par sexe et par âge en précisant la durée de la déscolarisation ; - Sensibilisation des parents et des élèves à la pertinence du double flux en situation d'urgence ; - Obtenir l'engagement écrit des acteurs concernés (enseignants, parents, communautés...) ; 	Les coûts doivent prendre en compte les éléments suivants : Kits scolaires ;kits covid-19 ;kits d'hygiène et d'assainissement ;alimentation scolaire ;kits GHM ; tables bancs complémentaires ; chaises et bureaux pour enseignant, armoire, etc.	<ul style="list-style-type: none"> - Normes INEE: https://inee.org/fr/les-normes - Sphère : https://spherestandards.org/fr/manuel-2018/ - Curricula ESU ; - Programmes officiels ; - Manuel guide du double flux ; - Module de formation sur la pédagogie différenciée, la pédagogie de groupe, le tutorat ; - Outils de suivi/évaluation.

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<ul style="list-style-type: none"> - Choix de formules à mettre en œuvre (la 211 ou la 212) avec la participation des acteurs concernés ; - Identification des établissements, des enseignants pour la mise en œuvre du double flux ; - Prise en compte de la dimension inclusive ; - Disponibilité des outils (emploi de temps, programmes scolaires) à déployer en fonction de la formule adoptée <p>Cadre d'intervention : Zones de déplacement et de retour</p> <p>Objectif général : Permettre la scolarisation et/ou la rescolarisation des enfants /élèves déplacés internes.</p> <p>Cibles : Elèves déplacés déscolarisés du fait de la crise sécuritaire et enfants déplacés en âge de scolarisation non scolarisés.</p> <p>Ressources et outils nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Curricula ESU ; - Programmes officiels ; - Emplois de temps adaptés au double flux ; - Manuel guide sur le double flux ; - Cahier du participant ; - Outils de suivi/évaluation, etc. 		

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>Les formateurs : Pool des formateurs sur le double flux, la différenciation pédagogique (voir base de données nationale ou régionale/liste à joindre).</p> <p>Durée de l'activité : Au cours de l'année scolaire. NB : Le nombre maximum d'élèves par salle est compris entre 50 et 65.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des établissements, des classes et des élèves ; - Déploiement des enseignants par les responsables des structures déconcentrées en fonction de la formule adoptée (211= 2 cohortes, 1 classe, 1 enseignant ; 212= 2 cohortes, 1 classe, 2 enseignants ; - Constitution des cohortes d'élèves en fonction de la formule adopté - Mise à disposition des outils pédagogiques ; - Mise en place du dispositif de suivi accompagnement pédagogique de proximité ; - Mise en place d'un dispositif opérationnel de supervision ; - Mise en place d'une alimentation scolaire conséquente et régulière ; - Dotation des élèves en matériels d'apprentissage conséquente ; 		

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des enseignants sur la pédagogie différenciée, la pédagogie de groupe, le tutorat ; - Formation des enseignants à l'appui psychosocial ; - Dotation en tables bancs, chaises et bureaux pour enseignant, armoire... 		
Formation à l'utilisation des Curricula ESU	<p>Minimum requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse du contexte humanitaire en prenant en compte la situation pré-crise, pendant et/ou post-crise, avec des données désagrégées par sexe et par âge en précisant la durée de la déscolarisation ; - L'utilisation est soumise à l'autorisation du Ministre en charge de l'éducation - Application dans les établissements ayant connu une interruption de cours d'au moins 4 mois . <p>Cadre d'intervention : Zones de déplacement et de retour.</p> <p>Objectif général : Renforcer les compétences des enseignants et des encadreurs en matière de curricula ESU afin de rattraper le temps d'enseignement perdu pendant au moins 4 mois suite aux déplacements.</p> <p>Nombre minimum de participants à former : 30 par salle au minimum et maximum de 40 avec deux formateurs par salle.</p>	<p>Budget de la formation :</p> <p>Coûts moyens (transport, restauration, salles ,hébergement, matériels de sonorisation, reproduction de documents, frais de formation du formateur)</p> <p>Transport : 20 frs à 50 frs/km ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transport : 20 frs à 50 frs/km ; <p>Prise en charge complète pour les personnes qui se déplacent :</p> <ul style="list-style-type: none"> -27 000 frs à 30 000 frs (Chef-lieu de région) ; -23 500 frs à 27 000 frs (Chef-lieu de province). <p>Restauration pour les résidents : 10 000 frs / jour (Chef-lieu de région et province) ; 5 000 frs (Chef-lieu de département/commune) Frais de formation du formateur : au moins 25000 fr/jr ;</p> <p>Frais de formation du formateur : au moins 25 000 fr/jr.</p> <p>Pause-café et déjeuner</p> <p>Location de salle ; matériels de sonorisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Normes INEE : https://inee.org/fr/les-normes - Sphère : https://spherestandards.org/fr/manuel-2018/ - Curricula ESU ; - SN-ESU ; - Arrêté 2020-038/MENAPLN/SG/DGREIP du 7 février 2020 portant adoption et modalités de mise en œuvre de l'Education en situation d'urgence des enseignements formels des niveaux d'études primaire, post-primaire et secondaire général ; - Base de données sur le pool de formateurs nationaux et régionaux.

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>Cibles : (1) Cibles directes : Enseignants et encadreurs pédagogiques des établissements d'enseignement formel des niveaux d'études primaire, post-primaire et secondaire général (privé/public) ; (2) cibles indirectes : élèves déscolarisés pendant 4 mois au moins pour l'année scolaire en cours.</p> <p>Ressources et outils nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les formateurs : Pool des formateurs (voir base de données nationale ou régionale/liste à joindre) ; - Listes des outils clés : Guide pour enseignants (à rédiger) ; guide du formateur ; curricula pour l'ESU ; outils de suivi/évaluation ; outils d'évaluation de la formation . <p>Durée de l'activité : Les formations se déroulent en 5 jours en continu ou en discontinu selon un chronogramme préalablement élaboré. Pour un recyclage la durée de la formation est de 3 jours au maximum.</p>		
Inscription/réinscription des enfants déplacés internes (EDI) en âge scolaire	<p>Minimum requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse du contexte humanitaire en prenant en compte la situation pré-crise, pendant et/ou post-crise, avec des données désagrégées par sexe, par âge et d'autres paramètres d'inclusivité en précisant les barrières à l'accès pour les EDI ; 	Le coût de l'activité doit prendre en compte les éléments suivants : (1) Matériel de sonorisation ; (2) Conception des outils de sensibilisation et de plaidoyer (Spots, affiches, films documentaires...) ;(3) Cachets de prestations (troupes théâtrales) ; (4) Contractualisation et	<ul style="list-style-type: none"> - Normes INEE (https://inee.org/fr/les-normes); - Bonnes pratiques de EDUCO ; - Outil Washington Group ; - SNAEF ; - SNDEI ; - LOI D'ORIENTATION DE L'EDUCATION; - Manuel des Normes éducatives.

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<ul style="list-style-type: none"> - Référence à la SN – ESU et au besoin au plan de réponse humanitaire. <p>Cadre d'intervention : Zone de de déplacement.</p> <p>Objectif général : Aassurer l'(re) intégration insertion des EDI tout en améliorant la qualité de l'environnement scolaire.</p> <p>Cibles : Enfants/adolescents retournés et autres vulnérables, déscolarisés suite à un incident temporaire de sécurité âgés de 3 à 17.</p> <p>Ressources nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de réponse pour la réinscription scolaire ; - Equipe des facilitateurs pour soutenir tout le processus (agents d'ONG avec agents des structures centrales et déconcentrées sensibilisés) ; - Comité d'inscription des enfants ; - Outils : Fiche d'indentification des enfants d'âge scolaire déscolarisés/non scolarisés, etc. <p>Approches opérationnelles : Appui en cash - école, nature et « soft ».</p> <p>Durée de l'appui : 1 année scolaire.</p> <p>Stratégie :</p>	<p>diffusion à travers les radios/télé : nationales/locales ; (5) Frais de communication :XX ; (6) Frais location de salles : voir propriétaire ; (7) Frais d'hébergement et de restauration : XX ; (8) Frais de carburant : voir la note ad hoc.</p>	

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des enfants déplacés; - Renforcement des capacités d'accueil des établissements hôtes ; - Organisation de séances de sensibilisation à l'intention des leaders d'opinion sur l'inscription et le maintien des enfants affectés par la crise en particulier les filles et les enfants en situation de vulnérabilité (filles et les ESH). Thèmes recommandés : Causeries éducatives, établissement des documents d'état civil, cohésion sociale ; - Canaux recommandés : émissions/spots radio, crieurs publics, théâtre forum ; - Inscription et réinscription des enfants identifiés ; - Dotation des élèves vulnérables en kits scolaires ; - Dotation des filles vulnérables en kits de dignité ; - Dotation des élèves ESH en kits spécifiques ; - Organisation d'un plaidoyer auprès des autorités administratives, coutumières et religieuses pour le maintien des filles et autres enfants en situation de vulnérabilité ; - Causeries éducatives sur la nécessité de la scolarisation des enfants spécifiquement les filles et les ESH ; 		

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement genre sensible de l'espace scolaire ; - Aménagement de l'environnement scolaires en mettant en place les conditions de sécurisation contre les attaques (PPR, enclos autour de l'école, etc) ; - Plaidoyer sur la nécessité de la scolarisation des enfants à besoins spécifiques (filles et ESH) ; - Sensibilisation des enseignants et des élèves sur l'acceptation des Apprenants Handicapés/Vulnérables (AH/V) et de la gestion des violences de genre en milieu scolaire (VGMS) à travers des projections ; vidéo/débat ; théâtres fora, causerie débat.; - Mise en place/dynamisation des clubs DENKAN dans les structures éducatives avec un transfert monétaire. <p>Dispositifs de suivi- évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comptage direct des élèves intégrés ; - Suivi des activités par les services techniques du niveau central et déconcentré et du partenaire - Suivi mensuel du niveau déconcentré (suivi post formation pour le réinvestissement). 		
Réintégration scolaire des élèves après un incident (Minimum requis : <ul style="list-style-type: none"> - Analyse du contexte humanitaire en prenant en compte la situation pré- 	Le coût de l'activité doit prendre en compte les éléments suivants : Matériel de sonorisation :	<ul style="list-style-type: none"> - Normes Sphère : https://spherestandards.org/fr/manuel-

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
<p>sécuritaire, sanitaire ou autres phénomènes à risque)</p>	<p>crise pendant et/ou post-crise, avec des données désagrégées par sexe, par âge et d'autres paramètres d'inclusivité en précisant les nouveaux risques de sécurité pouvant occasionner l'interruption des enseignements ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Référence à la SN – ESU et au besoin au plan de réponse humanitaire et au plan de riposte COVID-19 du MENAPLN. <p>Cadre d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone de retour - Objectif général : (1) assurer la réinsertion des enfants dont la scolarité a été interrompue temporairement suite à un incident (retournés et résidents vulnérables) tout en améliorant la qualité de l'environnement scolaire. <p>Cibles : Enfants/adolescents retournés et autres vulnérables déscolarisés suite à un incident ayant entraîné une interruption temporaire de cours âgés de 3 à 17.</p> <p>Ressources nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de réponse pour la réinsertion scolaire ; - Equipe des facilitateurs pour soutenir tout le processus (agents d'ONG avec acteurs des services centraux et 	<p>Conception des outils de sensibilisation et de plaidoyer (Spots, affiches, films documentaires...)</p> <p>Cachets de prestations (troupes théâtrales)</p> <p>Contractualisation et diffusion à travers les radios/télé : nationales/locales :</p> <p>Frais de communication :</p> <p>Frais location de salles :</p> <p>Frais d'hébergement et de restauration ;</p> <p>Frais de carburant :</p> <p>Coût de réfection/réhabilitation des infrastructures éducatives et des équipements (si besoin)</p> <p>Coût de désinfection ;</p> <p>Coût kit COVID ;</p> <p>Coût enquête pour le profilage</p> <p>Etc...</p>	<p>2018/Normes INEE (https://inee.org/fr/les-normes);</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonnes pratiques de EDUCO ; - Outil Washington Group ; - SN-ESU ; - SNAEF ; - SNDEI ; - LOI D'ORIENTATION DE L'EDUCATION ; - Manuel des Normes éducatives.

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>déconcentrés du MENAPLN décentralisés et acteurs communautaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels scolaires : kits scolaires, kit GHM, kit d'hygiène, kit spécifique aux types de handicap, kit COVID etc. <p>Approches opérationnelles : Cash école, assistance en nature et en « soft »</p> <p>Durée de l'appui : Au cours de l'année scolaire.</p> <p>Stratégie de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de séances de sensibilisation à l'intention des leaders d'opinion sur le retour, la réintégration et le maintien des enfants affectés par la crise en particulier les filles et les enfants en situation de vulnérabilité (filles et les ESH). Thèmes recommandés : Causeries éducatives, établissement des documents d'état civil, cohésion sociale ; Canaux recommandés : émissions/spots radio, crieurs publics, théâtre forum ; - Inscription et réinscription des enfants identifiés ; - Dotation des élèves vulnérables en kits scolaires ; - Dotation des filles vulnérables en kits de dignité ; 		

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation des élèves ESH en kits spécifiques ; - Organisation d'un plaidoyer auprès des autorités administratives, coutumières et religieuses pour le maintien des filles et autres enfants en situation de vulnérabilité ; - Causeries éducatives sur la nécessité de la scolarisation des enfants spécifiquement les filles et les ESH ; - Aménagement genre sensible de l'espace scolaire ; - Aménagement de l'environnement scolaires en mettant en place les conditions de sécurisation contre les attaques (PPR, enclos autour de l'école, etc) ; - Plaidoyer sur la nécessité de la scolarisation des enfants à besoins spécifiques (filles et ESH) ; - Sensibilisation des enseignants et des élèves sur l'acceptation des Apprenants ESH) et de la gestion des violences de genre en milieu scolaire à travers des projection ; vidéo/débat ; théâtres fora, causerie débat ; - Mise en place/dynamisation des clubs DENKAN dans les structures éducatives ; - Réfection/réhabilitation des infrastructures scolaires endommagées ; 		

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<ul style="list-style-type: none"> - Les écoles/établissements/centres sont désinfectés avant leur utilisation . <p>Dispositifs de suivi- évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comptage direct des élèves intégrés ; - Suivi des activités par les services centraux et déconcentrés du MENAPLN et des partenaires. 		
<p>Matériels d'apprentissage (Acquisition et mise à disposition des matériels d'apprentissage aux élèves/apprenants, aux enseignants et aux écoles)</p>	<p>Minimum requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des effectifs des élèves/apprenants, avec des données désagrégées par niveau d'enseignement, sexe et âge ; - Ecoles/établissements/centres affectés et/ou accueillant des EDI ; - Disposer d'espaces appropriés pour le stockage de matériels d'apprentissage ; - Respect de la clé de répartition de matériels selon les normes établies <p>Cadre d'intervention : Zones de déplacement et de retour</p> <p>Objectif général : Contribuer à la promotion à l'accès et au maintien des enfants réinsérés (EDI, retournés, réfugiés et autres enfants vulnérables) à une éducation de qualité.</p> <p>Cibles : Tous les élèves/apprenants du formel et non formel en priorité les EDI, retournés, réfugiés et autres vulnérables, les</p>	<p>Voir en annexes</p>	<p>Normes INEE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - https://inee.org/fr/standards/domain-3-teaching-and-learning; - https://inee.org/fr/standards/domain-3-teaching-and-learning <p>Normes éducatives du MENAPLN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décret 2011 du 22/PRES/PM/MASSN du 18 avril 2011 portant autorisation de perception de recettes relatives à certaines prestations du ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale ; - Arrêté conjoint N°2019-402/MINEFID/MENAPLN portant tarification, modalité de perception et de répartition des recettes issues des prestations des directions techniques et des directions régionales du MENAPLN ; - L'arrêté conjoint n° 2013 098/MENA/MEF portant définition des spécifications techniques du cartable minimum des élèves et du matériel de fonctionnement courant des écoles de l'enseignement primaire

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>enseignants, animateurs, directeurs d'école/chefs d'établissements voire écoles/établissements/centres.</p> <p>Ressources et outils nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de distribution à partir des données recueillies ; - Outils clés : Fiche globale de distribution des différents kits désagrégée par sexe et par statut ; fiche individuelle de distribution pour les élèves (désagrégée par sexe et par statut), les enseignants (désagrégée par sexe et par statut) et les écoles (avec le contenu du kit) ; - Bordereau de livraison ; - Registre de gestion des stocks ; - Equipe de distribution ; - Parties prenantes impliquées : Maires, membres des COGES ; associations des Parents d'Elèves APE ; association des Mères éducatrices AME ; autorités éducative, directeurs d'école/chefs d'établissement et enseignants/animateurs . <p>Démarches à suivre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail avec le directeur de l'école/chefs d'établissement concernant les effectifs d'élèves/apprenants selon le niveau scolaire de chaque enfant ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Bonnes pratiques acteurs ESU (UNICEF, ST – ESU, etc).

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur le nombre d'enseignant/animateurs par écoles/établissements/centres (Conditionnement des kits par niveau et par enseignant/animateur, par écoles/établissements/centres ; - Remise du kit d'entretien (selon les normes du cluster Wash) et du kit récréatif à l'école (au Directeur de l'école/chef d'établissement) et sensibilisation des enseignants/animateurs sur leur utilisation ; - Sensibilisation des élèves/apprenants sur l'utilisation du kit élève ; - Distribution des kits (en main propre) <p>Durée de l'appui : 1 année scolaire.</p> <p>Dispositifs de suivi- évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fréquence du suivi : mensuelle par le comptage des bénéficiaires des matériels ; - Suivi des activités par les services techniques compétents (DR, DAMSSE, partenaire, etc) ; - Synergie avec les comités national, régional, provincial et communal de suivi de la distribution. <p>Composition des kits (voir en annexes) :</p>		

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>Sur la base du cartable minimum du MENAPLN.</p> <p>NB : Au primaire, les manuels scolaires sont mis gratuitement à la disposition des élèves. Au post primaire et secondaire, ils sont loués aux élèves par les établissements. Cependant, en situation d'urgence ils doivent être mis à la disposition des EDI et autres enfants handicapés, vulnérables sans frais de location.</p>		
<p>Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle (SSA/P) en situations d'urgence</p>	<p>Minimum requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse du contexte humanitaire en prenant en compte la situation pré-crise, pendant et/ou post-crise, avec des données désagrégées par sexe, par âge et d'autres paramètres d'inclusivité en précisant les barrières locales à la scolarisation des enfants ; - Adoption de l'approche après consultations avec les autorités éducatives et les communautés ; - Référence à la SN – ESU et au besoin au plan de réponse humanitaire ; - Les centres SSA/P peuvent être implantés dans les sites d'accueil des PDI, école d'accueil dans la zone de déplacement (Choix d'un espace sans danger ni obstacle pour les enfants et les animateurs communautaires/enseignants) ; - Sensibilisation /mobilisation sociale des PDI et responsables des 	<ul style="list-style-type: none"> • 93 455 140 FCFA pour 20 centres et 47 862 940 FCFA pour 10 centres ; • Prendre en compte le coût additionnel de logement de l'animateur, salle de classe, cantine, kits sanitaires dans la budgétisation du projet ; • Prendre en compte les visites terrain conjointes PTF, acteurs étatiques du niveau central et déconcentré ONG/Associations dans la budgétisation du projet ; • Prendre en compte les visites terrain du SP-SSA/P pour s'assurer du respect des standards et de la qualité des enseignements/apprentissages dans les centres/classes à passerelle (au moins 3 sorties du SP SSA/P). 	<ul style="list-style-type: none"> - Standards SSA/P ; - Table des coûts de la SSA/P ; - Protocole d'accord sous régional pour la mise à l'échelle de la SSA/P et l'expérimentation des autres formules accélérées d'éducation et de formation, initiées par la Fondation Stromme, entre le Burkina Faso, le Mali, le Niger et la Fondation Stromme ; - Manuel de sélection et de certification des acteurs opérationnels de la SSA/P ; - Convention entre les Associations de Développement actives en éducation et le ministère en charge de l'éducation nationale ; Protocole entre les ONG/Associations et le Secrétariat permanent pour la mise en œuvre de la SSA/P au Burkina Faso.

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>communes concernées pour identification des sites et recrutement des apprenants ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des acteurs de mise en œuvre : En situations d'urgence, il est recommandé de recourir au personnel ayant déjà un bagage pédagogique en vue de réduire la durée de la formation initiale à environ 15 jours (par exemple les IAC issus des ex ENEP et des EPFEP). - En contexte normal, une formation initiale de 30 jours pour les animateurs ; 7 jours pour les superviseurs et coordonnateurs. <p>Cadre d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zones de déplacement et de retour. - Objectif général : assurer la scolarisation accélérée des enfants hors-école (9 à 12 ans) issus des ménages des personnes déplacées internes et des communautés hôtes. <p>Cible : Enfants hors école (9 à 12 ans) ; communautés déplacées internes et communautés hôtes.</p> <p>Nombre d'apprenants par centre : 25 à 30 apprenants maximum.</p> <p>Durée de l'activité : 9 mois (octobre -juin idéalement). Possibilité de réadaptation du</p>		

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>calendrier en cas de démarrage tardif. Adaptation du calendrier scolaire et de l'emploi du temps : au cas où les centres n'ouvrent pas en octobre et tenant compte des besoins en situations d'urgence. En cas de réadaptation, un minimum de 7 mois est requis. Le réaménagement ne touche pas le curriculum mais il peut concerner l'emploi du temps et le calendrier scolaire. Il est très essentiel de couvrir environ 1 156 heures dans l'année, soit 6 heures par jour, 34 heures par semaine ou semaine de 6 jours, 34 semaines pour l'année scolaire). Les congés peuvent être encore réduits dans ce cas.</p> <p>Suivi et évaluation : Comptage direct des apprenants ; suivi des activités par les services techniques compétents ; connexion entre les différents comités (national, régional, provincial et local).</p> <p>Autres conditions de réussite de la SSA/P en situations d'urgence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect des principes et philosophie de la SSA/P (être le plus près possible des standards SSA/P ordinaire) ; • Avant l'ouverture des centres, avoir l'assurance des capacités d'accueil des écoles d'accueil ou la possibilité d'aménagement de salle de classes supplémentaires) ; • Signature de protocoles d'accord entre le Secrétariat permanent de la SSA/P, ST- 		

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>ESU et les ONG/Association partenaires de mise en œuvre ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenue de rencontres trimestrielles de concertation ; • Réussir la mobilisation effective des communautés et la mise en place des COGES pour le suivi de la fréquentation des apprenants ; • Suivi-appui-contrôle de la qualité des enseignements/apprentissages par les structures déconcentrées du MENAPLN (DP et CEB). • Collaboration effective entre ONG/Associations locales-structures déconcentrées, SP-SSA/P et ST-ESU. • Cahiers de charges à l'attention des animateurs/enseignants des centres/classes à passerelle pour le cas du recours aux enseignants du classique. <p>NB : Pour les questions de méthodologie, matières, matériel pédagogique, équipement et autres aspects liés à la formule, confère les annexes.</p> <p>Ressources nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acteurs intervenants dans la mise en œuvre : Acteurs étatiques : SP-SSA/P, DREPPNF, DPEPPNF, Point focaux (DPEPPNF et CEB), enseignants volontaires issus de zones à écoles fermées/animateurs recrutés, Directeurs d'écoles (écoles 		

Activité	Norme du Cluster	Calcul des coûts	Source de la norme et des coûts
	<p>d'accueil) /superviseurs et coordonnateurs recrutés. Acteurs société civile/ organismes (PTF, ONG/Associations, coordonnateurs, superviseurs, animateurs) ; acteurs communautaires (COGES/6 membres par centres dont 3 femmes pour chaque centre).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressources pédagogiques : - Curricula SSA/P ; - Module de formation des enseignants ; - Emplois du temps ; - Manuels et guides des apprenants. 		

15. Recommandations

Au Ministère de l'éducation

Problème	Recommandations	Échéance
Méconnaissance des normes	Diffuser largement les normes ESU à travers des ateliers d'imprégnation	2 fois par an

Aux acteurs de mise en œuvre

Problème	Recommandation	Échéance
Le non – respect des normes trimestre	Organiser des missions de suivi	Une (1) fois par
par les différents intervenants de besoin	Interpeler les contrevenants	Chaque fois que

Aux donateurs

Problème	Recommandation	Échéance
Projets courts et non flexibles	Fournir des fonds flexibles et pluriannuels	En continu

16. Annexes

Annexe 1 : Code de conduite de l'enseignant (modèle basique de l'INEE-à adapter si besoin)

En toute circonstance, l'enseignant :

- se comporte de manière honorable et digne de sa profession ;
- s'abstient de divulguer les confidences qu'il aurait reçues d'un élève sous le sceau du secret ;
- protège les élèves de toute situation de nature à gêner leur apprentissage ou à nuire à leur santé et à leur sécurité ;
- n'utilise pas de sa position pour en tirer quelque profit que ce soit ;
- n'exerce aucun harcèlement sexuel à l'égard d'un élève et n'a aucune relation à caractère sexuel avec un élève ;
- est un modèle d'honnêteté et de bienveillance.

Dans la salle de classe, l'enseignant :

- favorise une situation d'apprentissage positif et sans risque ;
- prodigue un enseignement respectueux de la dignité et des droits de tous les élèves ;
- promeut chez les élèves le respect de soi, la confiance en soi et la valorisation individuelle ;
- incite les élèves à se dépasser et les aide à développer tout leur potentiel ;
- encourage les élèves à devenir des apprenants actifs, responsables et efficaces ! crée un climat de confiance ;
- ne collecte pas des frais illicites auprès des élèves ;
- ne favorise pas ou ne défavorise pas certains élèves ;

Dans sa vie professionnelle, l'enseignant :

- possède des compétences de base dans le domaine pédagogique et dans la matière qu'il enseigne ;
- montre (par son enseignement) qu'il comprend la façon dont les enfants apprennent ! arrive en classe à l'heure et en ayant préparé son cours ;
- s'abstient de toute activité susceptible de nuire à la qualité de son enseignement ;
- tire parti de toutes les possibilités de développement professionnel et applique des méthodes d'enseignement modernes et reconnues ;
- enseigne les principes de bonne citoyenneté, de paix et de solidarité sociale ! rend compte avec loyauté des performances et des résultats aux examens des élèves ;
- ne détourne pas des fonds scolaires ;

- ne déroge pas du matériel appartenant à l'école ;
- n'a pas recours au syndicat pour échapper à une sanction disciplinaire.

Vis-à-vis de la communauté, l'enseignant :

- encourage les parents à suivre l'apprentissage de leurs enfants et à y participer ;
- reconnaît l'importance d'une implication des familles et de la communauté dans l'école ;
- défend et favorise une image positive de l'école.

Outre les différents points énumérés ci-dessus, l'enseignant est censé se conformer à toutes les autres règles et politiques relatives à l'environnement élargi (camp, école, etc.).

Annexe 2 : Lignes Directrices – Utilisation des établissements scolaires comme abris provisoires :

Introduction : Idéalement, les bâtiments scolaires ne devraient pas être utilisés comme abris pour des sinistrés ou des familles qui ont perdu leurs maisons à cause d'une catastrophe. Cependant, il n'y a pas beaucoup de communautés qui ont des bâtiments conçus exclusivement comme abris en cas de catastrophe. Ce sont plutôt les bâtiments publics, y inclus des écoles, qui sont généralement utilisés à cet effet.

Les mesures ci-dessous sont à prendre pour minimiser les effets de l'utilisation des écoles comme abris :

Avant la situation d'urgence

- Les autorités devraient identifier des sites alternatifs à utiliser comme abri en cas de catastrophe, pour s'assurer que les établissements scolaires ne sont utilisés que comme une dernière option ;
- Le directeur de l'école et les membres du Comité de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES), en collaboration avec les autorités, devraient prédéfinir un ou plusieurs endroits où les classes pourraient être tenues pour éviter la cohabitation entre les sinistrés et les élèves ;
- L'Etat devrait avoir un budget disponible pour des latrines supplémentaires et éventuelles réparations dans l'école après le départ des sinistrés. Idéalement, les inconvénients découlant de l'utilisation de l'école comme abri devraient être compensés par quelques avantages pour la communauté scolaire (par exemple : l'amélioration de la santé scolaire, la rénovation des infrastructures, etc.).

Quand une école est désignée comme abri par les autorités

- Le directeur de l'école et les membres du COGES devraient s'impliquer pour donner les consignes d'utilisation des lieux et surveiller leur application ;
- Avant l'occupation des salles de classes par les sinistrés, le directeur de l'école et les membres du COGES devraient avoir le temps de déplacer ou de stocker le mobilier et le matériel scolaire dans une pièce bien verrouillée ;
- Les consignes relatives à la protection des bâtiments et matériels scolaires devraient être données oralement et être affichées (voir annexe) ;
- Les locaux (salles de classe, toilettes, lavabos, douches) utilisés par les sinistrés devraient être nettoyés chaque jour ;
- Un délai pour le retour à la normale devrait être établi, communiqué aux sinistrés et respecté.

Lorsque la cohabitation entre les sinistrés et les élèves est inévitable

- Les zones utilisées par les sinistrés et les élèves devraient être séparées en parties « classes » et « abri » ;
- Si possible, on devrait avoir des entrées/sorties différentes pour les sinistrés et les élèves ;
- Les besoins en matière de latrines doivent être évalués. En cas de besoin, des latrines supplémentaires devraient être fournis ;

- Si possible, on devrait avoir des latrines et des points d'eau différents ;
- Si la séparation n'est pas possible, il faut fixer des créneaux horaires d'utilisation des points d'eau afin d'éviter toute situation de conflit entre les élèves et les sinistrés.

Annexe : Exemples de messages et de slogans lorsque les écoles servent de logements temporaires aux IDP (messages à traduire en langues locales).

Message 1 : Veuillez protéger les bâtiments et les matériels scolaires

Message principal Nous protégeons le bâtiment et tout ce qui est à l'intérieur.
 Message secondaire Quand l'école va recommencer, les salles de classes, latrines...devraient fonctionner comme il faut. C'est important pour les enfants que l'école soit en bonne condition.
 Slogan L'école nous protège, nous protégeons l'école !
 Idée d'illustration Image positive d'un enfant en uniforme surpris et heureux de retrouver sa salle de classe intacte après un désastre.

Message 2 : Veuillez libérer l'école le plus tôt possible

Message principal L'école a protégé nos familles dans l'urgence, mais c'est important que nous quittions le bâtiment quand les autorités nous le demandent .
 Message secondaire Une école est d'abord un bâtiment où nous enseignons aux enfants.
 Slogan
 Idée d'illustration

Message 3 : Veuillez maintenir les latrines propres et utiliser les stations de lavage des mains pour réduire les risques de maladies.

Message principal Nous utilisons les latrines et après nous nous lavons les mains avec du savon.
 Message secondaire Nous protégeons tout le monde contre les maladies .
 Slogan
 Idée d'illustration Image positive d'une jeune femme, agréablement surprise de trouver une latrine propre. L'on remarque aux abords de la latrine un point d'eau avec du savon.

Message 4 : (En cas de cohabitation) Veuillez respecter l'environnement d'apprentissage de l'école, surtout durant les heures de cours.

Message principal Nous sommes silencieux, de sorte que les enfants peuvent travailler sans problèmes.
 Message secondaire
 Slogan Merci pour le silence !
 Idée d'illustration Photo d'un enfant ayant le doigt sur la bouche disant visiblement 'chuutt'.
 [Les messages doivent être adaptés au contexte local, et devraient être testés].

Annexe 3. Phases du Nexus dans le domaine de l'éducation :

Etapas
Phase 1 : Population affectée - Accessible ou Non, Urgence
Réponses immédiates (I) (1- 3 mois)*¹⁷
Crise sécuritaire
<i>Zone de choc (avec impossibilité de mettre en œuvre l'éducation formelle et non formelle) * :</i>

¹⁷ La durée est mentionnée à titre indicatif pour alerter sur la criticité des besoins afin de faciliter la priorisation programmatique. NB : Les activités des zones de choc sont à réaliser jusqu'à ce que la sécurité soit complètement rétablie avec le retour effectif de l'autorité de l'Etat.

Etapes

1. Un mécanisme de coordination approprié à l'ESU est renforcé ou mis en place dans le respect des principes de partenariat (égalité, transparence, approche axée sur les résultats, responsabilité et complémentarité);
2. Une **évaluation** sectorielle *rapide* normée est effectuée ;
3. Les **personnels éducatifs** (tuteurs/animateurs/facilitateurs / relais communautaires) sont formés sur des approches pédagogiques orales et sur le Safe School (circonstancié) avant leur déploiement ;
4. **La continuité** des apprentissages est assurée à travers les espaces temporaires d'apprentissage choisis ou établis au sein de la communauté ou d'autres moyens tels que la radio, les annales éducatives, etc ;
5. Les **alternatives éducatives à base communautaire** sont dispensées en langues nationales/du milieu et/ou en langage des signes ;
6. Des mesures préventives sont prises pour contribuer à la protection de l'**environnement d'apprentissage** (essentiellement mobilisation des communautés, analyse des risques, plan de préparation et de réponse, protocole sanitaire COVID-19 et mécanisme de prévention des VBG) ;
7. Des programmes de **soutien psychosocial** sont disponibles (activités créatives/récréatives et accompagnement psychologique de base) au sein des espaces temporaires d'apprentissage ;
8. **Des services multisectoriels** connexes (Protection, Alimentation et Wash) sont mis en œuvre pour le bien-être des apprenants ;
9. Les programmes prennent en compte les besoins des **enfants à besoin spécifiques** (enfants séparés, enfants non accompagnés et enfants en situation de handicap) ;
10. Des cellules communautaires de suivi-évaluation sont mises en place ;
11. Les mécanismes de redevabilité sont déployés dans les milieux d'apprentissage et au sein des communautés si besoin.

Zone de déplacement:

12. Un mécanisme de coordination approprié à l'ESU est renforcé ou mis en place dans le respect des principes de partenariat (égalité, transparence, approche axée sur les résultats, responsabilité et complémentarité);
13. Une **évaluation** sectorielle *rapide* normée est effectuée ;
14. **La continuité** des apprentissages et des enseignements est assurée à travers les espaces temporaires d'apprentissage choisis au sein de la communauté et/ou établis dans les écoles d'accueil à faible capacité d'accueil immédiat ; la radio, les annales éducatives, etc et enfin la construction des salles de classes semi-finies dans les écoles hôtes ;
15. Des **programmes de soutien** et de remédiation scolaire sont dispensés ;
16. **Les enseignants** et les membres du personnel sont formés sur l'approche Safe School et l'appui psychosocial ;
17. Des **enseignants volontaires** sont mis à contribution dans la mesure du possible ;
18. Des mesures préventives sont prises pour contribuer à la protection de l'**environnement d'apprentissage** (essentiellement plan de préparation et de réponse, protocole sanitaire COVID-19 et mécanisme de prévention des VBG) ;
19. Des programmes de **soutien psychosocial** sont disponibles (numéros verts, activités créatives et récréatives et appui psychologique de base) à l'école et au sein de la communauté ;
20. **Des services multisectoriels** connexes (Protection, Alimentation et Wash in School) sont mis en œuvre pour le bien-être des enfants ;
21. Les programmes prennent en compte les besoins des **enfants à besoin spécifiques** (enfants séparés, enfants non accompagnés et enfants en situation de handicap, filles) ;
22. **L'évaluation des acquis** scolaire est faite ;
23. Les mécanismes de redevabilité sont déployés dans les milieux d'apprentissage et au sein des communautés si besoin.

Crise sanitaire d'envergure (COVID-19)

1. Une **évaluation** sectorielle rapide normée est effectuée ;

Etapas
<ol style="list-style-type: none"> 2. La continuité des apprentissages et des enseignements <i>à distance</i> est assurée pour tous les enfants d'âge scolaire en tenant compte des spécificités des zones (urbaines ou rurales) ; 3. Les familles sont sensibilisées et formées pour accompagner/encadrer les apprentissages des enfants 4. Un suivi adéquat est effectué afin que les supports/plateformes pédagogiques, les informations, les services et les installations soient accessibles aux enfants en situation de handicap ; 5. L'évaluation des acquis scolaire est faite ; 6. Des mesures préventives sont prises pour contribuer à la protection de l'environnement d'apprentissage (essentiellement des messages clés liés à la protection, au COVID-19 et au VBG) ; 7. Les mécanismes de redevabilité sont déployés dans les milieux d'apprentissage et au sein des communautés si besoin.
<p>Phase 2 : Population affectée et/ ou non affectée- Accessible, Urgence / Cohésion Sociale (4-6 mois) Résilience et stabilisation sociale</p>
<p>Crise sécuritaire</p>
<p><i>Zone de déplacement:</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une évaluation sectorielle complète normée est réalisée ; 2. Les plans de préparation et de réponse sont mis à jour en fonction de l'évolution du contexte ; 3. Les enfants d'âge scolaire vulnérables non scolarisés/déscolarisés (déplacés, retournés, réfugiés et hors-école issus des populations hôtes) sont continuellement intégrés dans les écoles hôtes ; 4. Les enseignants sont formés sur l'éducation à la paix ; 5. Les enseignants sont formés sur la scolarisation accélérée (type SSA-P) d'urgence ; 6. Des programmes de scolarisation accélérée (type SSA-P) sont dispensés ; 7. Les capacités d'accueil des écoles hôtes sont étendues avec des salles de classes semi-finies ; 8. Des informations appropriées sur les services sociaux sont vulgarisées dans les milieux d'apprentissage ; 9. Le retour encouragé à l'école est effectif avec des programmes d'enseignement diversifiés et adaptés ; 10. Le renforcement de la préparation aux urgences est effectif ; 11. Les personnels en charge de la garde des enfants de 3 à 5 ans participent à la préparation et à la conception des programmes préscolaires adaptés au contexte d'urgence ; 12. Les obligataires (acteurs de réponse) s'assurent que les ayants droits (bénéficiaires) disposent des informations suffisantes sur la disponibilité et la localisation des services éducatifs ainsi que de la manière d'y accéder ; 13. Les obligataires (acteurs de réponse) en collaboration avec les autorités locales s'assurent que les ayants droits (bénéficiaires) disposent des informations suffisantes sur la sécurité dans leurs milieux de provenance ; 14. L'évaluation des acquis scolaire est faite ; 15. Les mécanismes de redevabilité sont déployés dans les milieux d'apprentissage et au sein des communautés si besoin. <p><i>Zone de retour:</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 16. Un mécanisme de coordination approprié à l'ESU est renforcé ou mis en place dans le respect des principes de partenariat (égalité, transparence, approche axée sur les résultats, responsabilité et complémentarité); 17. Une évaluation sectorielle complète normée est effectuée ; 18. La continuité des apprentissages et des enseignements est assurée par des outils tels que la radio, les annales éducatives, etc ; les espaces temporaires d'apprentissage choisis au sein de la communauté et la construction des salles de classes semi-finies dans les écoles existantes ; 19. Les écoles préexistantes sont réhabilitées et mises aux normes d'inclusivité ; 20. Des programmes de scolarisation accélérée (type SSA-P) sont dispensés ; 21. Les enseignants et les membres du personnel sont formés sur l'approche Safe School et l'appui psychosocial ; 22. Des enseignants volontaires sont mis à contribution dans la mesure du possible ;

Etapas
<p>23. Des mesures préventives sont prises pour contribuer à la protection de l'environnement d'apprentissage (essentiellement mobilisation des communautés, analyse des risques, plan de préparation et de réponse, protocole sanitaire COVID-19 et mécanisme de prévention des VBG) ;</p> <p>24. Des programmes de soutien psychosocial sont disponibles (numéros verts, activités créatives et récréatives et appui psychologique de base) à l'école et au sein de la communauté ;</p> <p>25. Des services multisectoriels connexes (Protection, Alimentation et Wash in School) sont mis en œuvre pour le bien-être des enfants ;</p> <p>26. Les programmes prennent en compte les besoins des enfants à besoin spécifiques (enfants séparés, enfants non accompagnés et enfants en situation de handicap) ; L'évaluation des acquis scolaire est faite ;</p> <p>27. Les obligataires (acteurs de réponse) en collaboration avec les autorités locales s'assurent que les ayants droits (bénéficiaires) disposent des informations suffisantes sur la sécurité dans leurs milieux de retour.</p>
Crise sanitaire COVID-19 (réouverture des écoles)
<ol style="list-style-type: none"> 1. Une évaluation des risques complète est réalisée (en tenant compte de l'âge, des maladies chroniques et d'autres facteurs de risque) ; 2. Le personnel administratif et enseignant est formé à la mise en œuvre des mesures de prévention spécifiques à la nature de la maladie (comme les mesures barrières et des pratiques d'hygiène dans le cas de COVID-19) à l'école ; 3. Le personnel chargé du nettoyage est formé à la désinfection et est doté d'équipements de protection individuelle adapté à la crise dans la mesure du possible ; 4. Les écoles sont désinfectées avant leur utilisation ; 5. Les élèves sont dotés de kits de protection contre le COVID-19 si nécessaire avant leur intégration à l'école ; 6. Les plans de préparation et de réponse sont mis à jour et intègrent les risques liés à la maladie (comme le cas de COVID-19) ; 7. Les enfants d'âge scolaire vulnérables non scolarisés/déscolarisés (déplacés, retournés, réfugiés et hors-école issus des populations hôtes) sont continuellement réintégrés dans les écoles ; 8. Des mesures spécifiques sont prises pour favoriser le retour à l'école pour les filles et les enfants en situation de handicap ; 9. Les systèmes d'orientation/référencement, notamment pour les cas de personnes infectées, sont élaborés et vulgarisés dans les écoles ; 10. Les mécanismes de redevabilité sont déployés dans les milieux d'apprentissage et au sein des communautés si besoin.
Phase 3 : Population affectée et/ou non affectée –Accessible Cohésion Sociale / Développement (7-18 mois) Renforcement des plateformes communautaires
Crise sécuritaire
<p><i>Zone de déplacement stable et de retour :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les plateformes communautaires sont utilisées pour la consolidation de la paix ; 2. Les alternatives éducatives sont utilisées en fonction des besoins ; 3. Une approche multisectorielle est établie ; 4. Les conditions d'apprentissage pour tous les âges sont mises en place et/ou sont améliorées à travers un paquet de services intégrés ; 5. Les communautés hôtes et les populations déplacées bénéficient d'appuis adéquats pour renforcer leurs moyens de subsistance ; 6. Les communautés hôtes, retournées et/ou déplacées sont organisées en associations et participent à la vie scolaire ; 7. Les mécanismes de redevabilité sont déployés dans les milieux d'apprentissage et au sein des communautés si besoin.
Crise sanitaire COVID-19 (après la réouverture)

Etapes
<ol style="list-style-type: none"> 1. Des mesures sont prises pour inciter le changement des comportements afin d'augmenter l'intensité et la fréquence des activités de nettoyage et de désinfection, et améliorer les pratiques en matière d'hygiène ; 2. Les prestataires connaissent les autres services de soin, y compris les services de prise en charge de la violence liée au genre/de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que les services de santé sexuelle et procréative ; 3. Un suivi adéquat est effectué afin que les supports/platformes pédagogiques, les informations, les services et les installations soient accessibles aux enfants en situation de handicap ; 4. Les mécanismes de redevabilité sont déployés dans les milieux d'apprentissage et au sein des communautés si besoin.
<p>Population non affectée - Accessible Phase 4 : Développement (19-24 mois) Institutionnalisation des services</p>
<ol style="list-style-type: none"> 1. Le système et les politiques sont renforcés et sont sensibles aux risques ; 2. Les mécanismes communautaires de gouvernance scolaire sont renforcés ; 3. Les compétences fondamentales sont renforcées ; 4. L'environnement d'apprentissage est amélioré selon les six caractéristiques des écoles amies des enfants ; 5. Les programmes multisectoriels sont internalisés avec le soutien des points focaux dans les écoles ; 6. Les plans d'actions, les budgets et les programmes d'Education sont orientés par l'analyse des risques ; 7. Les conditions de travail des personnels enseignants sont améliorées pour inciter leur motivation ; 8. Toutes les écoles sont préparées à l'analyse et à la prévention de risques ; 9. Les investissements en faveur de l'enseignement à distance sont faits : 1) pour préparer de futures périodes de fermeture des écoles, 2) pour renforcer l'enseignement et l'apprentissage lorsque les écoles restent fermées, et 3) pour compléter les heures d'enseignement par un modèle mixte lorsque les écoles sont ouvertes partiellement ou selon un emploi du temps adapté ; 10. Les collectivités et les services en charge de l'éducation sont renforcés pour mettre en place des stocks de contingence ; 11. Les mécanismes de redevabilité sont déployés dans les milieux d'apprentissage et au sein des communautés si besoin.
<p>Actions transversales (requisés dans toutes les phases d'intervention/1,2 &3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un mécanisme de coordination efficace est renforcé ou établi dans le respect des principes de partenariat ; • Une évaluation sectorielle normée est effectuée ; • La continuité des apprentissages et des enseignements est assurée ; • Des mesures préventives sont prises pour contribuer à la protection de l'environnement d'apprentissage ; • Des programmes de soutien psychosocial sont disponibles ; • Des services multisectoriels connexes sont mis en œuvre pour le bien-être des apprenants ; • Les programmes prennent en compte les besoins des enfants à besoin spécifiques (enfants séparés, enfants non accompagnés et enfants en situation de handicap) ; • L'évaluation des acquis scolaire est faite ; • Les mécanismes de redevabilité sont déployés dans les milieux d'apprentissage et au sein des communautés si besoin.

Annexe 4: Liste de vérification protection transversale / redevabilité

1. Fournir publiquement les informations : Information sur l'assistance	2. Impliquer la communauté dans la prise des décisions : Implication	3. Ecouter : Retour d'informations & mécanismes de gestion des plaintes
---	--	---

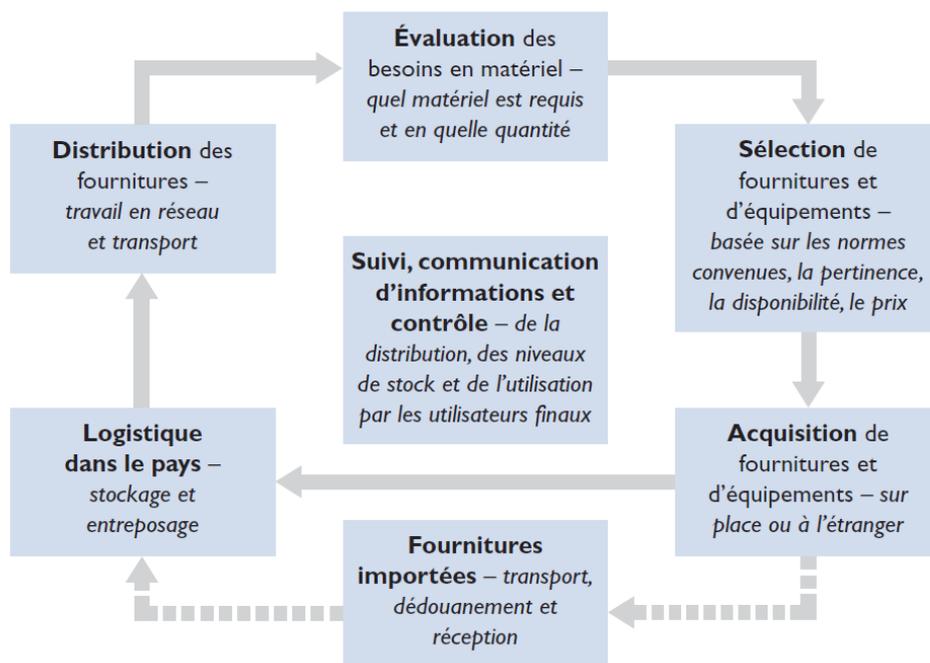
<p>a. Des séances de sensibilisations sur les thématiques intersectorielles telles que la Protection (risques de mines, mariages précoces, violences en milieu scolaire, la scolarisation des enfants en urgence comme outil de protection ...), sont faites en langues locales .</p> <p>b. Les communautés scolaires sont informées sur les services et les acteurs de protection de l'enfance disponibles dans la zone à travers des entretiens, des messages radios, des dépliants, etc.</p> <p>c. Des informations sont transmises aux bénéficiaires tout au long du projet (de la préparation à l'atteinte des résultats).</p> <p>d. Des messages clés sur l'accès à l'éducation sont développés avec les parents, les élèves, les enseignants et les autorités éducatives .</p>	<p>a. Le choix du site d'emplacement des salles classes est concerté conjointement avec les communautés scolaires.</p> <p>b. Les enfants, les enseignants et les Points Focaux PE élaborent ensemble les plans de préparation et de réponses aux urgences.</p> <p>c. La communauté participe à la réalisation des ouvrages (donation des matériaux locaux, main d'œuvre locale, etc.).</p> <p>d. Le MENAPLN ainsi que ses services déconcentrés (DR) sont mis au courant et sont impliqués dans toutes les étapes du projet .</p>	<p>a. La satisfaction des communautés scolaires est recensée lors des missions de suivi.</p> <p>b. Des codes de conduite existent pour les enseignants ; Des points focaux de Protection de l'Enfant au niveau des écoles communiquent avec les enfants et les enseignants sur les droits des enfants. Toute plainte reçue est transmise au directeur de l'école pour action et retour d'informations aux victimes.</p> <p>c. Des actions prises afin que chaque plainte reçoive une réponse appropriée et une attention particulière (individuelle si besoin)</p> <p>d. Le code de conduite de l'enseignant est affiché et a fait l'objet de sensibilisation auprès des parents d'élèves, des élèves et des enseignants eux-mêmes.</p>
---	---	---

4. Attitudes et comportements du staff : Respect du code de conduite	5. Réduire les risques : L'assistance n'expose pas les bénéficiaires	6. Assistance basée sur les besoins : Les plus vulnérables ont un accès prioritaire et facilité à l'aide
<ul style="list-style-type: none"> a. Les staffs de mise en œuvre disposent de codes de conduites (règlement d'ordre intérieur/Ministère de l'Education) . Ils sont informés des sanctions à appliquer en cas de non-respect des droits de l'enfant. b. Les communautés scolaires sont informées sur les principes de la redevabilité. c. Les comportements/attitudes discourtois des staffs de mise en œuvre (journaliers, volontaires ou staff d'ONG) sont observés et rapportés. d. Les staffs de mise en œuvre (journaliers, volontaires ou staff d'ONG) ne sont jamais laissés seuls avec les enfants . 	<ul style="list-style-type: none"> a. Le processus d'élaboration du plan de préparation et de réponse aux urgences comporte une analyse des risques de protection de enfants dans l'environnement scolaire (abus, danger de recrutement, risques sur le chemin de l'école, etc) b. Les incidents de protection observés au niveau des écoles sont rapportés (attaque contre l'éducation, menace du personnel enseignant, etc). c. Des tensions et des problèmes de cohabitation entre les enfants/enseignants de différentes communautés/statuts sont observés et rapportés. d. L'école est située à une distance raisonnable (moins de 4km ou 1heure de marche en aller-retour. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Des dispositions sont prises pour que les enfants de tout statut soient scolarisés (EDI, retournés, réfugiés). b. Les structures Wash dans les écoles (latrines séparées f/g, dispositifs de lavage de main, etc) sont adéquates et respectent les besoins spécifiques de chaque élève (fille/garçon) . c. Des dispositions sont prises pour promouvoir la scolarisation des filles ou des enfants handicapés ou appartenant à des groupes minoritaires stigmatisés. d. Les enseignants sont formés et les communautés sont sensibilisées aux risques de protection des enfants en situations d'urgence.

Annexe 5 : Composition des kits scolaires¹⁸

Du matériel d'enseignement et des équipements scolaires sont nécessaires pour répondre aux besoins cognitifs, psychosociaux et de développement des enfants dans les situations d'urgence. La quantité de fournitures requise dépendra de l'ampleur et de la nature de l'urgence ainsi que de l'importance des dommages subis par les écoles existantes et le matériel et les équipements pédagogiques et d'apprentissage.

Les principales étapes de la fourniture et de la distribution du matériel d'enseignement sont présentées au diagramme ci-dessous :



Qu'entendons-nous par « matériel d'enseignement » ?

- des aides à l'apprentissage – tableaux noirs, craie, alphabet, tableaux de chiffres, cartes ;
- matériel relatif aux programmes scolaires comme les manuels et les guides des enseignants ;
- cahiers d'exercice, stylos et crayons pour les élèves ;
- matériel récréatif – équipements sportifs, matériel de dessin ;
- fournitures administratives – dossiers, papier, stylos, agrafeuse, ciseaux ;
- matériel pour les lieux d'apprentissage temporaires, par exemple, tentes d'école, dalles de latrine ;
- matériels WASH, par ex. citernes d'eau, savon, articles sanitaires convenant au contexte local ;
- vêtements.

De plus, un certain nombre de kits scolaires ont été élaborés. Il s'agit d'un lot de matériel d'enseignement standard conçu pour soutenir un nombre spécifique d'enfants ou d'enseignants. Par exemple l'UNICEF a conçu des kits pour répondre aux besoins de fourniture de base au début d'une crise. L'UNESCO a également mis au point un kit scolaire pour des pays choisis qui se concentre sur la lecture, l'écriture et le calcul et fournit des aides didactiques et d'enseignement de base. Les matériels dont il est question ici sont inspirés globalement des bonnes pratiques de distribution du MENAPLN et de l'UNICEF.

Avantages et inconvénients des kits :

¹⁸ La livraison des kits scolaires en urgence n'a pas pour but de combler les besoins de l'enfant à 100%. C'est juste un appui pour lui permettre d'intégrer rapidement l'école. La liste des matériels n'est donc pas exhaustive. Aussi il est à noter que cet exercice nécessite des révisions régulières au sein du Cluster.

Avantages des kits scolaires	Inconvénients des kits scolaires
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des kits pré-assemblés peuvent être déployés dans les jours qui suivent une situation d'urgence. ✓ Il n'est pas nécessaire de consacrer du temps à leur conception car le matériel pédagogique de base est généralement assez semblable d'un pays à l'autre. ✓ Le contenu des kits suit un « menu » commun ce qui les rend plus difficiles à voler. ✓ L'emballage, comme les boîtes en plastique ou en métal peut être utilisé pour stocker des articles à long terme. ✓ Pour les ONG, il est plus facile d'obtenir des kits des Nations unies que de l'argent pour l'achat de fournitures locales. 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Les frais d'expédition sont supérieurs au coût de l'achat sur place. ✗ Hypothèses erronées quant à la taille des classes. ✗ De nombreux articles sont conçus pour des étudiants individuels, il est difficile de les diviser entre un plus grand nombre d'étudiants. ✗ Frais de stockage permanents et le matériel pourra se trouver au mauvais endroit pour être expédié. ✗ Impact à court terme car les fournitures seront rapidement utilisées et épuisées. ✗ Différence de qualité par rapport aux fournitures locales. ✗ Lorsque des marchés locaux sont présents, l'utilisation de ces kits nuit à l'économie et encourage les Nations unies à accorder la priorité à la reconstitution des stocks de kits.

Aide à la mobilisation du matériel d'enseignement

Tandis que l'organisation/les organisations responsable(s) du cluster est/sont responsable(s) de l'ensemble des besoins de ressources du cluster, les partenaires de cluster individuels sont chargés de mobiliser les fournitures nécessaires à leurs propres projets. Cependant, la fonction de coordination de la fourniture et de distribution du matériel d'enseignement qui incombe au cluster peut également apporter des avantages tangibles aux partenaires du cluster et encourager une collaboration continue. Une coordination efficace peut limiter les risques de duplication, de retards, d'augmentation des coûts, de fournitures inappropriées sur le plan culturel et l'impact négatif sur les entreprises locales et peut faciliter les économies d'échelle au niveau de la production et de la distribution.

Mobiliser des matériels et équipements pédagogiques en collaboration nécessitera la direction du Coordinateur et l'aide des partenaires du *cluster* ou d'acteurs locaux qui ont une expérience de la logistique et des connaissances suffisantes du contexte local. Les acteurs suivants seront également importants pour garantir une coordination efficace :

1. **Le Cluster Logistique** – Permet de fournir une chaîne d'approvisionnement ininterrompue d'articles de secours et de relèvement à la population affectée (y compris mise en place de zones de rassemblement, mouvements stratégiques des marchandises, stockage mobile, capacité de transport terrestre, et réparation d'infrastructures) : <http://www.logcluster.org/>
2. **Autres clusters** – en particulier les *clusters* Protection, WASH et Abris d'urgence, qui participent à l'approvisionnement de matériel similaire ou lié à l'éducation, par exemple, les articles non alimentaires, les dalles de latrine, les feuilles en plastique.
3. **Les personnels de l'UNICEF et de Plan International chargés de l'approvisionnement et de la logistique** – Participent à l'acquisition de matériel pour leurs propres programmes, ce qui peut inclure d'autres partenaires de *cluster* auxquels on a recours en tant que partenaires de mise en œuvre.
4. **Départements gouvernementaux pertinents** – Pour l'entreposage, la distribution, le suivi et pour fournir une aide avec les douanes et accises, les autorités portuaires et aéroportuaires.
5. **Centre de logistique conjointe des Nations unies** – Il s'agit d'un service en commun des Nations unies qui est mis en œuvre lorsque des informations de logistique intensifiées interorganisations et basées sur le terrain sont requises : <http://www.unjlc.org/>

a. Kits pour élèves :

N°	Article	Unité	Qté/élève/éco	PU FCFA achat
Kit du préscolaire (par élève)				
1	Livret de graphisme	Pièce	2	1 350
2	Livret de lecture	Pièce	2	800
3	Livret d'éveil de Mathématique	Pièce	2	900
4	Livret de peinture	Pièce	1	800
5	Livret de coloriage1	pièce	1	400
6	Livret de coloriage 2	Pièce	1	400
7	Livret de coloriage fruit et légumes	Pièce	1	500
Kit élève du primaire (par élève pour un trimestre)				
1	Stylo bille bleu	Pièce	2	X ¹⁹
2	Stylo bille rouge	Pièce	2	X
3	Crayon noir	Pièce	2	X
4	Crayon de couleur	Boîte	1	X
5	Gomme pour crayon noir	Pièce	1	X
6	Taille Crayon en plastique	Pièce	1	X
7	Cahier Quadrillés 48pg, A5	Pièce	2	X
8	Cahier lignés 48pg, A5	Pièce	2	X
9	Cahier de dessin 48pg, A5	Pièce	1	X
10	Latte en plastique	Pièce	1	X
11	Poche (matériel durable, pas plastique)	Pièce	1	X
12	Cahier double lignes	Pièce	2	X
13	Ardoise	Pièce	1	X
14	Protège cahier	Pièce	1	X
15	Double décimètre	Pièce	1	X
16	Sac à dos scolaire	Pièce	1	X
Kit élève du post-primaire (par élève pour un trimestre)²⁰				
1	Stylo bleu	Pièce	2	X
2	Stylo rouge	Pièce	2	X
3	Stylo vert	Pièce	2	X
4	Equerre	Pièce	1	X
5	Compas	Pièce	1	X
6	Double décimètre	Pièce	1	X
7	Gomme	Pièce	2	X
8	Taille crayon	Pièce	1	X
9	Sac à dos scolaire	Pièce	1	X
Kits spécifiques pour les apprenants handicapés visuels²¹				
1	Poinçon	Pièce	X	1500 FCFA
2	Tablette braille	Pièce	X	14 000 FCFA
3	Feuille braille	Pièce	X	3500 FCFA
4	Cahiers de 300 p (G F en spirale)	Pièce	X	X

b. Kits pour enseignants:

¹⁹ Cartables minimums élèves : CP : 3900 FCFA, CE1 : 5025 FCFA, CE2 : 5 525 FCFA , CM1 : 5 775 FCFA , CM2 :6 275 FCFA .Cartable minimum enseignant : 28 000 FCFA.

²⁰ De 6^{ème} à la 3^{ème} le cartable minimum est de 9 275 FCFA

²¹ Composition inspirée de l'expérience de HI. Pour plus de détails, contacter l'organisation et la DAMSSE.

N°	Article	Unité	Qté/élève/éco	PU FCFA achat
Kit enseignant/primaire et post-primaire / par enseignant (pour 2 trimestres) ²²				
1	Stylo Bille Bleu	Pièce	5	X
2	Stylo Bille Rouge	Pièce	3	X
3	Craies blanches - bte à 100 barres	Boîte	4	X
4	Craies couleurs - bte à 100 barres	Boîte	1	X
5	Cahier quadrillé 48 pg	Pièce	6	X
6	Eponge	Pièce	1	X
7	Poche (matériel durable, pas plastique)	Pièce	1	X

a. Kits pour l'école²³ :

N°	Article	Unité	Qté/élève/éco	PU FCFA achat
Kit récréatif -préscolaire (par école)				
1	Panneaux à thèmes pour fruits et légumes,	Pièce	2	X ²⁴
2	Tam tam petit format	pièce	2	X
3	Balançoire à 03 sièges	Pièce	2	X
4	Ballon handball	Pièce	2	X
5	Natte plastique 03 places	Pièce	5	X
Kit didactique / par école				
1	Triangle (90 degrés) pour tableau noir	Pièce	1	X
2	Triangle (45 degrés) pour tableau noir	Pièce	1	X
3	Règle pour tableau noir, 100 m	Pièce	1	X
4	Compas pour tableau noir	Pièce	1	X
5	Rapporteur pour tableau noir	pièce	1	X
6	Globe terrestre	Pièce	1	X
7	Rame carbone	Pièce	1	X
8	Papier duplicateur	Pièce	5	X
9	Carte didactique	Pièce	3	X
Kit récréatif - par école				
1	Ballon de foot	pièce	2	X
2	Ballon de volley	Pièce	2	X
3	Tam tam grand format	Pièce	2	X
4	Corde à sauter	Pièce	2	X
5	Fil rouleau de fil de tricotage	Pièce	2	X
6	Fer de tricotage	Pièce	2	X
Kit hygiène / par école ²⁵				
1	Dispositif de lavage des mains	Pièce	3	X
2	Savon Citec (de préférence)	Paquet	3	X
3	Un bac à ordure	Pièce	3	X

²² Composition inspirée de l'expérience de l'UNICEF.

²³ Attention : à ne pas confondre ! C'est une livraison par école et non par classe. La livraison des kits aux écoles en contexte de crise n'a pas pour but de combler leurs besoins à 100%. C'est juste un appui pour lui permettre de retrouver rapidement un fonctionnement normal en attendant que des solutions idoines soient prises. La liste des matériels n'est donc pas exhaustive. Aussi il est à noter que cet exercice nécessite des révisions régulières au sein du Cluster.

²⁴ Les prix non renseignés sont à compléter par les acteurs pendant leur planification. L'essentiel est qu'ils respectent la composition des kits. Le Cluster recommande les marchés locaux (dans les zones où se déroulent les activités). NB : Les manuels scolaires sont mis gratuitement à la disposition des élèves

²⁵ L'équipe de distribution doit sensibiliser les écoles sur la continuité de ce service après la fin du projet. Par exemple, il serait intéressant qu'elles sachent comment disposer des ressources locales pour assurer en permanence l'hygiène de l'école (on cite entre autres la cendre à la place du savon, l'eau au lieu de javel, etc). Ce kit coûte approximativement 60 000 FCFA.

4	Cache-nez	Pièce	4	X
5	Balais sans manche	Pièce	2	X
6	Balais en manche en bois	Pièce	2	X
7	Eau de javel	Pièce	4	X
8	Paire de gants	Pièce	4	X

Annexe 6 : Composition du kit COVID-19 pour les écoles²⁶

Articles lave-mains et nettoyage pour les écoles	Unité	Quantités pour trois mois
LAVE-MAINS		Qté / 100 élèves (approx. 3 classes)
Stations de lave-mains (assurer l'espacement d'au moins 1 m avec le robinet)	pc	3
Savons	box 12 pc	6
HYGIENE RESPIRATOIRE		Qté / 100 élèves (approx. 3 classes)
Papier mouchoir (gros rouleau essuie-tout)	pc	30
Poubelle	pc	3
Poster prévention COVID -19	pc	100
NETTOYAGE ET DESINFECTION		Qté / 100 élèves (approx. 3 classes)
Paires de gant de ménage	pc	1
Raclettes avec manche	pc	1
Brosses avec manche	pc	1
Seaux	pc	4
Serpillière	pc	10
Detergent liquide	Bottle 5L	10
Eau de javel	Bottle 5L	5
LAVE-MAINS POUR LATRINES		1 (à l'entrée de l'école)
Stations de lave-mains	pc	1
Savons	box 12 pc	5
Formation école		Qté / 100 élèves (approx. 3 classes)
Manuel Safe School intégrant le protocole sanitaire COVID-19 en milieu scolaire (à livrer à la suite de la formation ou sensibilisation faite dans l'école-ceci est un prérequis)	pc	4

Annexe 7 : CONSTRUCTION

SALLES DE CLASSE

²⁶Attention : à ne pas confondre ! C'est une livraison par école mais par groupe de 3 classes comme mentionné dans le tableau ! Composition validée par le groupe de travail Wash In School (WiS). Ce kit est à livrer en plus du kit hygiène classique pour renforcer les mesures de prévention de la COVID-19. La décision de livrer dépendra toujours de l'analyse du contexte de l'école (voir minimum requis par activité)

A. NOTE CONCEPTUELLE POUR LA CONSTRUCTION DE SALLES DE CLASSE SEMI-FINIES²⁷

Construction d'une école à trois salles de classe avec une structure évolutive :

N°	Designation	Description
1	Surface et Dimensions	Une salle de classe/un espace d'apprentissage semi-finie avec une structure évolutive de base - fondation, piliers, toiture et murs inachevés. Spécifications techniques : Dimensions de 9mX7mX4m ; durée de montage : 30-60 jrs avec matériaux locaux définitifs ; capacités : 50 élèves/classe
2	Structure	Béton avec ancrage dans le sol.
3	Charpente	Charpente et ferme en bois rond. Débordement des versants de chaque côté et débordement latéral
4	Toiture/Couverture	Couverture en tôle
5	Pavement	Ciment
6	Murs	En matériaux locaux définitifs

B. DEVIS ESTIMATIF POUR LA CONSTRUCTION DE TROIS SALLES DE CLASSE SEMIE-FINIES

a. Devis d'une salle de classe semi-finie :

Projet de construction d'une salle de classe semi-finie					
N°	Désignation de l'ouvrage	Unité	Quantité	Prix unit.	Prix total
0	Travaux préparatoires				
0.1	Installation de chantier - Amenée et repli du matériel	ff	1.00	250,000	250,000
0.2	Terrassement général du site (abattages d'arbres etc..).	ff	1.00	50,000	50,000
	Sous-total				300,000
I	Terrassements				
1.1	Implantation de l'ouvrage	ff	1.00	75,000	75,000
1.2	Décapage nivellement	m2	120.00	100	12,000
1.3	Fouilles en puits de 60 x 60 x 60 cm pour semelles isolées	m3	0.87	3,000	2,610
1.4	Fouilles en rigoles de 40 x 40 cm pour semelles filantes	m3	5.31	2,500	13,275
1.5	Remblais sans apport compactés sous dallage	m3	6.00	2,000	12,000
1.6	Remblais hydraulique avec apport compactés sous dallage	m3	7.00	4,000	28,000

²⁷ Modèles recommandés par le MENAPLN/DGESS en janvier 2021. Les acteurs sont encouragés à lire les détails sur les orientations de la DGESS dans le manuel « Devis descriptif des travaux de construction d'espaces temporaires d'apprentissage (classes semi-finies) dans les villages du Burkina Faso » ([MENAPLN DGESS Salle de classes sémi finie description travaux](#))

	Sous-total I				142,885
II	Infrastructures				
2.1	Béton de propreté dosé à 150Kg/m3 pour semelles isolées épais 5 cm	m3	0.74	40,000	29,600
2.2	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour semelles isolées, épais 20 cm, armature en fers de 10, espacement 15 cm	m3	0.29	100,000	29,000
2.3	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour semelles filantes, épais 20 cm, armature filants 3 fers de 8, épingle en fer de 6 espacements 25cm	m3	2.66	100,000	266,000
2.4	Maçonneries en agglos pleins de 20x20x40	m2	6.64	8,000	53,120
2.5	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chaînage bas (longrine) de 20x20. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3	1.33	115,000	152,950
2.6	Béton légèrement armé dosé à 300Kg/m3 de 8 cm pour dallage y compris chape bouchardée de 2cm, fers de 6, espacement 20cm	m3	5.040	90,000	453,600
2.7	Béton de forme dosé à 300Kg/m3 pour rampes, épaisseur 8 cm	m3	0.45	75,000	33,750
2.8	Film polyane pour étanchement de l'infrastructure sous dallage	m ²	73.72	500	36,860
	Sous-total II				1,054,880
III	Superstructures				
3.1	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour poteaux supportant les fermes. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 15cm	m3	0.31	115,000	35,650
3.2	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour raidisseurs. Armature 4 filants de 8, cardes en fer 6, espacement 15cm	m3	0.46	110,000	50,600
3.3	Maçonneries en agglos creux de 15x20x40cm, mortier dosé à 250kg/m3	m2	87.00	5,000	435,000
3.4	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chaînage haut. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3	1.00	115,000	115,000
3.5	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chaînage rampant. Armature 4 filants de 8, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3	1.00	110,000	110,000
3.6	Enduit lissé pour tableau y compris grillage poulailler de (700x150) x 2 par salle de classe dosé à 400kg/m3, épaisseur 4cm	m2	21.00	4,000	84,000
3.7	Claustras d'aération grillagés pour ventilation	U	12.00	1,500	18,000
	Sous-total III				848,250

IV	Charpente - Couverture				
	* Fourniture et pose , compris tous accessoires, de fonctionnement et dispositif de scellement , traitement primaire anti rouille et toutes sujétions de pose pour:				
4.1	Charpente en IPN de 120 en double pente y compris barre de renfort et soudure + anti rouille	ml	18.34	10,000	183,400
4.2	Panne en IPN de 80 soudée avec des cornières sur les fermes et boulonnée avec des boulons M14	ml	77.60	6,000	465,600
4.3	Platine pour les pannes avec des tiges d'ancrage de 40 cm	u	16.00	4,000	64,000
4.4	Platine pour les fermes avec des tiges d'ancrage de 40 cm	u	4.00	9,000	36,000
4.5	Tôle prélaquée 35/100ème à 4 ondulations y compris faîtière et toutes sujétions de pose	m2	73.00	5,000	365,000
	sous total IV				1,114,000
V	Ménuiserie métallique et bois				
	Fourniture et pose de porte ; poignet bec à cane; y compris toutes sujétions et ajustements				
5.1	Porte métallique persienne de 120x220 avec cadre H	u	2	80,000	160,000
5.2	Fenêtre métallique persienne de 120x120 avec cadre H ouvrant à la française	u	4	35,000	140,000
	sous total V				300,000
VI	Peintures - finitions				
	Fourniture et mise en œuvre des peintures y compris toutes sujétions et ajustements				
6.1	Peinture glycérophtalique à huile sur ouvertures	m ²	23.00	2,500	57,500
6.2	Peinture ardoisine sur les tableaux	m ²	21.00	2,500	52,500
	sous total VI				110,000
TOTAL GENERAL SALLES DE CLASSES HTVA					3,870,015

b. Devis de deux salles de classe semi-finies :

Devis estimatif pour la construction de deux salles de classe semi-finies					
N°	Désignation de l'ouvrage	Unité	Quantité	Prix unit.	Prix total
0	Travaux préparatoires				
0.1	Installation de chantier - Amenée et repli du matériel	ff	1.00	250,000	250,000
0.2	Terrassement général du site (abattages d'arbres etc..).	ff	1.00	75,000	75,000
	Sous-total 0				325,000
I	Terrassements				

1.1	Implantation de l'ouvrage	ff	1.00	75,000	75,000
1.2	Décapage nivellement	m2	210.00	100	21,000
1.3	Fouilles en puits de 60 x 60 x 60 cm pour semelles isolées	m3	1.74	3,000	5,220
1.4	Fouilles en rigoles de 40 x 40 cm pour semelles filantes	m3	8.10	2,500	20,250
1.5	Remblais sans apport compactés sous dallage	m3	8.00	2,000	16,000
1.6	Remblais hydrauliques avec apport compactés sous dallage	m3	14.00	4,000	56,000
	Sous-total I				193,470
II	Infrastructures				
2.1	Béton de propreté dosé à 150Kg/m3 pour semelles isolées et filantes épais 5 cm	m3	1.16	40,000	46,400
2.2	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour semelles isolées, épais 20 cm, armature en fers de 10, espacement 15 cm	m3	0.58	100,000	58,000
2.3	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour semelles filantes, épais 20 cm, armature filants 3 fers de 8, épingle en fer de 6 espacement 25cm	m3	4.05	100,000	405,000
2.4	Maçonneries en agglos pleins de 20x20x40	m2	10.12	8,000	80,960
2.5	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chainage bas (longrine) de 20x20. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3	2.03	115,000	233,450
2.6	Béton légèrement armé dosé à 300Kg/m3 de 8 cm pour dallage y compris chape bouchardée de 2cm, fers de 6, espacement 20cm	m3	10.080	90,000	907,200
2.7	Béton de forme dosé à 300Kg/m3 pour rampes, épaisseur 8 cm	m3	0.90	75,000	67,500
2.8	Film polyane pour étanchement de l'infrastructure sous dallage	m ²	140.00	500	70,000
	Sous-total II				1,868,510
III	Superstructures				
3.1	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour poteaux supportant les fermes. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 15cm	m3	0.62	115,000	71,300
3.2	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour raidisseurs. Armature 4 filants de 8, cardes en fer 6, espacement 15cm	m3	0.69	110,000	75,900
3.3	Maçonneries en agglos creux de 15x20x40cm, mortier dosé à 250kg/m3	m2	153.00	5,000	765,000

3.4	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chaînage haut. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3	1.52	115,000	174,800
3.5	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chaînage rampant. Armature 4 filants de 8, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3	1.52	110,000	167,200
3.6	Enduit lissé pour tableau y compris grillage poulailler de (700x150) x 2 par salle de classe dosé à 400kg/m3, épaisseur 4cm	m2	42.00	4,000	168,000
3.7	Claustras d'aération grillagés pour ventilation	U	24.00	1,500	36,000
	Sous-total III				1,458,200
IV	Charpente - Couverture				
	* Fourniture et pose, compris tous accessoires, de fonctionnement et dispositif de scellement , traitement primaire anti rouille et toutes sujétions de pose pour:				
4.1	Charpente en IPN de 120 en double pente y compris barre de renfort et soudure + anti rouille	ml	36.68	10,000	366,800
4.2	Panne en IPN de 80 soudée avec des cornières sur les fermes et boulonnée avec des boulons M14	ml	150.80	6,000	904,800
4.3	Platine pour les pannes avec des tiges d'ancrage de 40 cm	u	24.00	4,000	96,000
4.4	Platine pour les fermes avec des tiges d'ancrage de 40 cm	u	8.00	9,000	72,000
4.5	Tôle prélaquée 35/100ème à 4 ondulations y compris faîtière et toutes sujétions de pose	m2	142.00	5,000	710,000
	sous total IV				2,149,600
V	Menuiserie métallique et bois				
	Fourniture et pose de porte ; poignet bec à cane; y compris toutes sujétions et ajustements				
5.1	Porte métallique persienne de 120x220 avec cadre H	u	4	80,000	320,000
5.2	Fenêtre métallique persienne de 120x120 avec cadre H ouvrant à la française	u	8	35,000	280,000
	sous total V				600,000
VI	Peintures - finitions				
	Fourniture et mise en œuvre des peintures y compris toutes sujétions et ajustements				
6.1	Peinture glycérophtalique à huile sur ouvertures	m ²	46.00	2,500	115,000
6.2	Peinture ardoisine sur les tableaux	m ²	42.00	2,500	105,000
	sous total VI				220,000
TOTAL GENERAL SALLES DE CLASSES HTVA					6,814,780

c. Devis de trois salles de classe semi-finies :

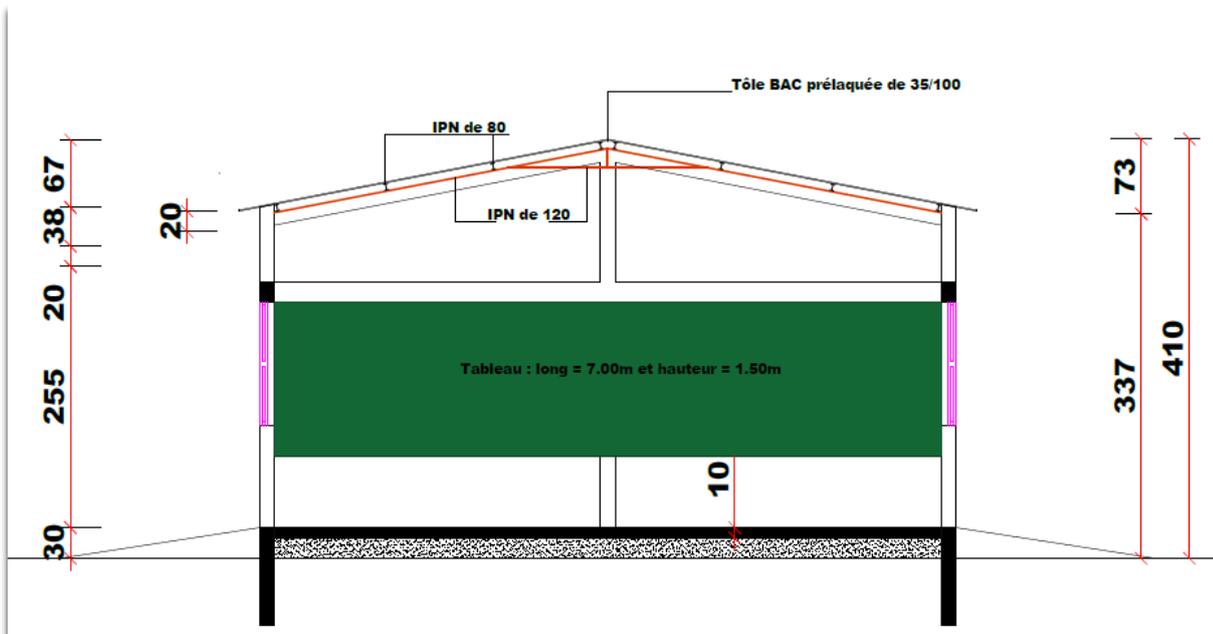
Devis estimatif pour la construction de trois salles de classe semi-finie					
N°	Désignation de l'ouvrage	Unité	Quantité	Prix unit.	Prix total
0	Travaux préparatoires				
0.1	Installation de chantier - Amenée et repli du matériel	ff	1.00	250,000	250,000
0.2	Terrassement général du site (abattages d'arbres etc..).	ff	1.00	100,000	100,000
	Sous-total 0				350,000
I	Terrassements				
1.1	Implantation de l'ouvrage	ff	1.00	75,000	75,000
1.2	Décapage nivellement	m2	300.00	100	30,000
1.3	Fouilles en puits de 60 x 60 x 60 cm pour semelles isolées	m3	2.60	3,000	7,800
1.4	Fouilles en rigoles de 40 x 40 cm pour semelles filantes	m3	13.32	2,500	33,300
1.5	Remblais sans apport compactés sous dallage	m3	5.00	2,000	10,000
1.6	Remblais hydrauliques avec apport compactés sous dallage	m3	45.00	4,000	180,000
	Sous-total I				336,100
II	Infrastructures				
2.1	Béton de propreté dosé à 150Kg/m3 pour semelles isolées épais 5 cm	m3	1.80	40,000	72,000
2.2	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour semelles isolées, épais 20 cm, armature en fers de 10, espacement 15 cm	m3	0.87	100,000	87,000
2.3	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour semelles filantes, épais 20 cm, armature filants 3 fers de 8, épingle en fer de 6 espacement 25cm	m3	6.65	100,000	665,000
2.4	Maçonneries en agglos pleins de 20x20x40	m2	16.64	8,000	133,120
2.5	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chaînage bas (longrine) de 20x20. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3	3.33	115,000	382,950
2.6	Béton légèrement armé dosé à 300Kg/m3 de 8 cm pour dallage y compris chape bouchardée de 2cm, fers de 6, espacement 20cm	m3	15.12	90,000	1,360,800
2.7	Béton de forme dosé à 300Kg/m3 pour rampes, épaisseur 8 cm	m3	1.35	75,000	101,250

2.8	Film polyane pour étanchement de l'infrastructure sous dallage	m ²	189.00	500	94,500
	Sous-total II				2,896,620
III	Superstructures				
3.1	Béton armé dosé à 350Kg/m ³ pour poteaux supportant les fermes. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 15cm	m ³	0.92	115,000	105,800
3.2	Béton armé dosé à 350Kg/m ³ pour raidisseurs. Armature 4 filants de 8, cardes en fer 6, espacement 15cm	m ³	0.92	110,000	101,200
3.3	Maçonneries en agglos creux de 15x20x40cm, mortier dosé à 250kg/m ³	m ²	217.00	5,000	1,085,000
3.4	Béton armé dosé à 350Kg/m ³ pour chaînage haut. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 20cm	m ³	2.50	115,000	287,500
3.5	Béton armé dosé à 350Kg/m ³ pour chaînage rampant. Armature 4 filants de 8, cardes en fer 6, espacement 20cm	m ³	2.50	110,000	275,000
3.6	Enduit lissé pour tableau y compris grillage poulailler de (700x150) x 2 par salle de classe dosé à 400kg/m ³ , épaisseur 4cm	m ²	63.00	4,000	252,000
3.7	Claustras d'aération grillagés pour ventilation	U	36.00	1,500	54,000
	Sous-total III				2,160,500
IV	Charpente - Couverture				
	* Fourniture et pose , compris tous accessoires, de fonctionnement et dispositif de scellement , traitement primaire anti rouille et toutes sujétions de pose pour:				
4.1	Charpente en IPN de 120 en double pente y compris barre de renfort et soudure + anti rouille	ml	55.00	10,000	550,000
4.2	Panne en IPN de 80 soudée avec des cornières sur les fermes et boulonnée avec des boulons M14	ml	224.00	6,000	1,344,000
4.3	Platine pour les pannes avec des tiges d'ancrage de 40 cm	u	32.00	4,000	128,000
4.4	Platine pour les fermes avec des tiges d'ancrage de 40 cm	u	6.00	9,000	54,000
4.5	Tôle prélaquée 35/100ème à 4 ondulations y compris faîtière et toutes sujétions de pose	m ²	211.00	5,000	1,055,000
	sous total IV				3,131,000
V	Menuiserie métallique et bois				
	Fourniture et pose de porte ; poignet bec à cane ; y compris toutes sujétions et ajustements				
5.1	Porte métallique persienne de 120x220 avec cadre H	u	6.00	80,000	480,000
5.2	Fenêtre métallique persienne de 120x120 avec cadre H ouvrant à la française	u	12.00	35,000	420,000

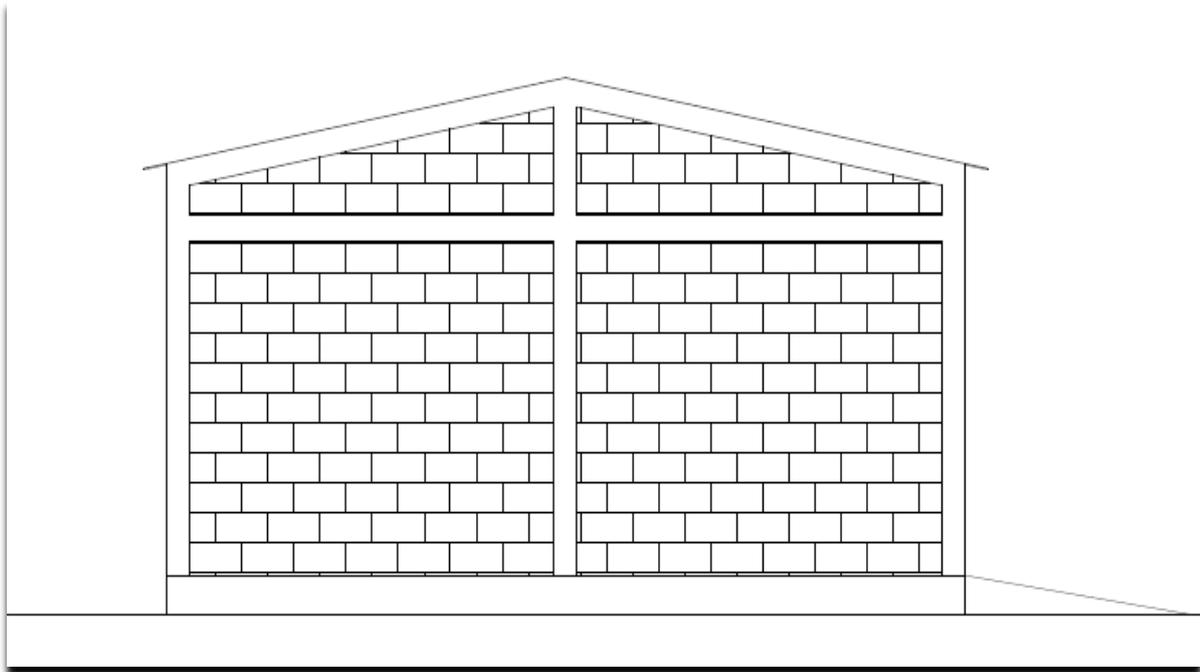
	sous total V				900,000
VI	Peintures - finitions				
	Fourniture et mise en œuvre des peintures y compris toutes sujétions et ajustements				
6.1	Peinture glycérophtalique à huile sur ouvertures	m ²	6.00	2,500	15,000
6.2	Peinture ardoisine sur les tableaux	m ²	63.00	2,500	157,500
	sous total VI				172,500
TOTAL GENERAL SALLES DE CLASSES HTVA					9,946,720

C. Dessins d'architecture

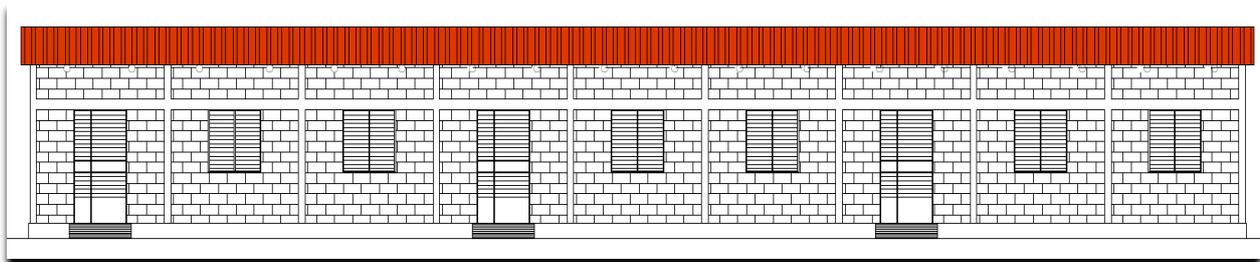
a) Coupe AA



b) Facade latérale :



c. Façade principale :



D. NOTE CONCEPTUELLE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CLASSE D'URGENCE ou ESPACE TEMPORAIRE D'APPRENTISSAGE (ETA)²⁸

Construction d'un espace temporaire d'apprentissage pour palier à l'insuffisance d'infrastructure d'apprentissage dans les écoles accueillant des EDI.

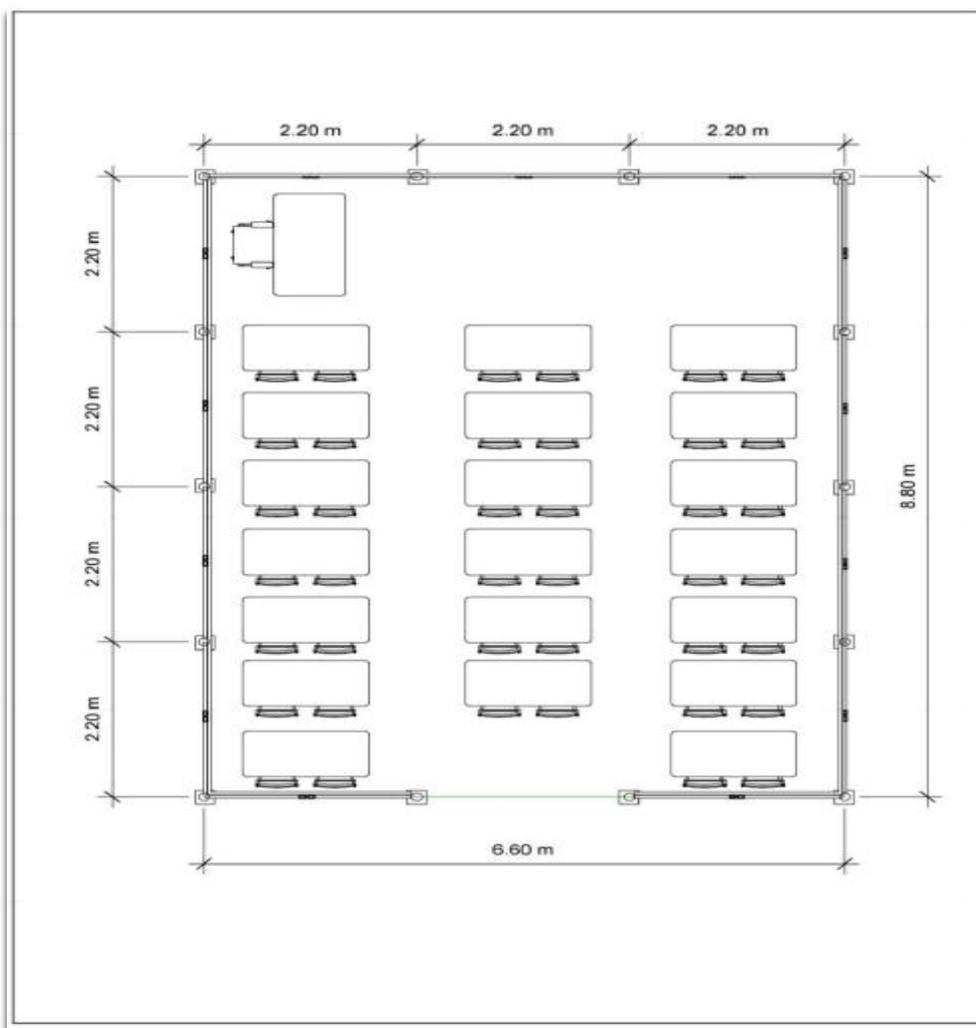
N°	Designation	Description
1	Surface et Dimensions	Bâtiment d'une salle de classe t d'urgence de 8,80m de longueur et 6,6 m de largeur. Il est fait de bâche servant de toiture et de contre plaque servant de paroi de 1,6m de hauteur. Il y a aussi des blocs de béton enterré servant de base d'appui des poteaux porteurs.
2	Structure	Des poteaux en fer métallique comme appui recevant la toiture et limitant la zone d'implantation
3	Charpente	En tubes métalliques
4	Toiture	Une bâche servant de toiture ;
5	Pavement	Ciment
6	Murs	Des contres plaqués de 5 cm d'épaisseur servant de paroi extérieure.

a. Devis de l'ETA N°1 (inspiré de l'expérience de Save The Children) :

²⁸ Ce modèle d'ETA N°1 est une bonne pratique de Save recommandée par le Cluster comme solution provisoire rapide eux besoins urgents pour les enfants en mouvement qui doivent réintégrer l'école dans l'intervalle de deux semaines. Voir aussi plus bas le modèle « fait en matériaux locaux » (expérience de NRC).

Projet de construction d'une salle de classe d'urgence ou ETA					
N°	Désignation de l'ouvrage	Unité	Quantité	Prix unit.	Prix total
I	Structures				
1.1	Tube rond de 40*49 loud	barre	8	27 500	220 000
1.2	Tube rond de 42*39 loud	barre	6	17 500	105 000
1.3	Tube de 30 loud	barre	22	12 500	275 000
1.4	Tube rond de 10	barre	4	7 500	30 000
1.5	Tube rectangle de 40*10 cm	barre	25	15 000	375 000
1.6	Fer plat de 30	barre	8	9 500	76 000
1.7	Boulon	boulon	160	450	72 000
1.8	Peinture	boite	6	15 000	90 000
	Sous-total I				1 243 000
II	Toiture (Bâche)				
2.1	Fourniture et confection de bâche lourd pour une tente de 9*7	m2	80	12 500	1 000 000
	Sous-total II				1 000 000
III	Parois				
3.1	Contre-plaque 20 mm	m2	56	14 000	784 000
	Sous-total III				784 000
IV	Installation d'un espace temporaire d'apprentissage				
IV.1		1	1	295 000	295 000
IV	TVA	1	1	589 860	589 860
	Sous-total TVA				589 860
TOTAL GENERAL SALLE DE LA CLASSE (y compris TVA)					3 866 860

b. Dessin d'architecture :



ANNEXE 8 : LATRINES (voir la partie WiS plus haut)

ANNEXE 9 : NOTE CONCEPTUELLE ETA 2²⁹ (inspiré de l'expérience de NRC)

Construction d'un espace temporaire d'apprentissage pour palier à l'insuffisance d'infrastructure d'apprentissage dans les écoles accueillant des EDI.

N°	Designation	Description
1	Surface et Dimensions	Bâtiment d'une salle de classe t d'urgence de 8,80m de longueur et 6,6 m de largeur. Il est fait de natte servant de toiture.
2	Structure	Des poteaux en bois
3	Charpente	En bois
4	Toiture	Bâche et natte servant de toiture ;
5	Pavement	Terre battue
6	Murs	En nattes

²⁹ Le modèle d'ETA N°2 est une bonne pratique de NRC recommandée également par le Cluster comme solution provisoire rapide aux besoins urgents pour les enfants en mouvement qui doivent réintégrer l'école dans l'intervalle de deux semaines.

DEVIS DE L'ETA N°2 (fait essentiellement en matériaux locaux)

N°	Designation de l'ouvrage	Unité	Quantité	PU,HTVA FCFA	PT HTVA FCFA
I	TRAVAUX PREPARATOIRE ET TERRASSEMENT				
1.1	Implantation de l'ouvrage	ff	1.00	25,000	25,000
1.2	Décapage et nivellement de terrain	m ²	63.00	200	12,600
1.3	Fouilles pour semelles ou plot	m ³	1.15	1,500	1,728
	Sous-total I				39,328
II	INFRASTRUCTURE				
2.2	Béton cyclopéen pour plot de fondation	m ³	1.15	60,000	69,120
2.7	Béton non armé pour dallage d'épaisseur 5cm y compris chape incorporé et bouchardée	m ³	3.15	50,000	157,500
	Sous total II				226,620
III	SUPERSTRUCTURE ET COUVERTURE				
3.1	Fourniture et pose de chevrons de 70mm X 70mm pour poteaux	u	35.00	5,400	189,000
3.2	Fourniture et pose de chevrons de 70mm X 70mm pour charpente	u	28.00	5,400	151,200
3.3	Fourniture et pose de latte de 35m x 70mm pour traverses latérales suivant la longueur du bâtiment	u	20.00	2,750	55,000
3.4	Fourniture et pose de latte de 35m x 70mm pour traverses latérales suivant la largeur du bâtiment	u	15.00	2,750	41,250
3.5	Fourniture et pose de latte de 35mm x 70mm pour traverses toitures	u	37.00	2,750	101,750
3.6	Fourniture et pose de nattes en paille de 2mx1,5m	u	70.00	2,400	168,000
3.7	Fourniture et pose de bâches de 5mx4m (200g/m ²) pour couverture de pourtour et toiture	u	12.00	15,000	180,000
3.8	Paquet de pointe de Tôles	u	15.00	1,000	15,000
3.9	Paquet de pointe de Ø8 cm	u	10.00	700	7,000
3.10	Paquet de pointe de Ø5 cm	u	5.00	700	3,500
3.11	Sillage du bois pour l'assemblage	ff	1.00	20,000	20,000

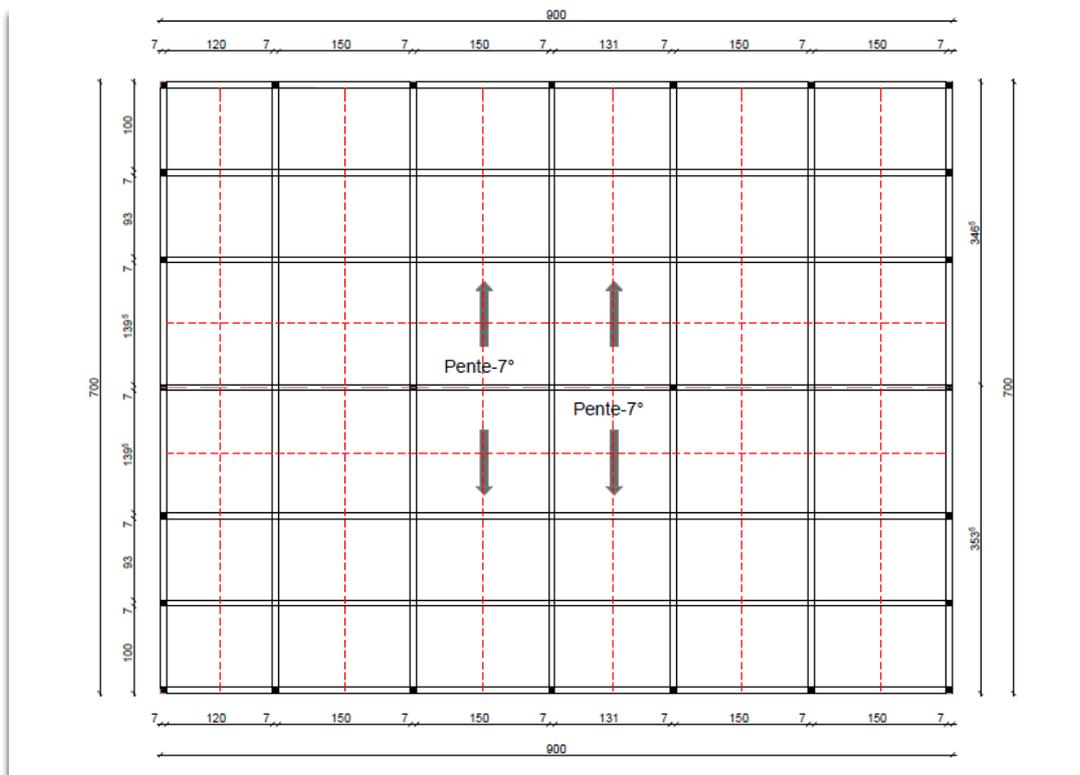
3.1 2	Fourniture et pose de fenêtres en tôles de 1mx1m	u	8.00	10,000	80,000
3.1 3	Fourniture et pose de porte en tôle de 2mx0,90m	u	2.00	15,000	30,000
3.1 4	Traitement anti-termite de l'ossature bois	ff	1.00	25,000	25,000
Sous total III					1,066,700

RECAPITULATIF D'UN ETA (avec matériaux locaux)

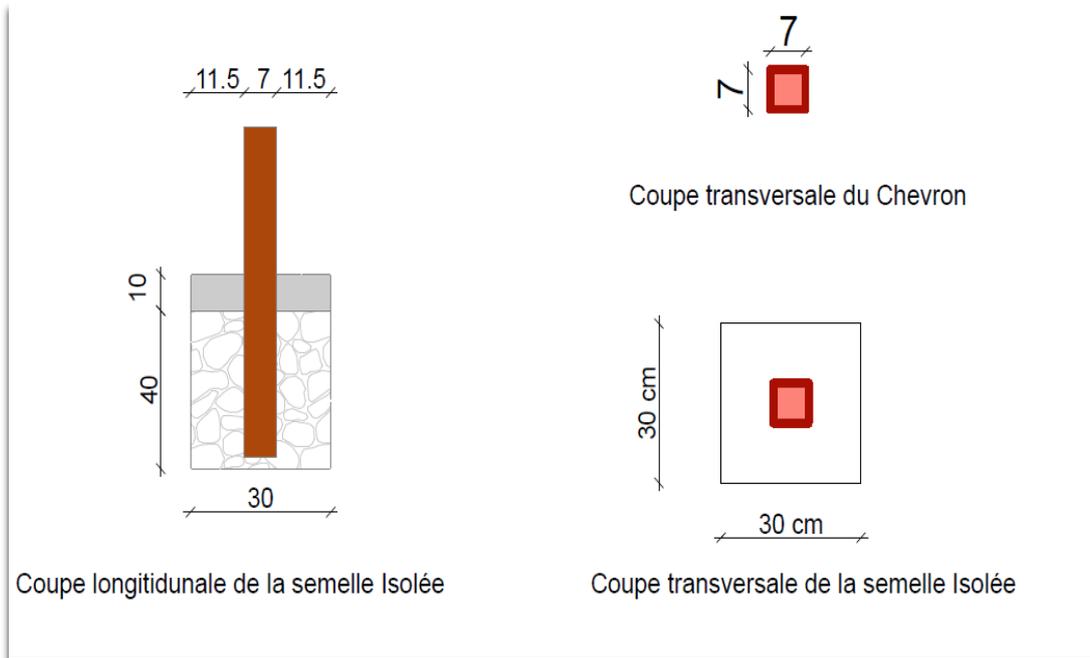
N°	Désignation des ouvrages	Montant
I	TRAVAUX PREPARATOIRE ET TERRASSEMENT	39,328
II	INFRASTRUCTURE	226,620
III	SUPERSTRUCTURE ET COUVERTURE	1,066,700
	Montant HTVA	1,332,648
	Montant TVA 18%	239,877
	Montant TTC	1,572,525

DESSIN D'ARCHITECTURE :

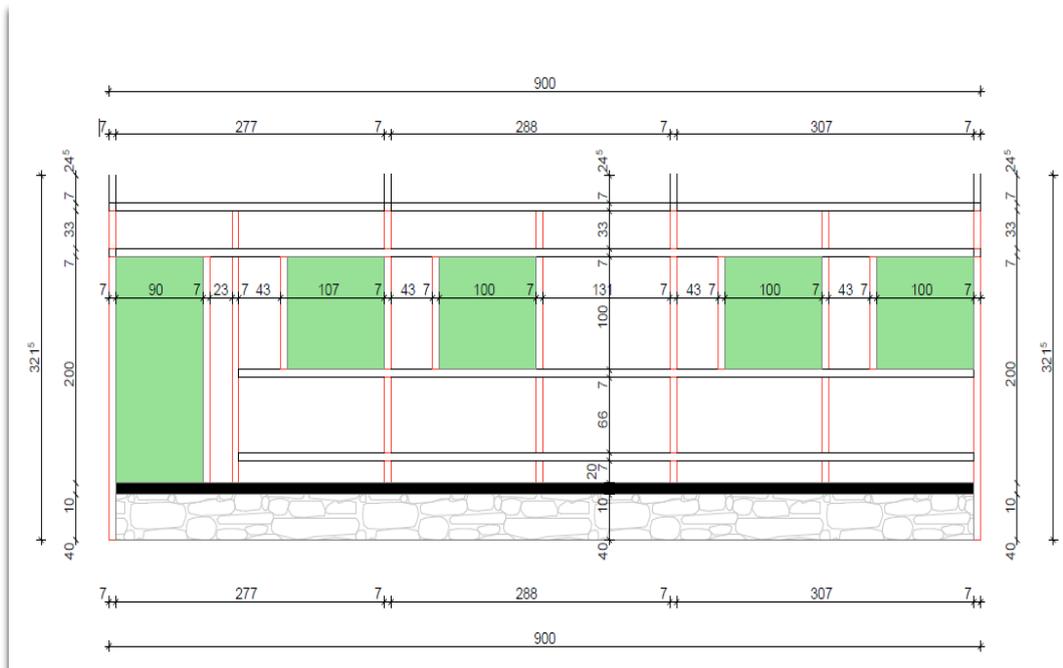
Plan de toiture :



Plan de fondation :



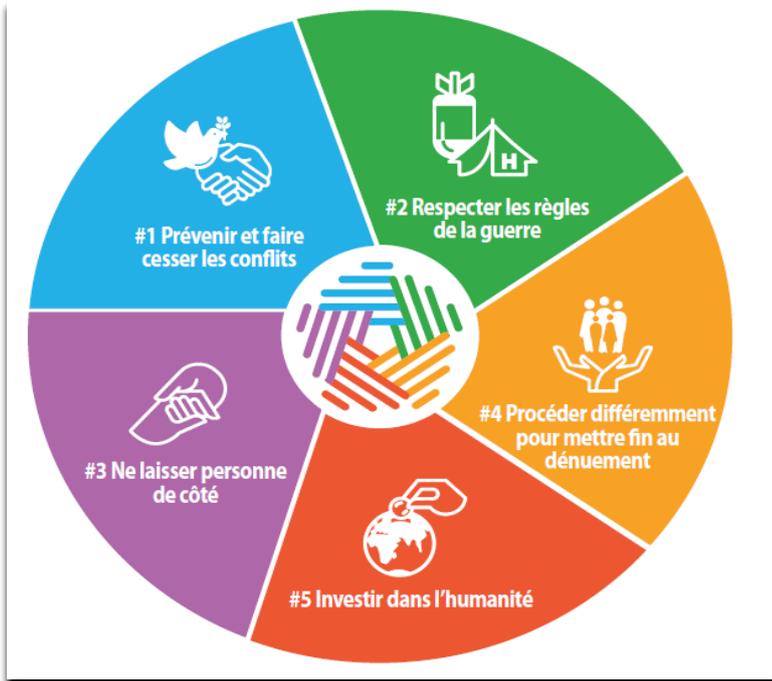
Coupe A-A :



Coupe B-B :

Normes fondamentales			
Normes Participation communautaire: Participation, Ressources – Norme Coordination: Coordination – Normes Analyse: Évaluation préliminaire, Stratégies d'intervention, Suivi, Évaluation			
<p>Accès et environnement d'apprentissage</p> <p>Norme 1: Égalité d'accès Toutes les personnes ont accès à des possibilités d'éducation pertinentes et de qualité.</p> <p>Norme 2: Protection et bien-être Les environnements d'apprentissage sont sans danger et sûrs et contribuent à la protection et au bien-être psychosocial des apprenants, des enseignants et autres personnels de l'éducation.</p> <p>Norme 3: Établissements et services Les établissements scolaires contribuent à la sécurité et au bien-être des apprenants, des enseignants et autres personnels de l'éducation et sont en lien avec des services de santé, de nutrition, de protection, et des services psychosociaux.</p>	<p>Enseignement et apprentissage</p> <p>Norme 1: Programmes scolaires Des programmes scolaires pertinents du point de vue culturel, social et linguistique sont utilisés pour fournir une éducation formelle et non formelle, appropriée au contexte et aux besoins particuliers des apprenants.</p> <p>Norme 2: Formation, développement professionnel et appui Les enseignants et autres personnels de l'éducation reçoivent une formation périodique pertinente et structurée, adaptée aux besoins et aux circonstances.</p> <p>Norme 3: Enseignement et processus d'apprentissage L'enseignement et les processus d'apprentissage sont centrés sur l'apprenant, participatifs et inclusifs.</p> <p>Norme 4: Évaluation des résultats de l'apprentissage Des méthodes appropriées d'évaluation et de validation des résultats de l'apprentissage sont utilisées.</p>	<p>Enseignants et autres personnels de l'éducation</p> <p>Norme 1: Recrutement et sélection Un nombre suffisant d'enseignants et autres personnels de l'éducation est recruté à travers un processus participatif et transparent, selon des critères de sélection qui prennent en compte la diversité et l'équité.</p> <p>Norme 2: Conditions de travail Les enseignants et autres personnels de l'éducation ont des conditions de travail clairement définies et sont rémunérés convenablement.</p> <p>Norme 3: Appui et supervision Des mécanismes d'appui et de supervision pour les enseignants et autres personnels de l'éducation fonctionnent efficacement.</p>	<p>Politique éducative</p> <p>Norme 1: Formulation des politiques et des lois Les autorités chargées de l'éducation font de la continuité et du rétablissement d'une éducation de qualité, avec un accès libre et inclusif à la scolarisation, une priorité.</p> <p>Norme 2: Planification et mise en œuvre Les activités éducatives prennent en compte les politiques, lois, normes et plans internationaux et nationaux pour l'éducation ainsi que les besoins d'apprentissage des populations affectées.</p>
<p>Questions clés: Atténuation des conflits, Réduction des risques de catastrophes, Développement de la petite enfance, Genre, VIH et Sida, Droits de l'homme, Éducation inclusive, Liens intersectoriels, Protection, Appui psychosocial et Jeunesse</p>			

ANNEXE 11 : Diagramme du Programme d'action pour l'humanité : 5 responsabilités fondamentales³¹



³¹ Le Programme d'action pour l'humanité (issu du Sommet Humanitaire Mondial de Oslo) est un plan en cinq points pour prévenir et réduire la souffrance humaine pendant les crises. Grâce à ses 5 responsabilités et 24 transformations, le programme d'action pour l'humanité pour l'humanité définit une vision et une feuille de route sur la manière dont le système humanitaire peut réduire les besoins humanitaires, les risques et la vulnérabilité pour les 130 millions de personnes qui sont affectées par des crises humanitaires et pour les millions de personnes à risque. Chaque responsabilité fondamentale est sous-tendue par un certain nombre de transformations stratégiques et normatives transformations stratégiques et normatives qui décrivent les actions qui sont nécessaires afin de transformer les responsabilités en réalité. L'ESU doit agir plus sur les responsabilités 1 et 3 (voir la section sur la protection transversale et l'inclusion).

En synthèse on trouve dans le **Programme d'action pour l'humanité les grandes mesures et les réorientations stratégiques qui permettront de réduire les besoins humanitaires et aideront le monde à atteindre les objectifs de développement durable.**

Annexe 12 : Calculs de 4 seuils d'intervention

1. Au moins 40% d'enfants (3-17ans) déplacés ou retournés non-scolarisés au sein d'une population des PDI ou des retournés :

Méthodologie de calcul :

Rapport entre le nombre d'enfants déplacés (ou nombre d'enfants retournés d'âge scolaire du préscolaire (3- 6 ans), du primaire (6 à 11 ans) et du post-primaire (12-16 ans) et du secondaire (16-17 ans) qui ne vont pas à l'école et le nombre total des enfants déplacés ou enfants retournés d'âge scolaire du préscolaire (3- 5 ans), du primaire (6 à 11 ans), du post-primaire (12-16 ans) et du secondaire (16-17 ans).

Remarque :

Nombre d'enfants déplacés ou retournés âgés de du préscolaire (3- 5 ans), du primaire (6 à 11 ans) et du post-primaire (12-16 ans) et du secondaire (16-17 ans) qui ne vont pas à l'école = [Nombre total d'enfants déplacés ou retournés âgés du préscolaire (3- 5 ans), du primaire (6 à 11 ans), du post-primaire (12-16 ans) et du secondaire (16-17 ans) - [Nombre d'enfants déplacés ou retournés inscrits à l'école]

Nombre des enfants déplacés ou retournés âgés de 3- 17 ans (estimation) = 43 % de la population déplacée ou retournée (11%/3-6 ans ; 6-11ans/20% et 12-17ans/12%).

2. Au moins 30% de tables- bancs requis détruits ou non-existants dans une école :

Méthodologie de calcul : Rapport entre le nombre des tables -bancs détruits ou non existants et le nombre pupitres ou bancs nécessaire pour la totalité des enfants.

3. Au moins 50% d'enseignants qui encadrent plus de 70 élèves par classe dans une école.

Méthodologie de calcul : Rapport entre le nombre d'enseignants manquants et le nombre d'enseignants existants.

Remarque :

Nbre d'enseignants nécessaires (X) =
$$\frac{\text{Nbre total d'enfants à scolariser}}{70}$$

Nbre d'enseignants qui manquent = X – Nbre d'enseignants existants

4. Au moins 30% d'enfants qui doivent parcourir plus de 4km pour accéder à l'école la plus proche

Méthodologie de calcul : Rapport entre le nbre d'enfants qui parcourent plus de 4km (à estimer avec les autorités) et le nbre d'enfants scolarisés dans une zone donnée (à consulter dans l'annuaire si l'autorité éducative de la zone n'a pas les données requises).

Annexe 13 : « 5 Engagements pour la prise en compte de l'égalité entre garçons et filles en éducation »³²

Engagement 1 : Garantir la dignité et la protection des filles et des garçons grâce à la séparation des blocs de latrines par sexe. Un pictogramme est apposé sur chacune des portes tandis que les toilettes peuvent être verrouillées de l'intérieur. Les garçons et filles ont la charge du nettoyage de leurs propres toilettes, salles de classe et cour de récréation.

Exemple 1

- Activité : Différencier systématiquement les toilettes collectives grâce à un pictogramme (pochoir idéalement) visible de loin, pour l'intimité et la sécurité des filles, un verrou intérieur sera installé sur chaque porte de toilettes ; l'acteur de mise en œuvre prendra garde à ce que les toilettes ne soient pas situées dans un endroit trop éloigné et isolé afin de limiter les risques d'agression sexuelle, l'emplacement sera choisi avec les filles en respectant les limites de contamination croisée ; de même les points d'eau seront rapprochés au maximum des possibilités techniques et sanitaires des habitations pour la protection des filles.

³² Engagements inspirés des discussions entre le Cluster Education et les Spécialistes Genre de l'IASC. Pour plus de détails sur le genre, consulter INEE à travers le lien suivant : [Layout 1 \(inee.org\)](#)

- Résultats escomptés : X blocs de latrines collectives différenciées par sexe et munies d'un système de fermeture intérieure construit (éviter verrous et clous, préférer les pièces de bois pour ces systèmes).
- Indicateur : Nb de latrines collectives différenciées et sécurisées fonctionnelles
- Moyen de vérification : photo des latrines scolaires.

Engagement 2 : Encourager une égale scolarisation des filles et des garçons grâce à la sensibilisation des communautés et à la prise en compte des freins spécifiques à la scolarisation des filles et garçons.

Exemple 2

- Activité : Etablir avec la communauté et les enfants eux-mêmes, les jours et les horaires les mieux appropriés pour les cours de rattrapage scolaire.
- Résultats escomptés : X filles et garçons, par âge, bénéficiant des cours de rattrapage dans X CRS.
- Indicateurs : Nb de filles et garçons, par âge, qui accèdent aux cours de soutien ; Nb de centres de rattrapage scolaire/CRS (si applicable) ; Nb de groupes de discussion organisés avec les filles et les garçons afin de déterminer les jours et les horaires les plus appropriés.
- Moyen de vérification : Bulletin de présence des CRS .

Engagement 3 : Encourager une égale représentation des femmes et des hommes lors du recrutement des enseignants et des enseignantes et lors de la sélection des membres des comités de parents.

Exemple 3

- Activité : Sensibiliser la communauté et l'école pour encourager une égale représentation des femmes et des hommes.
- Résultats escomptés : X femmes et hommes qui sont membres des APE.
- Indicateurs : Nb de femmes et hommes dans les APE.
- Moyen de vérification : Liste des membres des comités de parents.

Engagement 4 : Mettre en place dans chaque établissement scolaire des systèmes d'écoute afin de favoriser l'expression des enfants et la réception de plaintes de toute forme de violence, y compris les abus sexuels dont le personnel éducatif et/ou tout membre de la communauté pourrait être auteur.

Exemple 4

- Activité : Sensibiliser les enfants sur l'existence des cellules communautaires de protection de l'enfant et leur fonctionnement pratique et de la possibilité d'y exprimer un problème rencontré au sein de l'établissement scolaire.
- Résultats escomptés : X plaintes reçues et gérées en faveur des enfants par les cellules communautaires de protection de l'enfant.
- Indicateurs : Nb des plaintes ; Nb d'enfants bénéficiant de mécanismes de réception de plaintes .
- Moyen de vérification : Rapports des cellules communautaires de protection de l'enfant.

Engagement 5 : Sensibiliser les pères et les mères à l'importance de l'éducation en œuvrant pour le maintien à l'école des adolescentes après le primaire et en les sensibilisant aux problématiques de grossesses et de mariage précoces.

Exemple 5 :

- Activité : Sensibiliser les parents sur l'importance de l'éducation pour leurs filles en leur montrant qu'avec une éducation, leurs filles auront plus d'opportunités au travail mieux payé, pour pouvoir soutenir la famille ainsi que l'importance que le fait que les filles restent à l'école peut retarder les grossesses précoces et éviter les problèmes de santé.
- Résultats escomptés : X nombre de filles ayant réussi leurs examens de BEPC
- Indicateurs : Nb de filles ayant obtenu leur BEPC et qui entrent en classe de seconde ; Nb des filles inscrites en seconde.
- Moyen de vérification : Liste des réussites au BEPC ; Annuaire Statistique ; Bulletin d'inscription en seconde.

Annexe 14 : Outils de collecte de données

- **Evaluation rapide sectorielle lors d'une évaluation multisectorielle** : [BUF CE Evaluation rapide Education Outil de collecte Evaluation Multisectorielle](#) ;
- **Evaluation sectorielle conjointe rapide** : [BUF CE Eval conjointe rapide](#) ;
- **Canevas de rapportage pour l'évaluation sectorielle conjointe rapide** : [BUF Cluster Education Evaluation sectorielle rapide Canevas rapport](#) ;
- **Evaluation sectorielle conjointe complète (JENA)** : [BUF Cluster Education FicheEvaluation Informateurs Clés](#) ; [BUF CE Evaluation des besoins Focus G avec enfants JENA](#) ;
- **Code de conduite pour l'évaluation des besoins** : [BUF CE Code de Conduite Evaluations](#) ;
- **Etat des lieux rapide en cas d'urgence dans une école (destruction, attaque, occupation de salles de classe)**: [Etat des lieux ecoles à la suite d'une urgence](#).

Annexe 15 : Références internationales et nationales clés (non exhaustives)

Indicateurs de réponse ESU :

[INEE Cadre des Indicateurs 2021](#)

Compilation de différents guides de références, boîte à outil, exemples d'applications pratiques

INEE Toolkit : <https://inee.org/fr/collections/boite-outils-de-leducation-en-situations-durgence?PostID=1001>

INEE – Normes Minimales de l'Education (versions 2004 et 2010) :

2004: <https://inee.org/resources/inee-minimum-standards-education-emergencies-chronic-crises-and-early-reconstruction-2004>

2010: [INEE Minimum Standards Handbook 2010\(HSP\) FR.pdf](#)

Normes Educatives Nationales :

2020- [Manuel des normes éducatives](#) ; [Arrêté portant adoption d'un manuel des normes éducatives au BF](#)

Nexus en éducation :

[ODI Oslo Summit EiEPC paper June 2015](#);

INEE-Cohérence humanitaire-développement dans l'éducation:

<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Coh%C3%A9rence%20humanitaire-d%C3%A9veloppement%20dans%20l%E2%80%99%C3%A9ducation%20-%20travailler%20ensemble%20dans%20des%20contextes%20de%20crise.pdf>

Psychosocial / SGBV

IASC Directives du CPI concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence : https://www.who.int/mental_health/emergencies/iasc_checklist_french.pdf

Accès - Infrastructures :

INEE Notes d'orientation pour la construction d'écoles plus sûres

https://inee.org/system/files/resources/INEE_Guidance_Notes_Safer_School_Constr_FR.pdf

Education Inclusive

INEE – L'éducation dans les situations d'urgence : inclure tout le monde. Guide de poche de l'INEE sur l'éducation inclusive

http://toolkit.ineesite.org/toolkit/INEEcms/uploads/1007/INEE_Pocket_Guide_Inclusive_Education_FR.pdf

Programme d'Education par la Radio (PER) :

Exemple de quelques pays africains : - [GDL Radio](#)

PER Burkina Faso (quelques ressources) :

<https://fasoeducation.net/espace-eleves/primaire/emissions-du-per.html>

INEE – Egalite des genres dans l'éducation et par l'éducation. Guide de poche de l'INEE sur le genre.

http://toolkit.ineesite.org/toolkit/INEEcms/uploads/1009/INEE_Pocket_Guide_to_Gender_FR.pdf

Normes Sphère :

<https://spherestandards.org/fr/manuel-2018/>

Groupe de Travail Education Accélérée- Guide sur les principes de l'éducation accélérée :

[AEWG Education Acceleree Guide d orientation aux principes 2018 FRA screen.pdf \(inee.org\)](#)

[AEWG Catch-up Programmes - 10 Principles screen](#)